



Documentation

Sage 100 Paie & RH

Février 2026

Le Plan de Paie BTP

Table des matières

Evolutions de la documentation	4
Les heures structurelles	6
La gestion des absences	11
Les congés payés.....	14
Les frais professionnels	20
Le chômage intempéries	30
La participation patronale à l'acquisition de titres-restaurant : régime social	35
L'indemnité complémentaire conventionnelle de repas.....	40
Les primes du B.T.P.....	44
Les indemnités de transport et de trajet	48
L'application de l'abattement sur l'assiette de cotisations	53
La neutralisation du plafond de sécurité sociale	57
L'allègement général	65
Les spécificités liées à l'exonération des heures supplémentaires et complémentaires (T.E.P.A.).....	81
La CSG/RDS sur revenus d'activité	83
Le forfait social sur la prévoyance	86
Les organismes d'affiliation	90
Complémentaire santé.....	110
La taxe construction	113
Le taxe d'apprentissage	115
La formation professionnelle et CCCA.....	118
L'apprenti.....	123
Le FNAL et le transport.....	126
Les bulletins modèles	128
Les natures d'heures.....	129
La Ducs / La DSN agrégée	134
Les sigles.....	136
L'index des rubriques	138
L'index des constantes	142

Avertissement

Le plan de paie proposé a exclusivement pour vocation de vous aider dans la mise en place de votre dossier dans l'objectif d'établir vos bulletins de salaire. Des règles de paramétrages sont proposées par défaut sur la base des informations fournies par les Organismes de Protection Sociale (OPS) : URSSAF, France travail, Caisses de Retraite...

Cependant, il vous incombe de renseigner aussi vos propres spécificités. Pour vous accompagner, nous vous invitons à contacter votre partenaire habituel ou directement l'organisme concerné. Vous bénéficiez également d'un parcours de modules e-learning disponible sur votre espace Sage University et d'outils d'aide en ligne (Base de connaissances, centre d'aide en ligne et vos fils d'actualités mis à jour en temps réel).

Sage France ne pourra en effet être tenue pour responsable d'éventuelles erreurs observées dans le plan de Paie et dans les bulletins de salaire qui sont édités.

Dans l'hypothèse où le destinataire du bulletin de salaire subi un préjudice financier ou autre du fait d'erreurs constatées dans le plan de paie et/ou dans les bulletins de salaire, la responsabilité de Sage ne pourra en aucun cas être engagée, conformément aux Conditions Générales d'Utilisation des Progiciels Sage.

Concernant les déclarations sociales nominatives, le périmètre DSN couvert est :

- DSN Signalement arrêt de travail / Signalement de reprise
- DSN Signalement de fin de contrat de travail
- DSN Signalement de fin de contrat de travail unique
- DSN Signalement d'amorçage des données variables
- DSN mensuelle (*)
- PASRAU

(*) Nous attirons votre attention sur le fait que notre solution ne permet pas de gérer les situations particulières liées au statut juridique et social des gens de la mer (ENIM) et toutes autres situations auxquelles Sage ne serait pas en mesure de répondre du fait d'éventuelles évolutions des cahiers techniques de la norme DSN applicable. Le cas échéant, Sage complètera la documentation des produits concernés sans délai.

Evolution de la documentation

Date de mise à jour : Février 2026

N° de version : 2.26

Modifications apportées :

- Correction des valeurs Tdelta (uniquement documentation)

Historiques des modifications :

- Allègement général : Nouvelle formule de calcul (2.25)
- Déclaration des cotisations AGIRC ARRCO T2 en DSN : énuméré 146 (2.25)
- Calcul du prorata des heures structurelles (HS_NBHEXO) (2.25)
- Correction de la rubrique 63430 « Historisat° Cotis Pat Chômage » (2.24)
- Correction de la valeur de S_PHSS (uniquement documentation) (2.24)
- Déclaration des cotisations AGIRC ARRCO en DSN : énuméré 105 remplacé par 131/132 (2.23)
- Allègement général en cas de bonus/malus : corrections (2.22)
- Normes 2024 (2.21)
- Allègement général : Nouvelle règle de plafonnement (2.20)
- Allègement général : Rétropédalage du BOSS (2.19)
- Déduction forfaitaire patronale (TEPA) : Rétropédalage du BOSS (2.19)
- Normes 2023 (2.19)
- Nouvelles rubriques d'historisation du SMIC AG (2.19)
- Allègement général (2.18)
- Déduction forfaitaire patronale (TEPA)
- Normes janvier 2022
- Mise à jour coefficient allègement général
- La taxe versement transport a été renommée en versement mobilité (libellé rubriques, constantes, informations libres) (2.14)
- Mise à jour des valeurs janvier 2020 (2.13)
- Codification des rubriques sur 5 caractères (2.12)
- Nouveautés janvier 2019 (2.11)
- Mise à jour des taux (cotisation intempérie) octobre 2018 (2.10)
- Intégration des nouveautés de janvier 2018 (2.09)
- Calcul du plafond de sécurité sociale
- Fillon (2.08)
- FNAL pour les sociétés de – de 20 salariés (2.07)
- Cotisation Intempérie
- Intégration des nouveautés de janvier 2016 (2.06)
- Fillon
- Cotisation CCCA
- Intégration des nouveautés de janvier 2015 (2.05)
- Intégration des nouveautés d'octobre 2013 à avril 2014 (2.04)
- Novembre 2013 (2.03)
- Intégration des nouveautés jusqu'à septembre 2012 (2.02)
- Juin 2012 (2.01)
- Intégration des nouveautés de janvier 2012
- Décembre 2011 (version 2.00)
- Nouvelle présentation
- Décembre 2010 (version 1.06)
- Indemnité complémentaire conventionnelle de repas
- Heures structurelles
- Neutralisation du plafond de sécurité sociale
- Gestion des absences
- Chômage intempéries
- Gestion du plafonnement du montant patronal de prévoyance au niveau de la taxe de prévoyance de 8%

- Gestion du plafonnement du montant patronal de prévoyance au niveau de la CSG /RDS
- Gestion des heures structurelles dans la réduction salariale et patronale TEPA
- Gestion automatique du seuil d'exonération des tickets restaurant
- Gestion des heures structurelles dans l'assiette minimum de sécurité sociale
- Gestion des congés payés selon l'affiliation à une caisse de congés payés
- Gestion des cotisations CIBTP selon l'affiliation à une caisse de congés payés
- Gestion des taxes fiscales selon l'affiliation à une caisse de congés payés

Les heures structurelles

Evolution réglementaire

- A compter du 1er septembre 2012, la déduction forfaitaire patronale sur les heures supplémentaires est supprimée pour les entreprises de 20 salariés et plus
- A compter du 1^{er} septembre 2012, la réduction salariale est supprimée pour toutes les entreprises
- A compter du 1^{er} août 2012, l'exonération fiscale est supprimée pour toutes les entreprises

Cadre légal

Extrait Francis Lefebvre - Mémento Paie 2010

« La loi permet aux entreprises dont la durée collective hebdomadaire est supérieure à 35 heures de mensualiser les heures supplémentaires incluses dans cette durée collective. »

Mise en place du paramétrage

Préambule

Pré requis



Avant de commencer la mise en place du paramétrage, au niveau de votre dossier, nous vous conseillons de faire une sauvegarde de votre fichier de paie et nous vous recommandons de lancer une édition détaillée au format PDF de vos constantes et rubriques.



Important : L'option "Validé" des bulletins n'enregistre pas l'exhaustivité des informations du bulletin dans les cumuls. Nous vous recommandons de réaliser la mise à jour des paramètres de cette documentation avant l'élaboration de tous vos bulletins de paie du mois.

Adaptation des constantes à votre dossier

Si votre dossier n'est pas basé sur les constantes du Plan de Paie Sage, ou si vous avez créé vos propres rubriques, pour la détermination des heures structurelles ouvrant droit à la déduction forfaitaire patronale TEPA, vous devez vérifier que les constantes suivantes sont adaptées à votre dossier et les modifier si nécessaire au niveau du menu Listes \ Constantes.

Constantes	Descriptif
S_HORCOL	Correspond à l'horaire collectif applicable à votre société. Si l'horaire collectif varie en fonction de l'établissement, remplacer HORAISOC par HORAIETA.

Modification des bulletins modèles dans votre dossier

Vous devez insérer les rubriques **150, 2250, 19960, 19970** dans les bulletins modèles (ou salariés) concernés par les heures structurelles.



Pensez à insérer vos rubriques de salaire de base 35h et heures structurelles (dans le PPS BTP, il s'agit des rubriques **150** et **2250**) dans votre modélisation comptable.

Informations à renseigner au niveau des bulletins salariés

Saisir le nombre d'heures supplémentaires structurelles (dite mensualisées) dans le menu Gestion \ Bulletin salarié \ Valeurs de base \ Variables du mois \ Groupe « Heures supplémentaires », zone « Heures structurelles » (**HS03**).

Remarque : vous pouvez aussi renseigner une constante qui calcule automatiquement le nombre d'heures mensualisées (exemple : **HM_NBHRS**).

Détail du paramétrage disponible dans le PPS BTP

- Constante de type calcul **HM_NBHMENS** « Nb heures mensualisées » : Calcule le nombre d'heures mensualisées par rapport à la durée légale

Champs	Informations à saisir
Code	HM_NBHMENS
Intitulé	Nb heures mensualisées
Mémo	HMENS
Calcul	HORAIRE – S_DUREELEG

- Constante de type test **HM_NBHRS** « Détermine si hrs mensualisées » : Regarde si le salarié bénéficie d'heures mensualisées

Champs	Informations à saisir
Code	HM_NBHRS
Intitulé	Détermine si hrs mensualisées
Mémo	HMENS
Test	SI HORAIRE > S_DUREELEG Alors HM_NBHMENS Sinon 0

- Constante de type calcul **HM_HORAIRE** « Heures majorées » : Recalcule l'horaire correspondant au salaire de base en majorant le nombre d'heures mensualisées 25%

Champs	Informations à saisir
Code	HM_HORAIRE
Intitulé	Heures majorées
Mémo	HMENS
Calcul	HM_NBHMENS * 1,25 + S_DUREELEG

- Constante de type calcul **HM_TXNORM** « Tx horaire – Hrs normales » : Calcule le taux horaire pour valoriser les heures normales

Champs	Informations à saisir
Code	HM_TXNORM
Intitulé	Tx horaire – Hrs normales
Mémo	HMENS
Calcul	SALBASE / HM_HORAIRE
Arrondi	2 décimales au plus proche

- Constante de type test **S_SALHOR** « Détermine salaire horaire » : Recalcule un salaire horaire si le salarié bénéficie des heures mensualisées

Champs	Informations à saisir
Code	S_SALHOR
Intitulé	Détermine salaire horaire
Mémo	HMENS
Test	SI HORAIRE > S_DUREELEG Alors HM_TXNORM Sinon SALHOR

- Rubrique de type Brut **2250** « Heures structurelles 125% »

Champs	Informations à saisir
Code	2250
Intitulé	Heures structurelles 125%
Mémo	HMENS
Formule	Nombre x base x taux
Montant	Gain
Nombre	HS03
Base	S_SALHOR
Taux	125

- Rubrique de type Brut **2200** « Heures supplémentaires 125% »

Champs	Informations à saisir
Code	2200
Intitulé	Heures supplémentaires 125%
Mémo	HS
Formule	Nombre x base x taux
Montant	Gain
Nombre	HS01
Base	S_SALHOR
Taux	125

- Rubrique de type Brut **2500** « Heures supplémentaires 150% »

Champs	Informations à saisir
Code	2500
Intitulé	Heures supplémentaires 150%
Mémo	HS
Formule	Nombre x base x taux
Montant	Gain
Nombre	HS02
Base	S_SALHOR
Taux	150

- Constante de type calcul **HM_MTHMENS** « Salaire Heures mensualisées » : Calcule le salaire de base correspondant aux heures mensualisées

Champs	Informations à saisir
Code	HM_MTHMENS
Intitulé	Salaire Heures mensualisées
Mémo	HMENS
Calcul	HM_NBHRS * S_SALHOR * 1,25
Arrondi	2° décimales au plus proche

- Constante de type calcul **HM_SALAIRE** « Salaire 35h » : Calcule le salaire de base correspondant à la durée légale (soit 35h par semaine)

Champs	Informations à saisir
Code	HM_SALAIRE
Intitulé	Salaire 35h
Mémo	HMENS
Calcul	SALBASE – HM_MTHMENS

- Constante de type test **HM_SALBASE** « Salaire de base » : Recalcule le salaire de base si le salarié bénéficie des heures mensualisées

Champs	Informations à saisir
Code	HM_SALBASE
Intitulé	Salaire de base
Mémo	HMENS
Test	Si HORAIRE > S_DUREELEG Alors HM_SALAIRE Sinon SALBASE

- Rubrique de type Brut **150** « Salaire de base 35 heures »

Champs	Informations à saisir
Code	150
Intitulé	Salaire de base 35 heures
Mémo	HMENS
Formule	Montant pris tel quel
Montant	Gain
Montant salarial	HM_SALBASE

- Constante de type rubrique **S_HRABSNR** « Nb hrs abs non rémunérées » : Cumule le nombre d'heures d'absences non rémunérées

Champs	Informations à saisir
Code	S_HRABSNR
Intitulé	Nb hrs abs non rémunérées
Mémo	SAGE
Période	Cumuls IMTA
Rubriques	(+) 4100 Absences maladie non rémun. Nombre Intermédiaire (+) 4300 Absences AT non rémunérées Nombre Intermédiaire (+) 4450 Absence maladie prof. non rémun. Nombre Intermédiaire (+) 4560 Absence paternité Nombre Intermédiaire (+) 5100 Absence congés payés non rémun Nombre Intermédiaire (+) 5500 Absence chômage partiel Nombre Intermédiaire (+) 5550 Absences intempéries Nombre Intermédiaire (+) 6000 Absence exceptionnelle Nombre Intermédiaire (+) 6500 Congé sans solde Nombre Intermédiaire

- Constante de type test **HS_CTRLABS** « Compare nb abs non rem/Hr reel » : Plafonne le nombre d'heures d'absence au nombre d'heures réelles

Champs	Informations à saisir
Code	HS_CTRLABS
Intitulé	Compare nb abs non rem/Hr reel
Mémo	TEPA2
Test	Si S_HRABSNR > AB_HREE Alors AB_HREEL Sinon S_HRABSNR

- Constante de type calcul **HS_TXABSNR** « Prorata en cas abs non remun » : Calcule le coefficient de proratisation à appliquer au SMIC mensuel par rapport à la durée de travail sur la période et la durée légale

Champs	Informations à saisir
Code	HS_TXABSNR
Intitulé	Prorata en cas abs non remun
Mémo	TEPA2
Calcul	AB_HREEL – HS_CTRLABS / AB_HREEL

Proratisation en cas d'absences partiellement rémunérées

- Constante de type calcul **HS_NBHEXO** « Nb Hr structurelle exo » : Calcule le nombre d'heures ouvrant droit à exonération (hors TEPA)

Champs	Informations à saisir
Code	HS_NBHEXO
Intitulé	Nb Hr structurelle exo
Mémo	TEPA2
Calcul	HS03 * 1,00 * ALG_TXABS

- Constante de type calcul **HS_NBHNEOX** « Nb hr structurel non exo » : Calcule le nombre d'heures ouvrant droit à exonération (hors TEPA)

Champs	Informations à saisir
Code	HS_NBHNEOX
Intitulé	Nb hr structurel non exo
Mémo	TEPA2
Calcul	HS03 – HS_NBHEXO

- Constante de type rubrique **HS_NBHRS** « Nb hrs sup structurel exo » : Récupère le nombre d'heures structurelles ouvrant droit à exonération

Champs	Informations à saisir
Code	HS_NBHRS
Intitulé	Nb hrs sup structurel exo
Mémo	TEPA2
Période	Cumuls IMTA
Rubriques	(+) 19960 HS structurelles 125% exo Nombre Intermédiaire

- Constante de type rubrique **HS_TXHOR** « Taux horaire hrs structurelle » : Récupère le taux horaire des heures supplémentaires mensualisées (dites structurelles)

Champs	Informations à saisir
Code	HS_TXHOR
Intitulé	Taux horaire hrs structurelle
Mémo	TEPA2
Période	Cumuls IMTA
Rubriques	(+) 2250 Heures structurelles 125% Base Intermédiaire

- Rubrique de type Brut **19960** « HS structurelles 125% exo »

Champs	Informations à saisir
Code	19960
Intitulé	HS structurelles 125% exo
Mémo	TEPA2
Imprimable	Commentaire
Formule	Nombre x base x taux
Montant	Gain
Nombre	HS_NBHEXO
Base	HS_TXHOR
Taux	125

- Rubrique de type Brut **19970** « HS structurelles 125% non exo »

Champs	Informations à saisir
Code	19970
Intitulé	HS structurelles 125% non exo
Mémo	TEPA2
Imprimable	Commentaire
Formule	Nombre x base x taux
Montant	Gain
Nombre	HS_NBHNEOX
Base	HS_TXHOR
Taux	125

Autres paramétrages impactés par les heures structurelles

- Constante de type test **S_PLAFHCOL** « Plafonne Horaire / H collectif » : Plafonne l'horaire du salarié à la l'horaire collectif

Champs	Informations à saisir
Code	S_PLAFHCOL
Intitulé	Plafonne Horaire / H collectif
Mémo	SAGE
Test	Si HORAIRE > S_HORCOL Alors S_HORCOL Sinon HORAIRE

- Constante de type test **S_PLAFHOR** « Plafonne Horaire / durée légal » : Plafonne l'horaire du salarié à la durée légale en cas d'heures mensualisées

Champs	Informations à saisir
Code	S_PLAFHOR
Intitulé	Plafonne Horaire / durée légal
Mémo	SAGE
Test	Si HORAIRE > S_DUREELEG Alors S_DUREELEG Sinon HORAIRE

- Constante de type calcul **FI_PROHOR** « Prorata Horaire / 151,67 » : Calcule un coefficient de proratisation par rapport à l'horaire du salarié et 151,67

Champs	Informations à saisir
Code	FI_PROHOR
Intitulé	Prorata Horaire / 151,67
Mémo	ALGPR
Calcul	S_PLAFHOR / S_DUREELEG

La gestion des absences

Cadre légal

Pour les ouvriers

La convention collective nationale des ouvriers du bâtiment définit précisément la méthode de calcul du taux horaire pour la déduction des absences.

$$\text{Taux horaire} = \frac{\text{Salaire mensuel de base}}{\text{Nombre d'heures de travail réel pour le mois considéré complet}}$$

Le salaire mensuel de base à prendre en compte est le salaire de base incluant les heures mensualisées comprises entre 35 et 39 h par semaine. En revanche, les heures supplémentaires (dite occasionnelles ou ponctuelles) sont exclues du salaire mensuel de base.

Pour les ETAM et IAC

Les conventions collectives nationales pour ces catégories de personnel, ne prévoient aucune méthode particulière de déduction des absences.

Plusieurs méthodes existent :

- Déduction en 30e, 26e, 24^e
- Salaire mensuel / horaire mensuel moyen
- Méthode de calcul applicable aux ouvriers

Mise en place du paramétrage

Préambule



Dans le PPS BTP, la méthode de calcul applicable aux ouvriers, est aussi appliquée aux ETAM et IAC.

Les absences sont valorisées par le salaire horaire réel.

Le salaire horaire est calculé selon la méthode des heures réelles et les jours fériés sont pris en compte dans le calcul.

Pré requis



Avant de commencer la mise en place du paramétrage, au niveau de votre dossier, nous vous conseillons de faire une sauvegarde de votre fichier de paie et nous vous recommandons de lancer une édition détaillée au format PDF de vos constantes et rubriques.



Important : L'option "Validé" des bulletins n'enregistre pas l'exhaustivité des informations du bulletin dans les cumuls. Nous vous recommandons de réaliser la mise à jour des paramétrages de cette documentation avant l'élaboration de tous vos bulletins de paie du mois.

Adaptation des constantes à votre dossier

Si votre dossier n'est pas basé sur les constantes du Plan de Paie Sage, ou si vous avez créé vos propres rubriques, pour calculer les retenues pour absence, vous devez vérifier voir modifier les constantes suivantes au niveau du menu Listes \ Constantes.

Constantes	Descriptif
AB_BRUT	Correspond à la rémunération brute servant au calcul du taux horaire ou journalier des absences

Adaptation des paramètres de votre dossier

Au niveau du menu Fichier \ Paramètres \ Libellés des groupes, créer un groupe **BTP** « Spécificités BTP », rajouter dans ce groupe, la constante **AB_NBHRFER**.

Informations à renseigner au niveau des fiches de personnel

Par défaut, le nombre d'heures par jour s'obtient en divisant horaire hebdomadaire par 5 ou 6 jours selon si votre société décompte les absences en ouvré ou en ouvrable.

Si vous souhaitez saisir pour certains salariés un nombre d'heures par jour différent, vous devez renseigner le nombre d'heures par jour sur l'info libre « Quel est le nbre d'heures à prendre en cpte par jour pr le décpte des absences ? » au niveau de la page « Infos libres » de la fiche de personnel.

Informations à renseigner au niveau des bulletins salariés

Si vous souhaitez saisir le nombre d'heures fériés sur le mois en cours, vous devez saisir le nombre d'heures dans le menu Gestion \ Bulletin salarié \ Valeurs de base \ Variables du mois \ Groupe « **Neutralisation** », zone « Nb hrs fériés pour calcul abs » (**AB_NBHRFER**).

Remarque : vous pouvez aussi renseigner une constante qui calcule automatiquement le nombre d'heures fériés du mois (exemple : **AB_HRFERIE**).

Détail du paramétrage disponible dans le PPS BTP

Calcul des retenues pour absence

- Constante de type rubrique **AB_REMUN** « Remun à prendre en cpt ds abs » : Correspond à la rémunération à prendre en compte pour calculer le taux horaire ou le taux journalier des absences

Champs	Informations à saisir
Code	AB_REMUN
Intitulé	Remun à prendre en cpt ds abs
Mémo	ABS
Période	Cumul IMTA
Rubriques	(+) 100 Salaire mensuel Montant salarial Intermédiaire (+) 150 Salaire de base 35 heures Montant salarial Intermédiaire (+) 180 Salaire horaire Montant salarial Intermédiaire (+) 350 Salaire Apprenti Montant salarial Intermédiaire (+) 370 Salaire Contrat Profes. Montant salarial Intermédiaire (+) 2250 Heures structurelles 125% Montant salarial Intermédiaire

- Constante de type valeur **AB_BRUT** « Brut pr calcul taux d'absence » : Récupère le brut servant au calcul du taux horaire et du taux journalier

Champs	Informations à saisir
Code	AB_BRUT
Intitulé	Brut pr calcul taux d'absence
Mémo	ABS
Valeur	AB_REMUN

- Constante de type prédéfini **AB_NBHRFER** « Nb hrs fériés pour calcul abs » : Permet de saisir le nombre d'heures fériés sur le mois à prendre en compte dans le calcul des taux d'absence

Champs	Informations à saisir
Code	AB_NBHRFER
Intitulé	Nb hrs fériés pour calcul abs
Mémo	ABS
Valeur par défaut	AB_HRFERIE

- Constante de type calcul **AB_HRFERIE** « Nb heures du jour férié »

Champs	Informations à saisir
Code	AB_HRFERIE
Intitulé	Nb heures du jour férié
Mémo	ABS
Calcul	$S_JFOUVRE * AB_HPJ$

- Constante de type test **AB_HPJ** « Détermine nb hrs par jour »

Champs	Informations à saisir
Code	AB_HPJ
Intitulé	Détermine nb hrs par jour
Mémo	ABS
Test	Si $AB_NBHPARJ = 0$ Alors AB_HPJ1 Sinon $AB_NBHPARJ$

- Constante de type test **AB_HPJ1** « Détermine nb hrs par jour »

Champs	Informations à saisir
Code	AB_HPJ1
Intitulé	Détermine nb hrs par jour
Mémo	ABS
Test	Si $S_DECOMPJR = 0$ Alors AB_HPJ2 Sinon AB_HPJ3

- Constante de type calcul **AB_HPJ2** « Calcul nb hrs par jour ouvré »

Champs	Informations à saisir
Code	AB_HPJ2
Intitulé	Calcul nb hrs par jour ouvré
Mémo	ABS
Calcul	$HORHEBDO / 5$

- Constante de type calcul **AB_HPJ3** « Calcul nb hrs par jour ouvrable »

Champs	Informations à saisir
Code	AB_HPJ3
Intitulé	Calcul nb hrs par jour ouvrable
Mémo	ABS
Calcul	$HORHEBDO / 6$

- Constante de type réponse **AB_NBHPARJ** « Nb hrs ds 1 journée d'absence » : Récupère le nombre d'heures à prendre en compte pour une journée d'absence

Champs	Informations à saisir
Code	AB_NBHPARJ
Intitulé	Nb hrs ds 1 journée d'absence
Mémo	ABS
Infos libres	SAGEABS010

- Constante de type calcul **AB_HREEL** « Calcul nb hrs réelles » : Calcule le nombre d'heures réelles sur le mois en tenant compte des jours fériés

Champs	Informations à saisir
Code	AB_HREEL
Intitulé	Calcul nb hrs réelles
Mémo	ABS
Calcul	$AB_NBJOUE * AB_HPJ + AB_NBHFER$

- Constante de type valeur **AB_NBJOUE** « Nb jours ouvrés » : Récupère le nombre de jour ouvrés salariés sur le mois

Champs	Informations à saisir
Code	AB_NBJOUE
Intitulé	Nb jours ouvrés
Mémo	ABS
Valeur	$S_JRSOUVEP$

- Constante de type calcul **AB_TXREEL** « Tx hor - méthode hrs réelles » : Calcule le taux horaire selon la méthode des heures réelles

Champs	Informations à saisir
Code	AB_TXREEL
Intitulé	Tx hor – méthode hrs réelles
Mémo	ABS
Calcul	AB_BRUT / AB_HREEL

Les congés payés

Cadre légal

Extrait Francis Lefebvre - Mémento Paie 2010

« Dans le cas où les indemnités de congés payés ne sont pas versées par l'employeur mais sont payées directement aux salariés par les caisses de congés payés, celui-ci n'a pas à intégrer ces indemnités dans l'assiette de calcul des cotisations de sécurité sociale »

Mise en place du paramétrage

Préambule

Le paramétrage proposé ci-dessous permet d'alimenter la rubrique absence congés payés selon que le salarié est affilié ou non à la caisse de congés payés.



Le salaire horaire est calculé selon la méthode des heures réelles et les jours fériés sont pris en compte dans le calcul.

Prise en compte des jours fériés sur le mois dans le calcul du taux horaire.

Pré requis



Avant de commencer la mise en place du paramétrage, au niveau de votre dossier, nous vous conseillons de faire une sauvegarde de votre fichier de paie et nous vous recommandons de lancer une édition détaillée au format PDF de vos constantes et rubriques.



Important : L'option "Validé" des bulletins n'enregistre pas l'exhaustivité des informations du bulletin dans les cumuls. Nous vous recommandons de réaliser la mise à jour des paramètres de cette documentation avant l'élaboration de tous vos bulletins de paie du mois.

Adaptation des constantes à votre dossier

Si votre dossier n'est pas basé sur les constantes du Plan de Paie Sage, ou si vous avez créé vos propres rubriques, pour calculer les retenues pour absence, vous devez vérifier voire modifier les constantes suivantes au niveau du menu Listes \ Constantes.

Constantes	Descriptif
CP_BRUT	Correspond à la rémunération brute servant au calcul du taux horaire ou journalier de l'absence pour congés payés

Adaptation des paramètres de votre dossier

Au niveau du menu Fichier \ Paramètres \ Libellés des groupes, créer un groupe **BTP** « Spécificités BTP », rajouter dans ce groupe, la constante **AB_NBHRFER**.

Informations à renseigner au niveau des fiches de personnel

Vous devez indiquer si le salarié est affilié ou non à une caisse de congés payés sur l'info libre « Votre salarié est-il affilié à une caisse de congés payés ? », au niveau de la page « Infos libres » de la fiche de personnel.

Par défaut, le nombre d'heures par jour s'obtient en divisant horaire hebdomadaire par 5 ou 6 jours selon si votre société décompte les absences en ouvré ou en ouvrable. Si vous souhaitez saisir pour certains salariés un nombre d'heures par jour différent, vous devez renseigner le nombre d'heures par jour sur l'info libre « Quel est le nbre d'heures à prendre en cpte par jour pr le décpte des absences ? » au niveau de la page « Infos libres » de la fiche de personnel.

Information à renseigner au niveau des bulletins salariés

Si vous souhaitez saisir le nombre d'heures fériés sur le mois en cours, vous devez saisir le nombre d'heures dans le menu Gestion \Bulletin salarié \ Valeurs de base \ Variables du mois \ Groupe « **Neutralisation** », zone « Nb hrs fériés pour calcul abs » (**AB_NBHRFER**).

Remarque : vous pouvez aussi renseigner une constante qui calcule automatiquement le nombre d'heures fériés du mois (exemple : **AB_HRFERIE**).

Détail du paramétrage disponible dans le PPS BTP

Détermination de la rémunération à prendre en compte

- Constante de type rubrique **AB_REMUN** « Remun à prendre en cpt ds abs » : Correspond à la rémunération à prendre en compte pour calculer le taux horaire ou le taux journalier des absences

Champs	Informations à saisir			
Code	AB_REMUN			
Intitulé	Remun à prendre en cpt ds abs			
Mémo	ABS			
Période	Cumul IMTA			
Rubriques	(+) 100	Salaire mensuel	Montant salarial	Intermédiaire
	(+) 150	Salaire de base 35 heures	Montant salarial	Intermédiaire
	(+) 180	Salaire horaire	Montant salarial	Intermédiaire
	(+) 350	Salaire Apprenti	Montant salarial	Intermédiaire
	(+) 370	Salaire Contrat Profes.	Montant salarial	Intermédiaire
	(+) 2250	Heures structurelles 125%	Montant salarial	Intermédiaire

- Constante de type valeur **CP_BRUT** « Brut pr calcul taux d'abs CP » : Stocke la rémunération à prendre en compte pour calculer le taux horaire ou le taux journalier de l'absence congés payés

Champs	Informations à saisir
Code	CP_BRUT
Intitulé	Brut pr calcul taux d'abs CP
Mémo	CONGE
Valeur	AB_REMUN

Calcul du taux journalier pour les populations en forfait jour

- Constante de type valeur **CP_DECOMPT** « Détermin nb jr pr congés payés »

Champs	Informations à saisir
Code	CP_DECOMPT
Intitulé	Détermin nb jr pr congés payés
Mémo	CONGE
Valeur	0,00

- Constante de type test **CP_NBJMOIS** « Détermin nb jr pr congés payés » : Détermine le nombre de jours du mois en fonction du mode de décompte des congés payés applicable dans la société

Champs	Informations à saisir		
Code	CP_NBJMOIS		
Intitulé	Détermin nb jr pr congés payés		
Mémo	CONGE		
Test	Si CP_DECOMPT = 0	Alors S_JRSOUVEP	Sinon S_JRSOUVAP

- Constante de type valeur **CP_NBJOUE** « Nb jrs ouvrés pr congés payés » : Détermine le nombre de jours ouvrés du mois

Champs	Informations à saisir
Code	CP_NBJOUE
Intitulé	Nb jrs ouvrés pr congés payés
Mémo	CONGE
Valeur	CP_NBJMOIS

- Constante de type calcul **CP_TXOUE** « Tx journalier méthode réelles » : Calcule le taux journalier selon la méthode ouvrés

Champs	Informations à saisir
Code	CP_TXOUE
Intitulé	Tx journalier méthode réelle
Mémo	CONGE
Calcul	CP_BRUT / CP_NBJOUE

Calcul du taux horaire

- Infos libres de nature salarié **SAGECP0002** « Quel est le nombre d'heures à prendre en compte pour 1 journée de congés payés ? »

Champs	Informations à saisir
Code	SAGECP0002
Intitulé	Quel est le nombre d'heures à prendre en compte pour 1 journée de congés payés ?
Type	Valeur

- Constante de type réponse **CP_NBHPARJ** « Nb hrs pr 1 journée CP » : Récupère le nombre d'heures à prendre en compte pour une journée de congés payés

Champs	Informations à saisir
Code	CP_NBHPARJ
Intitulé	Nb hrs pr 1 journée CP
Mémo	CONGE
Infos libres	SAGECP0002

- Constante de type test **CP_HPJ** « Déterm nb hrs à prendre en cpt » : Regarde si l'utilisateur a saisi un nombre d'heures par jour dans la fiche de personnel sinon récupère le nombre d'heures saisies au niveau de la constante CPTHEURCP

Champs	Informations à saisir
Code	CP_HPJ
Intitulé	Déterm nb hrs à prendre en cpt
Mémo	CONGE
Test	Si CP_NBHPARJ = 0 Alors CPTHEURCP Sinon CP_NBHPARJ

- Constante de type valeur **VALCONGHR** « Horaire d'une jrnée de cgés » : Stocke le nombre d'heures à prendre en compte dans une journée

Champs	Informations à saisir
Code	VALCONGHR
Intitulé	Horaire d'une jrnée de cgés
Mémo	CONGE
Valorisation	1 ^{er} appel
Valeur	CP_HPJ

- Constante de type calcul **AB_HRFERIE** « Nb heures du jour férié »

Champs	Informations à saisir
Code	AB_HRFERIE
Intitulé	Nb heures du jour férié
Mémo	ABS
Calcul	S_JFOUVRE * AB_HPJ

- Constante de type prédéfini **AB_NBHRFER** « Nb hrs fériés pour calcul abs » : Permet de saisir le nombre d'heures fériés sur le mois à prendre en compte dans le calcul des taux d'absence

Champs	Informations à saisir
Code	AB_NBHRFER
Intitulé	Nb hrs fériés pour calcul abs
Mémo	ABS
Valeur par défaut	AB_HRFERIE

- Constante de type calcul **CP_HREEL** « Calcul nb hrs réelles » : Calcule le nombre d'heures réelles sur le mois en tenant compte des jours fériés

Champs	Informations à saisir
Code	CP_HREEL
Intitulé	Calcul nb hrs réelles
Mémo	CONGE
Calcul	CP_NBJOUVE * VALCONGHR + AB_NBHRFER

- Constante de type calcul **CP_TXREEL** « Tx hor - méthode hrs réelles » : Calcule le taux horaire selon la méthode des heures réelles

Champs	Informations à saisir
Code	CP_TXREEL
Intitulé	Tx hor - méthode hrs réelles
Mémo	CONGE
Calcul	CP_BRUT / CP_HREEL

Affiliation à une caisse de congés payés

L'objectif du paramétrage est d'alimenter en automatique les rubriques de congés payés selon que le salarié est affilié ou non à la caisse de congés payés.

- Infos libres de nature salarié **SAGEBTP001** « Votre salarié est-il affilié à une caisse de congés payés ? »

Champs	Informations à saisir
Code	SAGEBTP001
Intitulé	Votre salarié est-il affilié à une caisse de congés payés ?
Type	Choix
Les choix possibles	0 - Oui 1 - Non

- Constante de type réponse **CI_AFFILCP** « Affiliation caisse congés payé » : Récupère la valeur de l'info libre salarié SAGEBTP001 « Votre salarié est-il affilié à une caisse de congés payés ? »

Champs	Informations à saisir
Code	CI_AFFILCP
Intitulé	Affiliation caisse congés payé
Mémo	CCI
Infos libres	SAGEBTP001

- Constante de type test **CP_JRNOREM** « CP non payé si caisse CP » : Prend en compte le nombre de congés pris dans le mois uniquement si le salarié est affilié à une caisse de congés payés

Champs	Informations à saisir
Code	CP_JRNOREM
Intitulé	CP non payé si caisse CP
Mémo	CONGE
Test	Si CI_AFFILCP = 0 Alors COPRIMO1 Sinon 0

- Constante de type test **CP_JRREMUN** « CP payé si pas caisse CP » : Prend en compte le nombre de congés pris dans le mois uniquement si le salarié n'est pas affilié à une caisse de congés payés

Champs	Informations à saisir
Code	CP_JRREMUN
Intitulé	CP payé si pas caisse CP
Mémo	CONGE
Test	Si CI_AFFILCP = 1 Alors COPRIMO1 Sinon 0

- Constante de type test **CP_NOREMUN** « CP non payé si caisse CP » : Prend en compte le nombre d'heures de congés pris dans le mois uniquement si le salarié est affilié à une caisse de congés payés

Champs	Informations à saisir
Code	CP_NOREMUN
Intitulé	CP non payé si caisse CP
Mémo	CONGE
Test	Si CI_AFFILCP = 0 Alors HA03 Sinon 0

- Constante de type test **CP_REMUN** « CP payé si pas caisse CP » : Prend en compte le nombre d'heures de congés pris dans le mois uniquement si le salarié n'est pas affilié à une caisse de congés payés

Champs	Informations à saisir
Code	CP_REMUN
Intitulé	CP payé si pas caisse CP
Mémo	CONGE
Test	Si CI_AFFILCP = 1 Alors HA03 Sinon 0

- Constante de type test **CP_MTIND** « Indem CP si pas caisse CP » : Calcule le montant de l'indemnité de congés payés uniquement si le salarié n'est pas affilié à une caisse de congés payés

Champs	Informations à saisir
Code	CP_MTIND
Intitulé	Indem CP si pas caisse CP
Mémo	CONGE
Test	Si CI_AFFILCP = 1 Alors CP_INDCP Sinon 0

- Rubrique de type Brut **9000** « Indemnité de congés payés »

Champs	Informations à saisir
Code	9000
Intitulé	Indemnité de congés payés
Mémo	CONGE
Formule	Montant pris tel quel
Montant	Gain
Montant salarial	CP_MTIND

Pour la population en heure

- Rubrique de type Brut **5000** « Absence congés payés »

Champs	Informations à saisir
Code	5000
Intitulé	Absence congés payés
Mémo	CONGE
Formule	Nombre x base
Montant	Retenue
Nombre	CP_REMUN
Base	CP_TXREEL

- Rubrique de type Brut **5100** « Absence congés payés non rémun »

Champs	Informations à saisir
Code	5100
Intitulé	Absence congés payés non rémun
Mémo	CONGE
Formule	Nombre x base
Montant	Retenue
Nombre	CP_NOREMUN
Base	CP_TXREEL

Pour la population en heure

- Rubrique de type Brut **5020** « Absence congés payés »

Champs	Informations à saisir
Code	5020
Intitulé	Absence congés payés
Mémo	CONGE
Formule	Nombre x base
Montant	Retenue
Nombre	CP_JRREMUN
Base	CP_TXOUVE

- Rubrique de type Brut **5120** « Absence congés payés non rémun »

Champs	Informations à saisir
Code	5120
Intitulé	Absence congés payés non rémun
Mémo	CONGE
Formule	Nombre x base
Montant	Retenue
Nombre	CP_JRNOREM
Base	CP_TXOUVE

Les frais professionnels

Cadre légal



Barème URSSAF

BOSS – Frais professionnels

Les primes de panier (jour, nuit et chantier)

Elles sont versées quand le salarié est contraint de prendre une collation ou un repas supplémentaire en raison de conditions de travail particulières telles que travail posté, travail en continu, en horaire décalé ou dans une équipe.

Le montant des allocations ne doit pas dépasser un certain montant :

- Panier de jour ou de nuit = 7,30 €
- Panier de chantier = 10,10 €

Ces paniers n'entrent pas dans l'assiette de la CSG et de la CRDS, et non plus dans le Net imposable. Cependant, lorsque la convention collective prévoit une prime de panier supérieure aux limites de présomption de remboursement de frais, la différence est à traiter comme du salaire au regard des cotisations sociales, de la CSG et de la CRDS.

Pour chaque type de primes paniers, ce sont donc 2 rubriques qui sont gérées : une 1^{er} rubrique pour la partie inférieure au seuil d'exonération et une 2nde pour celle supérieure au seuil d'exonération.

Les indemnités de petits déplacements

Les petits déplacements correspondent au fait que le salarié puisse rentrer chez lui tous les soirs ; s'il y a application de l'abattement pour frais professionnels, alors ils globalisent l'indemnité de frais de transport, l'indemnité de repas et l'indemnité de trajet.

Cette indemnisation est conditionnée par la distance qui sépare le chantier du domicile du salarié et s'il y a obligation ou non de manger au restaurant.

Les limites fixées sont un montant journalier, forfaitaire et fixé en valeur absolue qui est déterminé périodiquement à l'échelon régional.

Ces indemnités n'entrent pas dans l'assiette de la CSG et de la CRDS et elles ne sont pas imposables.

En revanche, si la convention fixe une indemnité supérieure aux limites d'exonération, alors le différentiel est considéré comme n'importe quel autre élément de brut.

Quand l'abattement n'est pas pratiqué, les indemnités de petits déplacements peuvent être exclues de l'assiette des cotisations, aux conditions suivantes :

- L'indemnité de repas est exonérée dans la limite de 10,10 € (ou 20,70 € s'il est contraint de prendre son repas au restaurant)
- L'indemnité de transport est exonérée pour la fraction qui n'excède pas une valeur par kilomètre
- L'indemnité de trajet est en revanche intégrée pour sa totalité dans l'assiette des cotisations

Les indemnités de grands déplacements

Ils correspondent à un déplacement dont l'éloignement interdit au salarié, compte tenu des moyens de transport utilisables, de regagner chaque soir le lieu de résidence qui figure sur son bulletin.

Ces indemnités sont gérées dans les rubriques non-soumises puisque la législation autorise le cumul de leur exonération avec l'abattement et qu'elles échappent également à l'impôt sur le revenu.

Le grand déplacement est limité à :

	2024	Du 4 ^{ème} au 24 ^{ème} mois inclus	Du 25 ^{ème} au 72 ^{ème} mois inclus
Indemnités de nourriture	20,70 €	17,60 €	14,50 €
Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne	74,30 €	63,20 €	52,00 €
Autres départements	55,10 €	46,80 €	38,60 €

Mise en place du paramétrage

Préambule



Dans le Plan de Paie BTP, nous avons choisi d'appliquer l'option <Abattement pour frais professionnels>, les frais professionnels sont donc gérés comme des rubriques de brut et non comme non-soumises.



Cependant, des rubriques de frais professionnels paramétrées en non soumises sont aussi proposées pour répondre à la situation de l'entreprise qui n'appliquerait pas l'abattement.

Pré requis



Avant de commencer la mise en place du paramétrage, au niveau de votre dossier, nous vous conseillons de faire une sauvegarde de votre fichier de paie et nous vous recommandons de lancer une édition détaillée au format PDF de vos constantes et rubriques.



Important : L'option "Validé" des bulletins n'enregistre pas l'exhaustivité des informations du bulletin dans les cumuls. Nous vous recommandons de réaliser la mise à jour des paramétrages de cette documentation avant l'élaboration de tous vos bulletins de paie du mois.

Adaptation des constantes à votre dossier

Saisir dans la constante **R_MTREPHL** « Mt repas hors locaux » le montant du repas hors locaux pris en charge par l'entreprise, dans le menu Listes \ Constantes.

Saisir dans la constante **R_MTREPLT** « Mt repas sur lieux travail » le montant du repas pris sur le lieu de travail, pris en charge par l'entreprise, dans le menu Listes \ Constantes.

Adaptation des paramètres de votre dossier

Au niveau du menu Fichier \ Paramètres \ Libellés des groupes, modifier le groupe **BTP** « Spécificités BTP », rajouter dans ce groupe, les constantes suivantes :

- **S_NBREPO1** « Nombre de panier de chantier »
- **S_NBREPO2** « Nombre de panier de jour »
- **S_NBREPO3** « Nombre de panier de nuit »

Modification des bulletins modèles dans votre dossier

Les primes de panier

Pour les salariés bénéficiant de l'abattement pour frais professionnels, vous devez insérer dans les bulletins modèles ou bulletins salariés concernés par les primes de panier, les rubriques suivantes :

- **9300** « Prime de panier jour exo »
- **9310** « Prime de panier jour > exo »
- **9400** « Prime de panier nuit < exo »
- **9410** « Prime de panier nuit > exo »
- **9500** « Prime de panier chantier < exo »
- **9510** « Prime de panier chantier > exo »
- **14600** « Autres frais professionnels »

Pour les salariés qui ne bénéficient pas de l'abattement pour frais professionnels, vous devez insérer dans les bulletins modèles ou bulletins salariés concernés par les primes de panier, les rubriques suivantes :

- **9310** « Prime de panier jour > exo »
- **9410** « Prime de panier nuit > exo »
- **9510** « Prime de panier chantier > exo »
- **14600** « Autres frais professionnels »
- **86000** « Indemnité de repas hors restaurant »
- **86500** « Indemnité de repas au restaurant »
- **87000** « Prime de panier jour < exo »
- **87100** « Prime de panier nuit < exo »
- **87200** « Prime de panier chantier < exo »

Les indemnités de petits déplacements

Pour les salariés bénéficiant de l'abattement pour frais professionnels, vous devez insérer dans les bulletins modèles ou bulletins salariés concernés par les indemnités de petits déplacements, les rubriques suivantes :

- **9100** « Ind. petits déplacements < lim.exo »
- **9200** « Ind. petits déplacements > exo »

Pour les salariés qui ne bénéficient pas de l'abattement pour frais professionnels, vous devez insérer dans les bulletins modèles ou bulletins salariés concernés par les indemnités de petits déplacements, les rubriques suivantes :

- **86000** « Indemnité de repas hors restaurant »
- **86500** « Indemnité de repas au restaurant »
- **83000** « Indemnité de frais de transport »

Les indemnités de grands déplacements

Pour les salariés bénéficiant des indemnités de grands déplacements, vous devez insérer dans les bulletins modèles ou bulletins salariés concernés par les indemnités de grands déplacements, les rubriques suivantes :

- **88000** « Ind. grands déplacements < 4mois »
- **88050** « Ind. gds. dépl. repas < 4mois »
- **88200** « Ind. grands déplacements < 25mois »
- **88250** « Ind. gds. dépl. repas < 25mois »
- **88500** « Ind. grands déplacements < 73mois »
- **88550** « Ind. gds. dépl. repas < 73mois »



Pensez à insérer vos rubriques de frais professionnels dans votre modélisation comptable.

Information à renseigner au niveau des fiches de personnel

Si votre salarié bénéficie d'un montant de repas hors locaux différent des autres salariés, vous devez répondre à l'info libre « Quel est le montant d'un repas pris hors des locaux ? » au niveau de la page « Infos libres » de la fiche de personnel.

Si votre salarié bénéficie d'un montant de repas sur le lieu de travail différent des autres salariés, vous devez répondre à l'info libre « Quel est le montant d'un repas pris sur le lieu de travail ? » au niveau de la page « Infos libres » de la fiche de personnel.

Informations à renseigner au niveau des bulletins salariés

Chaque mois, vous devez :

- Saisir le nombre de panier chantier dans le menu Gestion \ Bulletin salarié \ Valeurs de base \ Variables du mois \ Groupe « **Spécificités BTP** », zone « Nombre de panier de chantier » (**S_NBREP01**)
- Saisir le nombre de panier de jour dans le menu Gestion \ Bulletin salarié \ Valeurs de base \ Variables du mois \ Groupe « **Spécificités BTP** », zone « Nombre de panier de jour » (**S_NBREP02**)
- Saisir le nombre de panier de nuit dans le menu Gestion \ Bulletin salarié \ Valeurs de base \ Variables du mois \ Groupe « **Spécificités BTP** », zone « Nombre de panier de nuit » (**S_NBREP03**)

Détail du paramétrage disponible dans le PPS BTP

- Constante de type valeur **R_MTREPHL** « Mt repas hors locaux » : Correspond au montant du repas hors locaux pris en charge par l'entreprise

Champs	Informations à saisir
Code	R_MTREPHL
Intitulé	Mt repas hors locaux
Mémo	FPROF
Valeur	0,00

- Infos libres de nature salarié **SAGERP0001** « Quel est le montant d'un repas pris hors des locaux ? »

Champs	Informations à saisir
Code	SAGERP0001
Intitulé	Quel est le montant d'un repas pris hors des locaux ?
Type	Valeur

- Constante de type réponse **R_MTREPSHL** « Mt repas saisi FP hors locaux » : Permet de saisir une valeur pour un repas pris en dehors des locaux de l'entreprise

Champs	Informations à saisir
Code	R_MTREPSHL
Intitulé	Mt repas saisi FP hors locaux
Mémo	FPROF
Infos libres	SAGERP0001

- Constante de type valeur **R_MTREPLT** « Mt repas sur lieux travail » : Correspond au montant du repas sur le lieu de travail pris en charge par l'entreprise

Champs	Informations à saisir
Code	R_MTREPLT
Intitulé	Mt repas sur lieux travail
Mémo	FPROF
Valeur	0,00

- Infos libres de nature salarié **SAGERP0002** « Quel est le montant d'un repas pris sur le lieu de travail ? »

Champs	Informations à saisir
Code	SAGERP0002
Intitulé	Quel est le montant d'un repas pris sur le lieu de travail ?
Type	Valeur

- Constante de type réponse **R_MTREPSLT** « Mt repas saisi FP lieux trav » : Permet de saisir une valeur pour un repas pris sur le lieu de travail

Champs	Informations à saisir
Code	R_MTREPSLT
Intitulé	Mt repas saisi FP lieux trav
Mémo	FPROF
Infos libres	SAGERP0002

- Constante de type valeur **S_EXOREPHL** « Mt exo repas hors locaux » : Stocke le seuil d'exonération des repas pris hors des locaux de l'entreprise

Champs	Informations à saisir
Code	S_EXOREPHL
Intitulé	Mt exo repas hors locaux
Mémo	FPROF
Valeur	10,10

- Constante de type valeur **S_EXOREPLT** « Mt exo repas sur lieux travail » : Stocke le seuil d'exonération des repas pris sur le lieu de travail

Champs	Informations à saisir
Code	S_EXOREPLT
Intitulé	Mt exo repas sur lieux travail
Mémo	FPROF
Valeur	7,30

- Constante de type valeur **S_EXOREPRE** « Mt exo repas au restaurant » : Stocke le seuil d'exonération des repas pris au restaurant

Champs	Informations à saisir
Code	S_EXOREPRE
Intitulé	Mt exo repas au restaurant
Mémo	FPROF
Valeur	20,70

- Constante de type test **R_TESTHL** « Détermine montant repas »

Champs	Informations à saisir
Code	R_TESTHL
Intitulé	Détermine montant repas
Mémo	FPROF
Test	Si R_MTREPSHL = 0 Alors R_MTREPHL Sinon R_MTREPSHL

- Constante de type test **R_EXOHL** « Mt exo repas hors locaux »

Champs	Informations à saisir
Code	R_EXOHL
Intitulé	Mt exo repas hors locaux
Mémo	FPROF
Test	Si R_TESTHL > S_EXOREPHL Alors S_EXOREPHL Sinon R_TESTHL

- Constante de type calcul **R_NEXREPHL** « Part > exo repas hors locaux »

Champs	Informations à saisir
Code	R_NEXREPHL
Intitulé	Part > exo repas hors locaux
Mémo	FPROF
Calcul	R_TESTHL - S_EXOREPHL

- Constante de type test **R_NEXOHL** « Mt non exo repas hors locaux »

Champs	Informations à saisir
Code	R_NEXOHL
Intitulé	Mt non exo repas hors locaux
Mémo	FPROF
Test	Si R_TESTHL > S_EXOREPHL Alors R_NEXREPHL Sinon 0

- Constante de type test **R_TESTLT** « Détermine montant repas »

Champs	Informations à saisir
Code	R_TESTLT
Intitulé	Détermine montant repas
Mémo	FPROF
Test	Si R_MTREPLT = 0 Alors R_MTREPLT Sinon R_MTREPLT

- Constante de type test **R_EXOLT** « Mt exo repas lieux travail »

Champs	Informations à saisir
Code	R_EXOLT
Intitulé	Mt exo repas lieux travail
Mémo	FPROF
Test	Si R_TESTLT > S_EXOREPLT Alors S_EXOREPLT Sinon R_TESTLT

- Constante de type calcul **R_NEXREPLT** « Part > exo repas lieux travail »

Champs	Informations à saisir
Code	R_NEXREPLT
Intitulé	Part > exo repas lieux travail
Mémo	FPROF
Calcul	R_TESTLT - S_EXOREPLT

- Constante de type test **R_NEXOLT** « Mt non exo repas lieux travail »

Champs	Informations à saisir
Code	R_NEXOLT
Intitulé	Mt non exo repas lieux travail
Mémo	FPROF
Test	Si R_TESTLT > S_EXOREPLT Alors R_NEXREPLT Sinon 0

Les primes de panier

- Rubrique de type brut **9300** « Prime de panier jour < exo »

Champs	Informations à saisir
Code	9300
Intitulé	Prime de panier jour < exo
Mémo	FPROF
Formule	Nombre * Base * Taux
Montant	Gain
Nombre	S_NBREP02
Base	R_EXOLT
Taux	100

- Rubrique de type brut **9310** « Prime de panier jour > exo »

Champs	Informations à saisir
Code	9310
Intitulé	Prime de panier jour > exo
Mémo	FPROF
Formule	Nombre * Base
Montant	Gain
Nombre	S_NBREP02
Base	R_NEXOLT

- Rubrique de type brut **9400** « Prime de panier nuit < exo »

Champs	Informations à saisir
Code	9400
Intitulé	Prime de panier nuit < exo
Mémo	FPROF
Formule	Nombre * Base * Taux
Montant	Gain
Nombre	S_NBREP03
Base	R_EXOLT
Taux	100

- Rubrique de type brut **9410** « Prime de panier nuit > exo »

Champs	Informations à saisir
Code	9410
Intitulé	Prime de panier nuit > exo
Mémo	FPROF
Formule	Nombre * Base
Montant	Gain
Nombre	S_NBREP03
Base	R_NEXOLT

- Rubrique de type brut **9500** « Prime de panier chantier< exo »

Champs	Informations à saisir
Code	9500
Intitulé	Prime de panier chantier < exo
Mémo	FPROF
Formule	Nombre * Base * Taux
Montant	Gain
Nombre	S_NBREP01
Base	R_EXOHL
Taux	100

- Rubrique de type brut **9510** « Prime de panier chantier> exo »

Champs	Informations à saisir
Code	9510
Intitulé	Prime de panier chantier > exo
Mémo	FPROF
Formule	Nombre * Base
Montant	Gain
Nombre	S_NBREP01
Base	R_NEXOHL

- Rubrique de type non soumise **86000** « Indemnité repas hors restaur. »

Champs	Informations à saisir
Code	86000
Intitulé	Indemnité repas hors restaur.
Mémo	FPROF
Formule	Nombre * Base * Taux
Montant	Gain
Nombre	0,00 (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Base	S_EXOREPHL
Taux	100

- Rubrique de type non soumise **86500** « Indemnité de repas au restaur. »

Champs	Informations à saisir
Code	86500
Intitulé	Indemnité de repas au restaur.
Mémo	FPROF
Formule	Nombre * Base * Taux
Montant	Gain
Nombre	0,00 (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Base	S_EXOREPRE
Taux	100

- Rubrique de type non soumise **87000** « Prime de panier jour < exo »

Champs	Informations à saisir
Code	87000
Intitulé	Prime de panier jour < exo
Mémo	FPROF
Formule	Nombre * Base * Taux
Montant	Gain
Nombre	S_NBREP02
Base	R_EXOLT
Taux	100

- Rubrique de type non soumise **87100** « Prime de panier nuit < exo > »

Champs	Informations à saisir
Code	87100
Intitulé	Prime de panier nuit < exo
Mémo	FPROF
Formule	Nombre * Base * Taux
Montant	Gain
Nombre	S_NBREP03
Base	R_EXOLT
Taux	100

- Rubrique de type non soumise **87200** « Prime de panier chantier < exo > »

Champs	Informations à saisir
Code	87200
Intitulé	Prime de panier chantier < exo
Mémo	FPROF
Formule	Nombre * Base * Taux
Montant	Gain
Nombre	S_NBREP01
Base	R_EXOHL
Taux	100

- Rubrique de type non soumise **88050** « Ind. gds. dépl. repas < 4mois > »

Champs	Informations à saisir
Code	88050
Intitulé	Ind. gds. dépl. repas < 4mois
Mémo	FPROF
Formule	Nombre * Base * Taux
Montant	Gain
Nombre	0,00 (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Base	S_EXOREPRE
Taux	100

- Rubrique de type non soumise **88250** « Ind. gds. dépl. repas < 25mois > »

Champs	Informations à saisir
Code	88250
Intitulé	Ind. gds. dépl. repas < 25mois
Mémo	FPROF
Formule	Nombre * Base * Taux
Montant	Gain
Nombre	0,00 (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Base	S_EXOREPRE
Taux	85

- Rubrique de type non soumise **88550** « Ind. gds. dépl. repas < 73mois > »

Champs	Informations à saisir
Code	88550
Intitulé	Ind. gds. dépl. repas < 73mois
Mémo	FPROF
Formule	Nombre * Base * Taux
Montant	Gain
Nombre	0,00 (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Base	S_EXOREPRE
Taux	70

Les indemnités de petits déplacements

- Rubrique de type brut **9100** « Ind. petits déplcmts < lim.exo > »

Champs	Informations à saisir
Code	9100
Intitulé	Ind. petits déplcmts < lim.exo
Mémo	FPROF
Formule	Nombre * Base * Taux
Montant	Gain
Nombre	0,00 (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Base	A saisir le montant de l'indemnité quotidienne
Taux	A saisir

- Rubrique de type brut **9200** « Ind. petits déplacements > lim.exo »

Champs	Informations à saisir
Code	9200
Intitulé	Ind. petits déplacements > lim.exo
Mémo	FPROF
Formule	Nombre * Base
Montant	Gain
Nombre	0,00 (à saisir ou à paramétrer)
Base	A saisir la partie supérieure à la limite d'exonération
Taux	A saisir

- Rubrique de type brut **14500** « Indemnités de trajet »

Champs	Informations à saisir
Code	14500
Intitulé	Indemnités de trajet
Mémo	FPROF
Formule	Montant pris tel quel
Montant	0,00 (à saisir ou à paramétrer)

- Rubrique de type non soumise **86000** « Indemnité repas hors restaur. »

Champs	Informations à saisir
Code	86000
Intitulé	Indemnité repas hors restaur.
Mémo	FPROF
Formule	Nombre * Base * Taux
Montant	Gain
Nombre	0,00 (à saisir ou à paramétrer)
Base	S_EXOREPHL
Taux	100

- Rubrique de type non soumise **86500** « Indemnité de repas au restaur. »

Champs	Informations à saisir
Code	86500
Intitulé	Indemnité de repas au restaur.
Mémo	FPROF
Formule	Nombre * Base * Taux
Montant	Gain
Nombre	0,00 (à saisir ou à paramétrer)
Base	S_EXOREPRE
Taux	100

Les indemnités de grands déplacements

- Rubrique de type non soumise **88000** « Ind. grands déplacements < 4mois »

Champs	Informations à saisir
Code	88000
Intitulé	Ind. grands déplacements < 4mois
Mémo	FPROF
Formule	Nombre * Base * Taux
Montant	Gain
Nombre	0,00 (à saisir ou à paramétrer)
Base	0,00 (à saisir ou à paramétrer)
Taux	100

- Rubrique de type non soumise **88050** « Ind. gds. dépl. repas < 4mois »

Champs	Informations à saisir
Code	88050
Intitulé	Ind. gds. dépl. repas < 4mois
Mémo	FPROF
Formule	Nombre * Base * Taux
Montant	Gain
Nombre	0,00 (à saisir ou à paramétrer)
Base	S_EXOREPRE
Taux	100

- Rubrique de type non soumise **88200** « Ind. grands déplacements < 25mois »

Champs	Informations à saisir
Code	88200
Intitulé	Ind. grands déplacements < 25mois
Mémo	FPROF
Formule	Nombre * Base * Taux
Montant	Gain
Nombre	0,00 (à saisir ou à paramétrer)
Base	0,00 (à saisir ou à paramétrer)
Taux	85

- Rubrique de type non soumise **88250** « Ind. gds. dépl. repas < 25mois »

Champs	Informations à saisir
Code	88250
Intitulé	Ind. gds. dépl. repas < 25mois
Mémo	FPROF
Formule	Nombre * Base * Taux
Montant	Gain
Nombre	0,00 (à saisir ou à paramétrer)
Base	S_EXOREPRE
Taux	85

- Rubrique de type non soumise **88500** « Ind. grands déplacements < 73mois »

Champs	Informations à saisir
Code	88500
Intitulé	Ind. grands déplacements < 73mois
Mémo	FPROF
Formule	Nombre * Base * Taux
Montant	Gain
Nombre	0,00 (à saisir ou à paramétrer)
Base	0,00 (à saisir ou à paramétrer)
Taux	70

- Rubrique de type non soumise **88550** « Ind. gds. dépl. repas < 73mois »

Champs	Informations à saisir
Code	88550
Intitulé	Ind. gds. dépl. repas < 73mois
Mémo	FPROF
Formule	Nombre * Base * Taux
Montant	Gain
Nombre	0,00 (à saisir ou à paramétrer)
Base	S_EXOREPRE
Taux	70

Divers frais

- Rubrique de type brut **14600** « Autres frais professionnels »

Champs	Informations à saisir
Code	14600
Intitulé	Autres frais professionnels
Mémo	FPROF
Formule	Montant pris tel quel
Montant	0,00 (à saisir ou à paramétrer)

Le chômage intempéries

Cadre légal

On parle d'intempéries quand les conditions atmosphériques et les inondations rendent l'accomplissement du travail dangereux ou impossible.

Ces heures de chômage partiel sont automatiquement compensées pour une partie par l'employeur sous la forme d'allocations, qui sont soumises à un taux de CSG spécifique.

Par ailleurs, on vérifie de toujours conserver un net à payer final supérieur ou égal au SMIC brut. On garantit également une rémunération minimale au salarié, indexée sur le SMIC, c'est la rubrique « Allocation complémentaire ».

Le délai de carence à appliquer pour calculer les heures indemnisées, est fixé à une heure.

Le salaire horaire ne doit pas dépasser le plafond horaire de sécurité sociale majoré de 20%.

L'indemnité intempéries est égale aux trois quarts du salaire horaire multipliés par le nombre d'heures indemnisées.

L'indemnité intempéries est exonérée de toutes les cotisations patronales (sécurité sociale, retraite complémentaire, congés payés, etc. ...) excepté la CSG et de la CRDS sur les revenus de remplacement. Elle est soumise à impôt sur le revenu.

Mise en place du paramétrage

Préambule

Pré requis



Avant de commencer la mise en place du paramétrage, au niveau de votre dossier, nous vous conseillons de faire une sauvegarde de votre fichier de paie et nous vous recommandons de lancer une édition détaillée au format PDF de vos constantes et rubriques.



Important : L'option "Validé" des bulletins n'enregistre pas l'exhaustivité des informations du bulletin dans les cumuls. Nous vous recommandons de réaliser la mise à jour des paramétrages de cette documentation avant l'élaboration de tous vos bulletins de paie du mois.

Adaptation des constantes à votre dossier

Pour la détermination de l'indemnité intempéries, au niveau du menu Listes \ Constantes, vous devez vérifier que la constante suivante est adaptée à votre dossier et la modifier si nécessaire.

Constantes	Descriptif
CI_SALREF	Correspond au salaire horaire de référence

Adaptation des paramètres de votre dossier

Au niveau du menu Fichier \ Paramètres \ Libellés des groupes, modifier le groupe **BTP** « Spécificités BTP », rajouter dans ce groupe, les constantes suivantes :

- **AB_NBHR02**
- **AB_NBHR04**
- **AB_NBJR09**

Modification des bulletins modèles dans votre dossier

Vous devez insérer dans les bulletins modèles ou bulletins salariés concernés par le chômage intémpéries, les rubriques suivantes :

- **5550** « Absence intémpéries »
- **8550** « Indemnités intémpéries »
- **76000** « CSG non déductible chômage »
- **77000** « CSG déductible chômage »
- **78000** « CRDS Chômage »
- **78500** « DSN - CSG/CRDS RR taux plein »
- **78550** « DSN - Réduction CSG/CRDS RR »
- **98050** « Indemnités intémpéries »



Pensez à insérer vos rubriques de chômage intémpéries dans votre modélisation comptable. Dans le PPS, il s'agit des rubriques **5550, 8550, 76000, 77000** et **78000**.

Informations à renseigner au niveau des bulletins salariés

Chaque mois, vous devez :

- Saisir le nombre de jour d'intémpéries dans le menu Gestion \ Bulletin salarié \ Valeurs de base \ Variables du mois \ Groupe « **BTP** », zone « Nb jr intémpéries » (**AB_NBJR09**)

Remarque : vous pouvez aussi alimenter en automatique cette zone via une nature d'événement.

- Saisir le nombre d'heures d'absence intémpéries dans le menu Gestion \ Bulletin salarié \ Valeurs de base \ Variables du mois \ Groupe « **BTP** », zone « Absences intémpéries » (**AB_NBHR02**).

Remarque : vous pouvez aussi alimenter en automatique cette zone via une nature d'événement.

- Saisir le nombre d'heures indemnisées d'intémpéries dans le menu Gestion \ Bulletin salarié \ Valeurs de base \ Variables du mois \ Groupe « **BTP** », zone « Nb hrs intémpéries indemnisées » (**AB_NBHR04**)

Remarque : vous pouvez aussi alimenter en automatique cette zone via une nature d'événement.

Détail du paramétrage disponible dans le PPS BTP

Absence et indemnité d'intémpéries

- Constante de type prédéfini **AB_NBHR02** « Absences intémpéries » : Permet de saisir le nombre d'heures d'absence pour intémpéries

Champs	Informations à saisir
Code	AB_NBHR02
Intitulé	Absences intémpéries
Mémo	ABS
Valeur par défaut	0,00

- Constante de type calcul **AB_TXREEL** « Tx hor - méthode hrs réelles » : Calcule le taux horaire selon la méthode des heures réelles

Champs	Informations à saisir
Code	AB_TXREEL
Intitulé	Tx hor – méthode hrs réelles
Mémo	ABS
Calcul	AB_BRUT / AB_HREEL

- Rubrique de type brut **5550** « Absence intempéries »

Champs	Informations à saisir
Code	5550
Intitulé	Absence intempéries
Mémo	CHOM
Formule	Nombre * Base
Montant	Retenue
Nombre	AB_NBHR02
Base	AB_TXREEL

- Constante de type prédéfini **AB_NBHR04** « Nb hrs intempéries indemnisées » : Permet de saisir le nombre d'heures intempéries indemnisées

Champs	Informations à saisir
Code	AB_NBHR04
Intitulé	Nb hrs intempéries indemnisées
Mémo	ABS
Valeur par défaut	0,00

- Constante de type valeur **CI_SALREF** « Salaire référence intempéries » Correspond au salaire horaire de référence pour le calcul de l'indemnité intempérie

Champs	Informations à saisir
Code	CI_SALREF
Intitulé	Salaire référence intempéries
Mémo	CHOM
Valeur	S_SALHOR

- Constante de type valeur **S_PHSS** « Plafond horaire sécurité soc. » : Correspond à la valeur du plafond horaire de sécurité sociale

Champs	Informations à saisir
Code	S_PHSS
Intitulé	Plafond horaire sécurité soc.
Mémo	PLAF
Valeur	30,00

- Constante de type calcul **CI_PHSS12** « Majoré de 20% plafond horaire »

Champs	Informations à saisir
Code	CI_PHSS12
Intitulé	Majoré de 20% plafond horaire
Mémo	CHOM
Calcul	S_PHSS * 1.2

- Constante de type test **CI_TXHOR** « Plafonne sal ref à 1,2 PHSS » : Plafonne le salaire de référence à 120% du plafond horaire de sécurité sociale

Champs	Informations à saisir
Code	CI_TXHOR
Intitulé	Plafonne sal ref à 1,2 PHSS
Mémo	CHOM
Test	Si CI_SALREF > CI_PHSS12 alors CI_PHSS12 sinon CI_SALREF

- Constante de type calcul **CI_SALHOR** « 75% salaire de référence » : Calcule 75% du salaire horaire

Champs	Informations à saisir
Code	CI_SALHOR
Intitulé	75% salaire de référence
Mémo	CHOM
Calcul	CI_TXHOR * 0,75

- Rubrique de type brut **8550** « Indemnités intempéries »

Champs	Informations à saisir
Code	8550
Intitulé	Indemnités intempéries
Mémo	CHOM
Formule	Nombre * Base
Montant	Gain
Nombre	AB_NBHR04
Base	CI_SALHOR
Page Associations	Brut (NON) ; Assiette RDS (NON)

- Constante de type rubrique **CI_INTEMP** « Montant indemnités intempéries » : Récupère le montant des indemnités d'intempéries

Champs	Informations à saisir
Code	CI_INTEMP
Intitulé	Montant indemnités intempéries
Mémo	CHOM
Période	Cumul IMTA
Rubrique	(+) 8550 Indemnités intempéries Montant salarial Intermédiaire

- Rubrique de type non soumise **98050** « Indemnités intempéries »

Champs	Informations à saisir
Code	98050
Intitulé	Indemnités intempéries
Mémo	CHOM
Formule	Montant pris tel quel
Montant	Gain
Montant salarial	CI_INTEMP
Page Associations	Brut (+) ; Autres cumuls (NON)

Contribution CSG/RDS

- Constante de type calcul **CI_BASECSG** « Détermine base CSG/RDS »

Champs	Informations à saisir
Code	CI_BASECSG
Intitulé	Détermine base CSG/RDS
Mémo	CCI
Calcul	RECUPCHOM + CI_INTEMP * CSG_TXASS

- Rubrique de type cotisation **76000** « CSG non déductible chômage »

Champs	Informations à saisir
Code	76000
Intitulé	CSG non déductible chômage
Mémo	CHOM
Formule	Base * Taux
Montant	Retenue
Base	CI_BASECSG
Taux salarial	2,40
Taux patronal	0,00
Assiette	CI_BASECSG
Page Associations	Net imposable (Non)

- Rubrique de type cotisation **77000** « CSG déductible chômage »

Champs	Informations à saisir
Code	77000
Intitulé	CSG déductible chômage
Mémo	CHOM
Formule	Base * Taux
Montant	Retenue
Base	CI_BASECSG
Taux salarial	3,80
Taux patronal	0,00
Assiette	CI_BASECSG
Page Associations	Net imposable (-)

- Rubrique de type cotisation **78000** « CRDS Chômage »

Champs	Informations à saisir
Code	78000
Intitulé	CRDS Chômage
Mémo	CHOM
Formule	Base * Taux
Montant	Retenue
Base	CI_BASECSG
Taux salarial	0,5
Taux patronal	0,00
Assiette	CI_BASECSG
Page Associations	Net imposable (Non)

Adaptation du paramétrage : écrêtage de la base de la CSG/RDS chômage

Pour mettre en place l'écrêtage de la base de la CSG/RDS sur le chômage, vous devez apporter les modifications suivantes dans votre dossier :

- Modification de la constante **CI_BASECSG** « Détermine base CSG/RDS »

Champs	Informations à saisir
Code	CI_BASECSG
Intitulé	Détermine base CSG/RDS
Mémo	CCI
Calcul	RECUPCHOM + CI_INTEMP

- Modification de la constante **B_CSGCHP** « Base CSG chômage » : Calcule la base CSG correspondant à l'indemnité de chômage partiel et d'intempéries

Champs	Informations à saisir
Code	B_CSGCHP
Intitulé	Base CSG chômage
Mémo	CHOM
Calcul	CI_BASECSG * CSG_TXASS

- Modification de la rubrique de type cotisation **76000** « CSG non déductible chômage »

Champs	Informations à saisir
Code	76000
Intitulé	CSG non déductible chômage
Mémo	CHOM
Base	CH_CSGND

- Modification de la rubrique de type cotisation **77000** « CSG déductible chômage »

Champs	Informations à saisir
Code	77000
Intitulé	CSG déductible chômage
Mémo	CHOM
Base	CH_CSGD

- Modification de la rubrique de type cotisation **78000** « CRDS Chômage »

Champs	Informations à saisir
Code	78000
Intitulé	CRDS Chômage
Mémo	CHOM
Base	CH_RDS

La participation patronale à l'acquisition de titres-restaurant : régime social

Cadre légal

La participation patronale à l'acquisition des titres-restaurant est exonérée de l'impôt sur les revenus

La participation employeur est exonérée si le taux est compris entre 50% et 60% et le montant de la participation est inférieure ou égale à 7,18 € au 1er janvier 2024.

Si la participation employeur est comprise entre 50% et 60% et le montant de la participation est supérieur à 7,18 €. La fraction au-delà de 7,18 € est soumise à cotisations et contributions sociales.

Si le montant est inférieur à 7,18 € mais un taux supérieur à 60%, le montant de la participation est soumis en totalité à cotisations et contributions sociales.

Si le montant est inférieur à 7,18 € mais un taux inférieur à 50%, le montant de la participation est soumis en totalité à cotisations et contributions sociales.

Cas non gérés

Liste non exhaustive :

- Versement d'une prime de repas en plus de sa participation à l'acquisition des titres, les deux avantages doivent être totalisés pour apprécier les limites d'exonération
- Participation conjointe du comité d'entreprise avec l'employeur, les deux participations doivent être totalisées pour apprécier les limites d'exonération

Mise en place du paramétrage

Préambule

Pré requis



Avant de commencer la mise en place du paramétrage, au niveau de votre dossier, nous vous conseillons de faire une sauvegarde de votre fichier de paie et nous vous recommandons de lancer une édition détaillée au format PDF de vos constantes et rubriques.



Important : L'option "Validé" des bulletins n'enregistre pas l'exhaustivité des informations du bulletin dans les cumuls. Nous vous recommandons de réaliser la mise à jour des paramétrages de cette documentation avant l'élaboration de tous vos bulletins de paie du mois.

Adaptation des constantes à votre dossier

La détermination du nombre de titres restaurant à commander nécessite le nombre de jours d'absence, vous devez donc vérifier que la constante suivante est adaptée à votre dossier et la modifier si nécessaire.

Constantes	Descriptif
TR_NBJRABS	Correspond au nombre de jours d'absence qu'il faut déduire du nombre de titres restaurant à commander.

Adaptation des paramètres de votre dossier

Vous devez répondre à l'info libre « Quel est le % de prise en charge par le salarié des titres restaurants ? » au niveau du menu Fichier \ Paramètres \ Edition des infos libres société.

Vous devez répondre à l'info libre « Quelle est la valeur faciale d'un titre restaurant ? » au niveau du menu Fichier \ Paramètres \ Edition des infos libres société.

Modification des bulletins modèles dans votre dossier

Vous devez insérer dans les bulletins modèles ou bulletins salariés concernés par les titres-restaurant, les rubriques suivantes :

- **9750** « Titres restaurant non exonérés »
- **79990** « Titres restaurant à commander »
- **80000** « Titres restaurant »



Pensez à insérer vos rubriques de titres-restaurant dans votre modélisation comptable. Dans le PPS, il s'agit des rubriques **9750** et **80000**.

Information à renseigner au niveau des fiches de personnel

Si votre salarié bénéficie d'un montant de titres restaurant différent des autres salariés, vous devez répondre à l'info libre « Quelle est la valeur faciale du titre restaurant dont bénéficie le salarié ? » au niveau de la page « Infos libres » de la fiche de personnel.

Détail du paramétrage disponible dans le PPS BTP

Détermination des titres restaurant à commander

- Constante de type valeur **VALTR** « Valeur faciale Ticket Resto. »

Champs	Informations à saisir
Code	VALTR
Intitulé	Valeur faciale Ticket Resto.
Mémo	TREST
Valeur	0,00

- Infos libres de nature société **STE0170000** « Quelle est la valeur faciale d'un titre restaurant ? »

Champs	Informations à saisir
Code	STE0170000
Intitulé	Quelle est la valeur faciale d'un titre restaurant ?
Type	Valeur
Déversement dans	Constante VALTR

- Infos libres de nature salarié **SAGETR0001** « Quelle est la valeur faciale du titre restaurant dont bénéficie le salarié ? »

Champs	Informations à saisir
Code	SAGETR0001
Intitulé	Quelle est la valeur faciale du titre restaurant dont bénéficie le salarié ?
Type	Valeur

- Constante de type réponse **TR_MTSAL** « Mt TR saisit ds FP » : Permet de saisir une valeur faciale du titre-restaurant différente pour un ou une population de salariés

Champs	Informations à saisir
Code	TR_MTSAL
Intitulé	Mt TR saisit ds FP
Mémo	TREST
Infos libres	SAGETR0001

- Constante de type test **TR_MT** « Détermine montant TR » : Détermine la valeur faciale du titre-restaurant en fonction de l'info libre salarié

Champs	Informations à saisir
Code	TR_MT
Intitulé	Détermine montant TR
Mémo	TREST
Test	Si TR_MTSAL = 0 Alors VALTR Sinon TR_MTSAL

- Constante de type cumul **TR_NBJRABS** « Nb jours absence à déduire » : Récupère le nombre de jours d'absence à déduire du nombre de titres restaurant à commander

Champs	Informations à saisir
Code	TR_NBJRABS
Intitulé	Nb jours absence à déduire
Mémo	TREST
Période	Cumuls IMTA
Constantes	(+) AB_NBJR01 Nb jour d'absence paternité Intermédiaire (+) AB_NBJR02 Nb jr abs maladie longue durée Intermédiaire (+) AB_NBJR03 Nb jr abs mi-tps thérapeutique Intermédiaire (+) AB_NBJR04 Nb jour de congé sans solde Intermédiaire (+) AB_NBJR05 Nb jour absence non rémunérée Intermédiaire (+) AB_NBJR06 Nb jour d'accident de trajet Intermédiaire (+) AB_NBJR07 Nb jour absence exceptionnelle Intermédiaire (+) AT_NBJRAB Nb jrs abs AT Intermédiaire (+) COPRIMO1 Congés pris dans le mois Intermédiaire (+) MAL_NBJRAB Nb jrs abs maladie Intermédiaire (+) MAT_NBJRAB Nb jrs abs maternité Intermédiaire

- Constante de type date **TRDEBMOIS** « Début mois suivant » : Détermine le 1^{er} jour du mois suivant

Champs	Informations à saisir
Code	TRDEBMOIS
Intitulé	Début mois suivant
Mémo	TREST
Type	Date calculée
Calcul en	Jours calendaires
Date d'origine	DATEFINPAI
Nombre	1

- Constante de type date **TRFINMOIS** « Fin mois suivant » : Détermine le dernier jour du mois suivant

Champs	Informations à saisir
Code	TRFINMOIS
Intitulé	Fin mois suivant
Mémo	TREST
Type	Date calculée mois calendaires
Date d'origine	DATEFINPAI
Nombre	1
Fin de mois	Cochée

- Constante de type date **TRJRSOUVRE** « Nb jrs ouvrés mois suivant » : Calcule le nombre de jours ouvrés sur le mois suivant en fonction du calendrier salarié

Champs	Informations à saisir
Code	TRJRSOUVRE
Intitulé	Nb jrs ouvrés mois suivant
Mémo	TREST
Type	Nombre de jours
Calcul en	Jours ouvrés salarié
Date d'origine	TRDEBMOIS
Date de fin	TRFINMOIS

- Constante de type calcul **TRCOMMAND** « Nb de titres rest. à commander » : Calcule le nombre de titres restaurants à commander pour le mois suivant

Champs	Informations à saisir
Code	TRCOMMAND
Intitulé	Nb de titres rest. à commander
Mémo	TREST
Calcul	TRJRSOUVRE – TR_NBJRABS

- Constante de type test **TR_NBACDE** « Nb de titres rest à commander »

Champs	Informations à saisir
Code	TR_NBACDE
Intitulé	Nb de titres rest à commander
Mémo	TREST
Test	Si TRCOMMAND < 0 Alors 0 Sinon TRCOMMAND

- Rubrique de type non soumise **79990** « Titres restaurant à commander »

Champs	Informations à saisir
Code	79990
Intitulé	Titres restaurant à commander
Mémo	TREST
Formule	Nombre * Base
Montant	Gain
Nombre	TR_NBACDE
Base	TR_MT
Page Rubriques	Sélectionner « Non Imprimable »
Page Associations	Tous les cumuls sont positionnés à « Non »

Détermination de la part non exonérée

- Constante de type valeur **TXSALTR** « % prise en charge salarié TR » : Stocke le taux de participation du salarié au titre restaurant

Champs	Informations à saisir
Code	TXSALTR
Intitulé	% prise en charge salarié TR
Mémo	TREST
Valeur	0

- Infos libres de nature société **STE0175000** « Quel est le % de prise en charge par le salarié des titres restaurants ? »

Champs	Informations à saisir
Code	STE0175000
Intitulé	Quel est le % de prise en charge par le salarié des titres restaurants ?
Type	Valeur
Déversement dans	Constante TXSALTR

- Constante de type calcul **TR_TXEMP** « Taux prise en charge employeur » : Calcule le taux de participation de l'employeur au titre restaurant

Champs	Informations à saisir
Code	TR_TXEMP
Intitulé	Taux prise en charge employeur
Mémo	TREST
Calcul	$100 - TXSALTR$

- Constante de type calcul **TR_PARTEMP** « Part employeur » : Calcule le montant de la participation de l'employeur au titre restaurant

Champs	Informations à saisir
Code	TR_PARTEMP
Intitulé	Part employeur
Mémo	TREST
Calcul	$TR_MT * TR_TXEMP / 100$

- Constante de type valeur **S_EXOREPTR** « Mt exo titres-restaurant » : Stocke le seuil d'exonération des titres restaurant

Champs	Informations à saisir
Code	S_EXOREPTR
Intitulé	Mt exo titres-restaurant
Mémo	TREST
Valeur	7,18

- Constante de type calcul **TR_MTSUP** « Calcul part supérieur exo »

Champs	Informations à saisir
Code	TR_MTSUP
Intitulé	Calcul part supérieur exo
Mémo	FPROF
Calcul	$TR_PARTEMP - S_EXOREPTR$

- Constante de type test **TR_MTNEXO** « Détermine si total exo ou non »

Champs	Informations à saisir
Code	TR_MTNEXO
Intitulé	Détermine si total exo ou non
Mémo	FPROF
Test	Si TR_PARTEMP > S_EXOREPTR Alors TR_MTSUP Sinon 0

- Constante de type tranche **TR_NEXO** « Détermine part non exonérée » : Détermine la part non exonérée de cotisations en fonction du taux de participation de l'employeur au titre restaurant

Champs	Informations à saisir
Code	TR_NEXO
Intitulé	Détermine part non exonérée
Mémo	TREST
Base de test	TR_TXEMP
Sens	<
Tranche	Si TR_TXEMP < 50 Alors TR_PARTEMP
	Si 50 <= TR_TXEMP < 60,01 Alors TR_MTNEXO
	Si 60,01 <= TR_TXEMP Alors TR_PARTEMP

- Rubrique de type brut **9750** « Titres restaurant non exonérés »

Champs	Informations à saisir
Code	9750
Intitulé	Titres restaurant non exonérés
Mémo	FPROF
Formule	Nombre * Base
Montant	Gain
Nombre	TRMOISCOUR
Base	TR_NEXO

Détermination des titres-restaurants à payer

- Constante de type rubrique **TRMOISCOUR** « Nb titres rest. mois en cours » : Récupère le nombre de titre restaurants commandés le mois précédents

Champs	Informations à saisir
Code	TRMOISCOUR
Intitulé	Nb titres rest. mois en cours
Mémo	TREST
Période	Mensuelle
Mois	Mois-1
Année	Courante
Rubriques	(+) 79990 Titres restaurant à commander Nombre

- Rubrique de type non soumise **80000** « Titres restaurant »

Champs	Informations à saisir
Code	80000
Intitulé	Titres restaurant
Mémo	TREST
Formule	Nombre * Base * Taux
Montant	Retenu
Nombre	TRMOISCOUR
Base	TR_MT
Taux	TXSALTR

L'indemnité complémentaire conventionnelle de repas

Cadre légal

Extrait Editions Tissot – Rémunération et Paie Bâtiment

« L'indemnité conventionnelle de repas peut être versée dans le BTP en partie sous la forme de titres-restaurant.

Compte tenu de la valeur moyenne des titres-restaurant et des indemnités conventionnelles de repas, l'employeur doit toutefois verser à ses salariés une indemnité complémentaire de repas, en plus de sa contribution à l'achat de titres.

L'indemnité de repas est exonérée de cotisations de sécurité sociale dans la limite de 9,90 € ou 20,20 €.

Pour l'appréciation du dépassement de ces limites, il convient de cumuler l'indemnité de repas versée, et le montant de la participation patronale à l'acquisition du titre-restaurant.

En cas de déduction forfaitaire de 10%, l'indemnité de repas est en revanche soumise en totalité à cotisations. »

Mise en place du paramétrage

Préambule

Pré requis



Avant de commencer la mise en place du paramétrage, au niveau de votre dossier, nous vous conseillons de faire une sauvegarde de votre fichier de paie et nous vous recommandons de lancer une édition détaillée au format PDF de vos constantes et rubriques.



Important : L'option "Validé" des bulletins n'enregistre pas l'exhaustivité des informations du bulletin dans les cumuls. Nous vous recommandons de réaliser la mise à jour des paramètres de cette documentation avant l'élaboration de tous vos bulletins de paie du mois.

Adaptation des constantes à votre dossier

Saisir dans la constante **R_MTREPHL** « Mt repas hors locaux » le montant du repas hors locaux pris en charge par l'entreprise, dans le menu Listes \ Constantes.

Adaptation des paramètres de votre dossier

Au niveau du menu Fichier \ Paramètres \ Libellés des groupes », modifier le groupe **BTP** « Spécificités BTP », rajouter dans ce groupe, la constante suivante **S_NBREP04** « Nombre de repas hors locaux ».

Modification des bulletins modèles dans votre dossier

Vous devez insérer dans les bulletins modèles ou bulletins salariés concernés par l'indemnité complémentaire conventionnelle de repas, les rubriques suivantes :

- **9700** « Ind compl. repas conv. < exo »
- **9710** « Ind compl. repas conv. > exo »
- **87250** « Indemnité complémentaire repas ».



Pensez à insérer vos rubriques d'indemnité complémentaire de repas dans votre modélisation comptable.

Information à renseigner au niveau des fiches de personnel

Si votre salarié bénéficie d'un montant de repas hors locaux différent des autres salariés, vous devez répondre à l'info libre « Quel est le montant d'un repas pris hors des locaux ? » au niveau de la page « Infos libres » de la fiche de personnel.

Information à renseigner au niveau des bulletins salariés

Chaque mois, saisir le nombre de repas dans le menu Gestion \ Bulletin salarié \ Valeurs de base \ Variables du mois Groupe « **Spécificités BTP** », zone « Nombre de repas hors locaux » (**S_NBREP04**).

Détail du paramétrage disponible dans le PPS BTP

- Constante de type valeur **R_MTREPHL** « Mt repas hors locaux » : Correspond au montant du repas hors locaux pris en charge par l'entreprise

Champs	Informations à saisir
Code	R_MTREPHL
Intitulé	Mt repas hors locaux
Mémo	FPROF
Valeur	0,00

- Infos libres de nature salarié **SAGERP0001** « Quel est le montant d'un repas pris hors des locaux ? »

Champs	Informations à saisir
Code	SAGERP0001
Intitulé	Quel est le montant d'un repas pris hors des locaux ?
Type	Valeur

- Constante de type réponse **R_MTREPSHL** « Mt repas saisi FP hors locaux » : Permet de saisir une valeur pour un repas pris en dehors des locaux de l'entreprise

Champs	Informations à saisir
Code	R_MTREPSHL
Intitulé	Mt repas saisi FP hors locaux
Mémo	FPROF
Infos libres	SAGERP0001

- Constante de type valeur **S_EXOREPHL** « Mt exo repas hors locaux » : Stocke le seuil d'exonération des repas pris hors des locaux de l'entreprise

Champs	Informations à saisir
Code	S_EXOREPHL
Intitulé	Mt exo repas hors locaux
Mémo	FPROF
Valeur	10,10

- Constante de type calcul **TR_PARTEMP** « Part employeur » : Calcule le montant de la participation de l'employeur au titre restaurant

Champs	Informations à saisir
Code	TR_PARTEMP
Intitulé	Part employeur
Mémo	TREST
Calcul	$TR_MT * TR_TXEMP / 100$

- Constante de type test **R_TESTHL** « Détermine montant repas »

Champs	Informations à saisir
Code	R_TESTHL
Intitulé	Détermine montant repas
Mémo	FPROF
Test	$S1_R_MTREPSHL = 0$ Alors R_MTREPHL Sinon R_MTREPSHL

- Constante de type calcul **R_NEXREPHL** « Part > exo repas hors locaux »

Champs	Informations à saisir
Code	R_NEXREPHL
Intitulé	Part > exo repas hors locaux
Mémo	FPROF
Calcul	$R_TESTHL - S_EXOREPHL$

- Constante de type test **R_NEXOHL** « Mt non exo repas hors locaux »

Champs	Informations à saisir
Code	R_NEXOHL
Intitulé	Mt non exo repas hors locaux
Mémo	FPROF
Test	Si R_TESTHL > S_EXOREPHL Alors R_NEXREPHL Sinon 0

- Constante de type test **TR_MTEXO** « Détermine mt exo TR »

Champs	Informations à saisir
Code	TR_MTEXO
Intitulé	Détermine mt exo TR
Mémo	FPROF
Test	Si TR_PARTEMP > S_EXOREPTR Alors S_EXOREPTR Sinon TR_PARTEMP

- Constante de type calcul **TR_EX1REPH** « Calcul mt exo »

Champs	Informations à saisir
Code	TR_EX1REPH
Intitulé	Calcul mt exo
Mémo	FPROF
Calcul	R_TESTHL - TR_MTEXO

- Constante de type calcul **TR_EX2REPH** « Calcul mt exo »

Champs	Informations à saisir
Code	TR_EX2REPH
Intitulé	Calcul mt exo
Mémo	FPROF
Calcul	S_EXOREPHL - TR_MTEXO

- Constante de type test **TR_EXO1HL** « Détermine part exo CSG/RDS »

Champs	Informations à saisir
Code	TR_EXO1HL
Intitulé	Détermine part exo CSG/RDS
Mémo	FPROF
Test	Si R_TESTHL < S_EXOREPHL Alors TR_EX1REPH Sinon TR_EX2REPH

- Constante de type test **TR_EXOHL** « Détermine part exo CSG/RDS »

Champs	Informations à saisir
Code	TR_EXOHL
Intitulé	Détermine part exo CSG/RDS
Mémo	FPROF
Test	Si R_TESTHL > TR_MTEXO Alors TR_EXO1HL Sinon 0

- Rubrique de type brut **9700** « Ind compl. repas conv. < exo »

Champs	Informations à saisir
Code	9700
Intitulé	Ind compl. repas conv. < exo
Mémo	FPROF
Formule	Nombre * Base
Montant	Retenue
Nombre	S_NBREP04
Base	TR_EXOHL
Page associations	Net imposable à Non et assiette RDS1 à NON

- Rubrique de type brut **9710** « Ind compl. repas conv. > exo »

Champs	Informations à saisir
Code	9710
Intitulé	Ind compl. repas conv. > exo
Mémo	FPROF
Formule	Nombre * Base
Montant	Retenue
Nombre	S_NBREP04
Base	R_NEXOHL

- Rubrique de type non soumise **87250** « Indemnité complémentaire repas »

Champs	Informations à saisir
Code	87250
Intitulé	Indemnité complémentaire repas
Mémo	FPROF
Formule	Nombre * Base
Montant	Retenu
Nombre	TRMOISCOUR
Base	TR_EXOHL

Les primes du B.T.P.

Préambule

Pré requis



Avant de commencer la mise en place du paramétrage, au niveau de votre dossier, nous vous conseillons de faire une sauvegarde de votre fichier de paie et nous vous recommandons de lancer une édition détaillée au format PDF de vos constantes et rubriques.



Important : L'option "Validé" des bulletins n'enregistre pas l'exhaustivité des informations du bulletin dans les cumuls. Nous vous recommandons de réaliser la mise à jour des paramètres de cette documentation avant l'élaboration de tous vos bulletins de paie du mois.

Détail du paramétrage disponible dans le PPS BTP

- Rubrique de type brut **11000** « Prime de hauteur, de danger »

Champs	Informations à saisir
Code	11000
Intitulé	Prime de hauteur, de danger
Mémo	PRIME
Formule	Montant pris tel quel
Montant	Gain
Montant salarial	0,00 (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)

- Rubrique de type brut **11050** « Prime particip. reg. Retraite »

Champs	Informations à saisir
Code	11050
Intitulé	Prime particip. reg. Retraite
Mémo	PRIME
Formule	Montant pris tel quel
Montant	Gain
Montant salarial	0,00 (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)

- Rubrique de type brut **11100** « Prime interes. & particip. »

Champs	Informations à saisir
Code	11100
Intitulé	Prime interes. & particip.
Mémo	PRIME
Formule	Montant pris tel quel
Montant	Gain
Montant salarial	0,00 (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)

- Rubrique de type brut **11150** « Prime assurance vie »

Champs	Informations à saisir
Code	11150
Intitulé	Prime assurance vie
Mémo	PRIME
Formule	Montant pris tel quel
Montant	Gain
Montant salarial	0,00 (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)

- Rubrique de type brut **11200** « Prime de productivité »

Champs	Informations à saisir
Code	11200
Intitulé	Prime de productivité
Mémo	PRIME
Formule	Montant pris tel quel
Montant	Gain
Montant salarial	0,00 (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)

- Rubrique de type brut **11250** « Prime de fonction »

Champs	Informations à saisir
Code	11250
Intitulé	Prime de fonction
Mémo	PRIME
Formule	Montant pris tel quel
Montant	Gain
Montant salarial	0,00 (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)

- Rubrique de type brut **11300** « Prime de bilan »

Champs	Informations à saisir
Code	11300
Intitulé	Prime de bilan
Mémo	PRIME
Formule	Montant pris tel quel
Montant	Gain
Montant salarial	0,00 (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)

- Rubrique de type brut **11350** « Prime de responsabilité »

Champs	Informations à saisir
Code	11350
Intitulé	Prime de responsabilité
Mémo	PRIME
Formule	Montant pris tel quel
Montant	Gain
Montant salarial	0,00 (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)

- Rubrique de type brut **11400** « Prime d'astreinte »

Champs	Informations à saisir
Code	11400
Intitulé	Prime d'astreinte
Mémo	PRIME
Formule	Montant pris tel quel
Montant	Gain
Montant salarial	0,00 (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)

- Rubrique de type brut **11450** « Prime logistique »

Champs	Informations à saisir
Code	11450
Intitulé	Prime logistique
Mémo	PRIME
Formule	Montant pris tel quel
Montant	Gain
Montant salarial	0,00 (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)

- Rubrique de type brut **11500** « Prime de nuit »

Champs	Informations à saisir
Code	11500
Intitulé	Prime de nuit
Mémo	PRIME
Formule	Montant pris tel quel
Montant	Gain
Montant salarial	0,00 (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)

- Rubrique de type brut **11550** « Prime de casque »

Champs	Informations à saisir
Code	11550
Intitulé	Prime de casque
Mémo	PRIME
Formule	Montant pris tel quel
Montant	Gain
Montant salarial	0,00 (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)

- Rubrique de type brut **11600** « Prime de vacances »

Champs	Informations à saisir
Code	11600
Intitulé	Prime de vacances
Mémo	PRIME
Formule	Montant pris tel quel
Montant	Gain
Montant salarial	0,00 (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)

- Rubrique de type brut **11650** « Prime de salissure »

Champs	Informations à saisir
Code	11650
Intitulé	Prime de salissure
Mémo	PRIME
Formule	Montant pris tel quel
Montant	Gain
Montant salarial	0,00 (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)

- Rubrique de type brut **11700** « Prime d'échafaudage »

Champs	Informations à saisir
Code	11700
Intitulé	Prime d'échafaudage
Mémo	PRIME
Formule	Montant pris tel quel
Montant	Gain
Montant salarial	0,00 (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)

- Rubrique de type brut **11750** « Prime de tacot »

Champs	Informations à saisir
Code	11750
Intitulé	Prime de tacot
Mémo	PRIME
Formule	Montant pris tel quel
Montant	Gain
Montant salarial	0,00 (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)

- Rubrique de type brut **11800** « Gratification exceptionnelle »

Champs	Informations à saisir
Code	11800
Intitulé	Gratification exceptionnelle
Mémo	PRIME
Formule	Montant pris tel quel
Montant	Gain
Montant salarial	0,00 (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)

- Rubrique de type brut **12200** « Prime trav pénibles/insalubres »

Champs	Informations à saisir
Code	12200
Intitulé	Prime trav pénibles/insalubres
Mémo	PRIME
Formule	Montant pris tel quel
Montant	Gain
Montant salarial	0,00 (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)

- Rubrique de type brut **12300** « Prime d'outillage »

Champs	Informations à saisir
Code	12300
Intitulé	Prime d'outillage
Mémo	PRIME
Formule	Montant pris tel quel
Montant	Gain
Montant salarial	0,00 (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)

- Rubrique de type non soumise **89000** « Prime d'outillage »

Champs	Informations à saisir
Code	89000
Intitulé	Prime d'outillage
Mémo	PRIME
Formule	Montant pris tel quel
Montant	Gain
Montant salarial	0,00 (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)

Les indemnités de transport et de trajet

Les indemnités de transport

Préambule

Pré requis



Avant de commencer la mise en place du paramétrage, au niveau de votre dossier, nous vous conseillons de faire une sauvegarde de votre fichier de paie et nous vous recommandons de lancer une édition détaillée au format PDF de vos constantes et rubriques.



Important : L'option "Validé" des bulletins n'enregistre pas l'exhaustivité des informations du bulletin dans les cumuls. Nous vous recommandons de réaliser la mise à jour des paramètres de cette documentation avant l'élaboration de tous vos bulletins de paie du mois.

Détail du paramétrage disponible dans le PPS BTP

- Rubrique de type brut **14100** « Indemnité de transport zone 1 »

Champs	Informations à saisir
Code	14100
Intitulé	Indemnité de transport zone 1
Mémo	FPROF
Formule	Nombre x base
Montant	Gain
Nombre	0,00 (à saisir ou à paramétrer)
Base	0,00 (à saisir ou à paramétrer)

- Rubrique de type brut **14110** « Indemnité de transport zone 1b »

Champs	Informations à saisir
Code	14110
Intitulé	Indemnité de transport zone 1b
Mémo	FPROF
Formule	Nombre x base
Montant	Gain
Nombre	0,00 (à saisir ou à paramétrer)
Base	0,00 (à saisir ou à paramétrer)

- Rubrique de type brut **14120** « Indemnité de transport zone 2 »

Champs	Informations à saisir
Code	14120
Intitulé	Indemnité de transport zone 2
Mémo	FPROF
Formule	Nombre x base
Montant	Gain
Nombre	0,00 (à saisir ou à paramétrer)
Base	0,00 (à saisir ou à paramétrer)

- Rubrique de type brut **14130** « Indemnité de transport zone 3 »

Champs	Informations à saisir
Code	14130
Intitulé	Indemnité de transport zone 3
Mémo	FPROF
Formule	Nombre x base
Montant	Gain
Nombre	0,00 (à saisir ou à paramétrer)
Base	0,00 (à saisir ou à paramétrer)

- Rubrique de type brut **14140** « Indemnité de transport zone 4 »

Champs	Informations à saisir
Code	14140
Intitulé	Indemnité de transport zone 4
Mémo	FPROF
Formule	Nombre x base
Montant	Gain
Nombre	0,00 <i>(à saisir ou à paramétrer)</i>
Base	0,00 <i>(à saisir ou à paramétrer)</i>

- Rubrique de type brut **14150** « Indemnité de transport zone 5 »

Champs	Informations à saisir
Code	14150
Intitulé	Indemnité de transport zone 5
Mémo	FPROF
Formule	Nombre x base
Montant	Gain
Nombre	0,00 <i>(à saisir ou à paramétrer)</i>
Base	0,00 <i>(à saisir ou à paramétrer)</i>

- Rubrique de type brut **14160** « Indemnité de transport zone 6 »

Champs	Informations à saisir
Code	14160
Intitulé	Indemnité de transport zone 6
Mémo	FPROF
Formule	Nombre x base
Montant	Gain
Nombre	0,00 <i>(à saisir ou à paramétrer)</i>
Base	0,00 <i>(à saisir ou à paramétrer)</i>

Les indemnités de trajet

Préambule

Pré requis



Avant de commencer la mise en place du paramétrage, au niveau de votre dossier, nous vous conseillons de faire une sauvegarde de votre fichier de paie et nous vous recommandons de lancer une édition détaillée au format PDF de vos constantes et rubriques.



Important : L'option "Validé" des bulletins n'enregistre pas l'exhaustivité des informations du bulletin dans les cumuls. Nous vous recommandons de réaliser la mise à jour des paramètres de cette documentation avant l'élaboration de tous vos bulletins de paie du mois.

Détail du paramétrage disponible dans le PPS BTP

- Rubrique de type brut **14220** « Indemnité de trajet zone 1 »

Champs	Informations à saisir
Code	14220
Intitulé	Indemnité de trajet zone 1
Mémo	FPROF
Formule	Nombre x base
Montant	Gain
Nombre	0,00 <i>(à saisir ou à paramétrer)</i>
Base	0,00 <i>(à saisir ou à paramétrer)</i>

- Rubrique de type brut **14230** « Indemnité de trajet zone 1b »

Champs	Informations à saisir
Code	14230
Intitulé	Indemnité de trajet zone 1b
Mémo	FPROF
Formule	Nombre x base
Montant	Gain
Nombre	0,00 (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Base	0,00 (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)

- Rubrique de type brut **14240** « Indemnité de trajet zone 2 »

Champs	Informations à saisir
Code	14240
Intitulé	Indemnité de trajet zone 2
Mémo	FPROF
Formule	Nombre x base
Montant	Gain
Nombre	0,00 (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Base	0,00 (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)

- Rubrique de type brut **14250** « Indemnité de trajet zone 3 »

Champs	Informations à saisir
Code	14250
Intitulé	Indemnité de trajet zone 3
Mémo	FPROF
Formule	Nombre x base
Montant	Gain
Nombre	0,00 (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Base	0,00 (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)

- Rubrique de type brut **14260** « Indemnité de trajet zone 4 »

Champs	Informations à saisir
Code	14260
Intitulé	Indemnité de trajet zone 4
Mémo	FPROF
Formule	Nombre x base
Montant	Gain
Nombre	0,00 (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Base	0,00 (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)

- Rubrique de type brut **14270** « Indemnité de trajet zone 5 »

Champs	Informations à saisir
Code	14270
Intitulé	Indemnité de trajet zone 5
Mémo	FPROF
Formule	Nombre x base
Montant	Gain
Nombre	0,00 (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Base	0,00 (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)

- Rubrique de type brut **14280** « Indemnité de trajet zone 6 »

Champs	Informations à saisir
Code	14280
Intitulé	Indemnité de trajet zone 6
Mémo	FPROF
Formule	Nombre x base
Montant	Gain
Nombre	0,00 (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Base	0,00 (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)

- Rubrique de type brut **14290** « Indemnité de trajet zone 7 »

Champs	Informations à saisir
Code	14290
Intitulé	Indemnité de trajet zone 7
Mémo	FPROF
Formule	Nombre x base
Montant	Gain
Nombre	0,00 (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Base	0,00 (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)

- Rubrique de type brut **14300** « Indemnité de trajet zone 8 »

Champs	Informations à saisir
Code	14300
Intitulé	Indemnité de trajet zone 8
Mémo	FPROF
Formule	Nombre x base
Montant	Gain
Nombre	0,00 (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Base	0,00 (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)

- Rubrique de type brut **14310** « Indemnité de trajet zone 9 »

Champs	Informations à saisir
Code	14310
Intitulé	Indemnité de trajet zone 9
Mémo	FPROF
Formule	Nombre x base
Montant	Gain
Nombre	0,00 (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Base	0,00 (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)

- Rubrique de type brut **14320** « Indemnité de trajet zone 10 »

Champs	Informations à saisir
Code	14320
Intitulé	Indemnité de trajet zone 10
Mémo	FPROF
Formule	Nombre x base
Montant	Gain
Nombre	0,00 (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Base	0,00 (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)

- Rubrique de type brut **14330** « Indemnité de trajet zone 11 »

Champs	Informations à saisir
Code	14330
Intitulé	Indemnité de trajet zone 11
Mémo	FPROF
Formule	Nombre x base
Montant	Gain
Nombre	0,00 (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Base	0,00 (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)

- Rubrique de type non soumise **83050** « Indemnité de transport zone 1 »

Champs	Informations à saisir
Code	83050
Intitulé	Indemnité de transport zone 1
Mémo	FPROF
Formule	Nombre x base
Montant	Gain
Nombre	0,00 (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Base	0,00 (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)

- Rubrique de type non soumise **83070** « Indemnité de transport zone 1b »

Champs	Informations à saisir
Code	83070
Intitulé	Indemnité de transport zone 1b
Mémo	FPROF
Formule	Nombre x base
Montant	Gain
Nombre	0,00 (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Base	0,00 (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)

- Rubrique de type non soumise **83100** « Indemnité de transport zone 2 »

Champs	Informations à saisir
Code	83100
Intitulé	Indemnité de transport zone 2
Mémo	FPROF
Formule	Nombre x base
Montant	Gain
Nombre	0,00 (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Base	0,00 (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)

- Rubrique de type non soumise **83120** « Indemnité de transport zone 3 »

Champs	Informations à saisir
Code	83120
Intitulé	Indemnité de transport zone 3
Mémo	FPROF
Formule	Nombre x base
Montant	Gain
Nombre	0,00 (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Base	0,00 (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)

- Rubrique de type non soumise **83140** « Indemnité de transport zone 4 »

Champs	Informations à saisir
Code	83140
Intitulé	Indemnité de transport zone 4
Mémo	FPROF
Formule	Nombre x base
Montant	Gain
Nombre	0,00 (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Base	0,00 (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)

- Rubrique de type non soumise **83160** « Indemnité de transport zone 5 »

Champs	Informations à saisir
Code	83160
Intitulé	Indemnité de transport zone 5
Mémo	FPROF
Formule	Nombre x base
Montant	Gain
Nombre	0,00 (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Base	0,00 (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)

- Rubrique de type non soumise **83180** « Indemnité de transport zone 6 »

Champs	Informations à saisir
Code	83180
Intitulé	Indemnité de transport zone 6
Mémo	FPROF
Formule	Nombre x base
Montant	Gain
Nombre	0,00 (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Base	0,00 (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)

L'application de l'abattement sur l'assiette de cotisations

Cadre légal



BOSS – Frais professionnels

L'application de la déduction forfaitaire spécifique ne peut avoir pour conséquence pour chaque paie, de ramener l'assiette de calcul des cotisations en deçà de l'assiette minimum des cotisations.

Cette assiette minimale correspond au montant cumulé du salaire minimum de croissance et des indemnités, primes ou majorations s'y ajoutant en vertu d'une disposition législative ou d'une disposition réglementaire.

Le cas échéant, les sommes versées au titre du remboursement de frais professionnels sont incluses dans cette assiette. Les éléments de rémunération prévus par une disposition conventionnelle n'ont pas à être pris en compte pour déterminer l'assiette minimale des cotisations de sécurité sociale.

Texte de référence : Article R. 242-1 alinéa 6 du code de la sécurité sociale

L'application de cette limite se fait en automatique (constante **ABATMENT**) et l'utilisateur a la possibilité de paramétrer l'assiette minimum (constante **ASSIETMINI**).

Cas non gérés

Liste non exhaustive :

- Application du minimum conventionnel si celui-ci est supérieur au SMIC

Mise en place du paramétrage

Préambule

Pré requis



Avant de commencer la mise en place du paramétrage, au niveau de votre dossier, nous vous conseillons de faire une sauvegarde de votre fichier de paie et nous vous recommandons de lancer une édition détaillée au format PDF de vos constantes et rubriques.



Important : L'option "Validé" des bulletins n'enregistre pas l'exhaustivité des informations du bulletin dans les cumuls. Nous vous recommandons de réaliser la mise à jour des paramétrages de cette documentation avant l'élaboration de tous vos bulletins de paie du mois.

Adaptation des constantes à votre dossier

Pour calculer l'assiette minimum, au niveau du menu Listes \ Constantes, vous devez vérifier que les constantes suivantes sont adaptées à votre dossier et les modifier si nécessaire.

Constantes	Descriptif
AM_SALAIRE	Correspond au SMIC calculé à partir de l'horaire du salarié.
AM_HRMENS	Correspond au montant des heures mensualisées (valorisées sur la base du SMIC horaire) à rajouter à l'assiette minimale.

Constantes	Descriptif
AM_HRSUP	Correspond au montant des heures supplémentaires (valorisées sur la base du SMIC horaire) à rajouter à l'assiette minimale.
AM_NBHREEL	Correspond aux heures réelles du mois en cours.
AM_ABSENCE	Correspond au montant des heures d'absence à déduire de l'assiette minimale (valorisées sur la base du SMIC horaire).
AM_COMPLT	Correspond au montant des indemnités, primes ou majorations légales ou conventionnelles à rajouter à l'assiette minimale.
AM_NBHRABS	Correspond aux heures d'absences non rémunérées à déduire de l'assiette minimale.

Détail du paramétrage disponible dans le PPS BTP

Partie concernant le salaire

- Constante de type test **S_PLAFHOR** « Plafonne Horaire / durée légal » : Plafonne l'horaire du salarié à la durée légale en cas d'heures mensualisées

Champs	Informations à saisir
Code	S_PLAFHOR
Intitulé	Plafonne Horaire / durée légal
Mémo	SAGE
Test	Si HORAIRE > S_DUREELEG Alors S_DUREELEG Sinon HORAIRE

- Constante de type calcul **SMICNORM** « H. normales valorisées SMIC » : Calcule le SMIC mensuel du salarié

Champs	Informations à saisir
Code	SMICNORM
Intitulé	H. normales valorisées SMIC
Mémo	ASS
Calcul	SMIC * S_PLAFHOR

- Constante de type calcul **AM_HRMENS** « H. mensualisées valorisées SMIC » : Calcule le montant des heures mensualisées (dite « structurelles »), valorisées sur la base du SMIC horaire

Champs	Informations à saisir
Code	AM_HRMENS
Intitulé	H. mensualisées valorisées SMIC
Mémo	ASS
Calcul	SMIC * HS03 * 1,25

- Constante de type calcul **AM_MTSAL** « Salaire valorisé SMIC » : Calcule le salaire mensuel sur la base du SMIC horaire

Champs	Informations à saisir
Code	AM_MTSAL
Intitulé	Salaire valorisé SMIC
Mémo	ASS
Calcul	SMICNORM + AM_HRMENS

- Constante de type valeur **AM_SALAIRE** « Salaire valorisé SMIC » : Correspond aux heures normales valorisées au SMIC

Champs	Informations à saisir
Code	AM_SALAIRE
Intitulé	Salaire valorisé SMIC
Mémo	ASS
Valeur	AM_MTSAL

Partie concernant les heures supplémentaires

- Constante de type valeur **AM_HRSUP** « Total H.S. valorisées SMIC » : Correspond au montant des heures supplémentaires et mensualisées valorisées sur la base du SMIC Horaire

Champs	Informations à saisir
Code	AM_HRSUP
Intitulé	Total H.S. valorisées SMIC
Mémo	ASS
Valeur	TOTHSSMIC

Partie concernant les heures d'absences

- Constante de type valeur **AM_NBHREEL** « Nombre heures réelles du mois » : Correspond aux heures réelles du mois en cours

Champs	Informations à saisir
Code	AM_NBHREEL
Intitulé	Nombre heures réelles du mois
Mémo	ASS
Valeur	AB_HREEL

- Constante de type calcul **AM_TXABS** « Taux horaire absence » : Calcule le taux horaire selon les heures réelles du mois

Champs	Informations à saisir
Code	AM_TXABS
Intitulé	Taux horaire absence
Mémo	ASS
Calcul	AM_MTSAL / AM_NBHREEL

- Constante de type cumul **AM_NBHRABS** « Nb hrs absence pr assiette min »

Champs	Informations à saisir
Code	AM_NBHRABS
Intitulé	Nb hrs absence pr assiette min
Mémo	ASS
Période	Cumul IMTA
Constantes	(+) AB_NBHR01 Nb hr abs maladie longue durée Intermédiaire
	(+) AB_NBHR02 Absences intempéries Intermédiaire
	(+) HA01 Absence maladie Intermédiaire
	(+) HA02 Absence maternité Intermédiaire
	(+) HA03 Absence congés payés Intermédiaire
	(+) HA04 Chômage partiel Intermédiaire
	(+) HA05 Congé sans solde Intermédiaire
	(+) HA08 Paternité Intermédiaire
	(+) HA09 Mi-tps thérapeutique Intermédiaire
	(+) HA10 Absence non rémunérée Intermédiaire

- Constante de type calcul **TOTHASMIC** « Total H.A. valorisées SMIC » : Totalise le montant des heures d'absence non rémunérées, valorisées au SMIC horaire

Champs	Informations à saisir
Code	TOTHASMIC
Intitulé	Total H.A. valorisées SMIC
Mémo	ASS
Calcul	AM_NBHRABS * AM_TXABS

- Constante de type valeur **AM_ABSENCE** « Total H.A. valorisées SMIC » : Correspond au montant des heures d'absences valorisées sur la base du SMIC Horaire

Champs	Informations à saisir
Code	AM_ABSENCE
Intitulé	Total H.A. valorisées SMIC
Mémo	ASS
Valeur	TOTHASMIC

Partie concernant les autres éléments

- Constante de type valeur **AM_COMPLT** « Complément assiette » : Correspond au montant des indemnités, primes ou majorations légales ou conventionnelles à rajouter à l'assiette minimale

Champs	Informations à saisir
Code	AM_COMPLT
Intitulé	Complément assiette
Mémo	ASS
Valeur	0,00

Détermination de l'assiette minimale de cotisations

- Constante de type calcul **ASSIETMINI** « Assiette minimale du salarié » : Calcule l'assiette minimale du salarié

Champs	Informations à saisir
Code	ASSIETMINI
Intitulé	Assiette minimale du salarié
Mémo	ASS
Calcul	AM_SALAIRE + AM_HRSUP - AM_ABSENCE + AM_COMPLT

La neutralisation du plafond de sécurité sociale

Evolutions réglementaires

Le plafond de la sécurité sociale est le montant maximum des rémunérations ou gains à prendre en compte pour le calcul de certaines cotisations, principalement les cotisations d'assurance vieillesse de base. Il sert également de référence pour la définition de l'assiette de certaines contributions et le calcul des droits sociaux.

Le montant de ce plafond est déterminé pour chaque salarié lors de l'établissement de chaque paie et fait l'objet d'une régularisation au mois le mois, dans le cadre d'une année civile.



BOSS – Assiette générale – Chapitre 6

Principe général

Le plafond mensuel de sécurité sociale est systématiquement appliqué, que le versement de la rémunération soit exprimé en mois, en jours ou en heures.

Le calcul du plafond est établi *pro rata temporis* en fonction du nombre de jours calendaires durant lesquels le salarié aura été occupé et correspondant à la rémunération versée, en application de la formule suivante :

$$\text{Plafond mensuel} \times \frac{\text{Nombre de jours de la période d'emploi}}{\text{Nombre de jours calendaires du mois}}$$

Le nombre de jours à prendre en compte au dénominateur est le nombre de jours calendaires du mois soit 28, 29, 30 et 31 jours.

Si le salarié est présent tout au long du mois, le nombre de jours de la période d'emploi est égal au nombre de jours calendaires du mois.

Cette formule est appliquée lors de chaque paiement de la rémunération.

Cadre légal

Dans le bâtiment, le plafond de sécurité sociale peut être réduit dans 4 cas :

Périodes de chômage-intempéries

Les périodes correspondant au chômage intempéries peuvent être neutralisées au niveau du plafond de sécurité sociale.

Extrait Editions Tissot – Rémunération et Paie Bâtiment

« Le plafond est réduit d'autant de trentième que d'heures d'intempéries indemnisées représente de journées normales de travail. »

- Périodes de congés payés, indemnisées par la caisse de la profession

Les congés payés indemnisés par la caisse de la profession, peuvent être neutralisés au niveau du plafond de sécurité sociale. (L3141-30 du Code du travail et CSS R243-11 al 2.)

Extrait Editions Tissot – Rémunération et Paie Bâtiment

« Le plafond réduit est calculé en retenant autant de trentième du plafond mensuel que la période travaillée comporte de jours ouvrables ou non ouvrables. »

- La neutralisation de périodes d'absence indemnisées dans le bâtiment par la Caisse nationale de prévoyance des ouvriers (CNPO)
- Les absences non rémunérées

Mise en place du paramétrage

Préambule

Pré requis



Avant de commencer la mise en place du paramétrage, au niveau de votre dossier, nous vous conseillons de faire une sauvegarde de votre fichier de paie et nous vous recommandons de lancer une édition détaillée au format PDF de vos constantes et rubriques.



Important : L'option "Validé" des bulletins n'enregistre pas l'exhaustivité des informations du bulletin dans les cumuls. Nous vous recommandons de réaliser la mise à jour des paramètres de cette documentation avant l'élaboration de tous vos bulletins de paie du mois.

Adaptation des constantes à votre dossier

Au niveau du menu Listes \ Constantes, vous devez vérifier que les constantes suivantes sont adaptées à votre dossier et les modifier si nécessaire.

Constantes	Descriptif
PSS_NBJRCI	Correspond au nombre de jours d'intempéries.
PSS_NBJRCP	Correspond au nombre de jours de congés payés pris en charge par la caisse de congés payés.
PSS_CNPO	Correspond au montant des indemnités versées par la CNPO pour lesquelles la caisse verse directement à l'Urssaf l'ensemble des cotisations de Sécurité sociale.
S_ABSNOREM	Correspond au nombre de jours entiers d'absences non rémunérées (congés sans solde...)

Adaptation des paramètres de votre dossier

Au niveau du menu Fichier \ Paramètres \ Libellés des groupes », modifier le groupe **BTP** « Spécificités BTP », rajouter dans ce groupe, les constantes suivantes :

- **AB_NBJR09**
- **AB_NBJR10**

Informations à renseigner au niveau des bulletins salariés

Chaque mois, vous devez :

- Saisir le nombre de jour d'intempéries dans le menu Gestion \ Bulletin salarié \ Valeurs de base \ Variables du mois \ Groupe « **BTP** », zone « Nb jr intempéries » (**AB_NBJR09**)

Remarque : vous pouvez aussi alimenter en automatique cette zone via une nature d'événement.

- Saisir le nombre de jour de congés payés pris en charge par la caisse de congés payés dans le menu Gestion \ Bulletin salarié \ Valeurs de base \ Variables du mois \ Groupe « BTP », zone « Nb CP à neutraliser pr PMSS » (**AB_NBJR10**)

Remarque : vous pouvez aussi alimenter en automatique cette zone via une nature d'événement.

- Saisir le nombre de jour d'absences non rémunérées dans le menu Gestion \ Bulletin salarié \ Valeurs de base \ Variables du mois \ Groupe « **JRABS** », zone « **S_ABSNOREM** »

Remarque : vous pouvez aussi alimenter en automatique cette zone via une nature d'événement.

Détail du paramétrage disponible dans le PPS BTP

- Constante de type prédéfini **AB_NBJR09** « Nb jr intempéries » : Permet de saisir le nombre de jours d'intempéries

Champs	Informations à saisir
Code	AB_NBJR09
Intitulé	Nb jr intempéries
Mémo	ABS
Valeur par défaut	0,00

- Constante de type prédéfini **AB_NBJR10** « Nb CP à neutraliser pr PMSS » : Permet de saisir le nombre de jours de congés payés pris en charge par la caisse de congés payés

Champs	Informations à saisir
Code	AB_NBJR10
Intitulé	Nb CP à neutraliser pr PMSS
Mémo	PLAF
Valeur par défaut	0,00

- Constante de type prédéfini **AB_NBHRFER** « Nb hrs fériés pour calcul abs » : Permet de saisir le nombre d'heures fériés sur le mois à prendre en compte dans le calcul des taux d'absence

Champs	Informations à saisir
Code	AB_NBHRFER
Intitulé	Nb hrs fériés pour calcul abs
Mémo	ABS
Valeur par défaut	AB_HRFERIE

- Constante de type valeur **PSS_NBJRCP** « Nombre jr CP non rémunérés » : Correspond au nombre de jours de congés payés pris en charge par la caisse de congés payés

Champs	Informations à saisir
Code	PSS_NBJRCP
Intitulé	Nombre jr CP non rémunérés
Mémo	PLAF
Valeur	AB_NBJR10

- Constante de type valeur **PSS_NBJRCI** « Nombre jr intempéries » : Correspond au nombre de jours de congés payés pris en charge par la caisse de congés payés

Champs	Informations à saisir
Code	PSS_NBJRCI
Intitulé	Nombre jr intempéries
Mémo	PLAF
Valeur	AB_NBJR09

- Constante de type calcul **PSS_NBJR** « Nb jr à neutraliser » : Détermine le nombre de jour à neutraliser au niveau du plafond de sécurité sociale

Champs	Informations à saisir
Code	PSS_NBJR
Intitulé	Nb jr à neutraliser
Mémo	PLAF
Calcul	PSS_NBJRCI + PSS_NBJRCP + S_ABSNOREM

- Constante de type test **PSS_JRNEUT** « Nb jr neutralisé plafonné à 30 » : Plafonne le nombre de jours à neutraliser au nombre de jours calendaires du mois

Champs	Informations à saisir
Code	PSS_JRNEUT
Intitulé	Nb jr neutralisé plafonné à 30
Mémo	PLAF
Test	Si PSS_NBJR > S_JRSCALP Alors S_JRSCALP Sinon PSS_NBJR

- Constante de type calcul **PSS_NEUTRA** « Neutralisation des CP » : Calcule un coefficient de proratisation du plafond de sécurité sociale en fonction du nombre de jours d'absence à neutraliser

Champs	Informations à saisir
Code	PSS_NEUTRA
Intitulé	Neutralisation des CP
Mémo	PLAF
Calcul	S_JRSCALP – PSS_JRNEUT / S_JRSCALP

- Constante de type valeur **PSS_CNPO** « Indemnités CNPO » : Correspond au montant des indemnités versées par la CNPO à déduire du plafond de Sécurité sociale

Champs	Informations à saisir
Code	PSS_CNPO
Intitulé	Indemnités CNPO
Mémo	PLAF
Valeur	0,00

- Constante de type calcul **PSS_TPPART** « Prorata temps partiel » : Calcule un coefficient de proratisation du plafond de sécurité sociale en fonction de l'horaire du salarié et de l'horaire collectif

Champs	Informations à saisir
Code	PSS_TPPART
Intitulé	Prorata temps partiel
Mémo	PLAF
Calcul	S_PLAFHCOL / S_HORCOL

- Constante de type calcul **PLAFSAL** « Plafond mensuel du salarié » : Proratise le plafond en fonction de l'horaire de la fiche de personnel (cas des temps partiel) et neutralise certains jours d'absence

Champs	Informations à saisir
Code	PLAFSAL
Intitulé	Plafond mensuel du salarié
Mémo	PLAF
Calcul	PLAFTRENT * PSS_TPPART * PSS_NEUTRA – PSS_CNPO

- Modifier la constante de type calcul **PLAFTRENT** « Plafond proratisé trentièmes » : **Remplacer BASEPRO par S_JRSCALP**

Champs	Informations à saisir
Code	PLAFTRENT
Intitulé	Plafond proratisé trentièmes
Mémo	PLAF
Calcul	PLAFOSOC * JRSCALSAL / S_JRSCALP

Adaptation du paramétrage

- Périodes de chômage-intempéries

Extrait Editions Tissot – Rémunération et Paie Bâtiment :

« Lorsque la période indemnisée comprend au moins 5 jours consécutifs habituellement travaillés, il convient de neutraliser également le samedi et le dimanche compris dans cette période. »

- Périodes de congés payés, indemnisées par la caisse de la profession

Extrait Editions Tissot – Rémunération et Paie Bâtiment :

« Les tribunaux estiment que le dimanche ou le jour férié qui constitue le début ou au contraire le terme de la période d'absence ne doit pas être pris en compte pour le calcul du plafond (Cass. soc. 10 mars 1994). Autrement dit, le trentième correspondant au dimanche ou au jour férié doit être neutralisé, c'est-à-dire ne pas être additionné aux trentièmes du plafond mensuel relatif à la période travaillée. »

Adaptation des paramètres de votre dossier

Si vous souhaitez tenir compte des samedis et dimanches en automatique au niveau des intempéries, vous pouvez renseigner la constante **EV_NEUTRCI** au niveau de la nature d'heures **0975** « Absence Intempéries » Onglet Cumuls - zone « Nb jr intempéries » (**AB_NBJR09**).

Si vous souhaitez neutraliser le dimanche ou le jour férié précédent ou suivant l'absence pour congé payés, vous pouvez renseigner la constante **EV_NEUTRCP** au niveau de la nature d'heures **0975** « Absence Intempéries » Onglet Cumuls - zone « Nb CP à neutraliser pr PMSS » (**AB_NBJR10**).

Détail du paramétrage disponible dans le PPS BTP

Partie concernant les congés payés

- Constante de type date **EV_1ERJR** « Détermine indice 1^{er} jour evt » : Détermine l'indice dans la semaine du 1^{er} jour de l'événement

Champs	Informations à saisir
Code	EV_1ERJR
Intitulé	Détermine indice 1 ^{er} jour evt
Mémo	EVTAB
Type	Indice du jour dans la semaine
Date d'origine	DATEDEBEV

- Constante de type date **EV_DATPREC** « Calcul jr précédent événement » : Détermine la date du jour précédent le début de l'événement

Champs	Informations à saisir
Code	EV_DATPREC
Intitulé	Calcul jr précédent événement
Mémo	EVTAB
Type	Date calculée
Calcul en	Jours calendaires
Date d'origine	DATEDEBEV
Nombre	-1

- Constante de type date **EV_JRPREC** « jr précédent = jr ouvrable ? » : Renvoi 1 si le jour précédent le début de l'événement est un jour ouvrable sinon renvoi 0

Champs	Informations à saisir
Code	EV_JRPREC
Intitulé	Jr précédent = jr ouvrable ?
Mémo	EVTAB
Type	Nombre de jours
Calcul en	Jours ouvrés salarié
Date d'origine	EV_DATPREC
Date de fin	EV_DATPREC

- Constante de type test **EV_JPFERIE** « Jr précédent = jr férié ou dim ? » : Regarde si le jour précédent le début de l'événement est un jour férié ou un dimanche. Dans ce cas, il faut neutraliser le jour précédent

Champs	Informations à saisir
Code	EV_JPFERIE
Intitulé	Jr précédent = jr férié ou dim ?
Mémo	EVTAB
Test	Si EV_JRPREC = 0 Alors 1 Sinon 0

- Constante de type test **EV_NEUTJP** « Test si neutralise Jr précéd » : Si le premier jour de l'événement est un lundi, il neutralise le jour précédent sinon il regarde si le jour précédent est férié ou pas

Champs	Informations à saisir
Code	EV_NEUTJP
Intitulé	Test si neutralise Jr précéd
Mémo	EVTAB
Test	Si EV_1ERJR = 2 Alors 1 Sinon EV_JPFERIE

- Constante de type test **EV_NEUTJPR** « Regarde si premier jour » : Regarde si on est sur le premier jour de l'événement. Si c'est le cas, regarde si on neutralise ou non le jour précédent

Champs	Informations à saisir
Code	EV_NEUTJPR
Intitulé	Regarde si premier jour
Mémo	EVTAB
Test	Si DATEVALORM = DATEDEBEV Alors EV_NEUTJP Sinon 0

- Constante de type date **EV_DERNJR** « Détermine indice dernier jr evt » : Détermine l'indice dans la semaine du dernier jour de l'événement

Champs	Informations à saisir
Code	EV_DERNJR
Intitulé	Détermine indice dernier jr evt
Mémo	EVTAB
Type	Indice du jour dans la semaine
Date d'origine	DATEFINEV

- Constante de type date **EV_DATSUIV** « Calcul jr suivant événement » : Détermine la date du jour suivant la fin de l'événement

Champs	Informations à saisir
Code	EV_DATSUIV
Intitulé	Calcul jr suivant événement
Mémo	EVTAB
Type	Date calculée
Calcul en	Jours calendaires
Date d'origine	DATEFINEV
Nombre	1

- Constante de type date **EV_JRSUIV** « jr suivant = jr ouvrable ? » : Renvoi 1 si le jour suivant la fin de l'événement est un jour ouvrable sinon renvoi 0

Champs	Informations à saisir
Code	EV_JRSUIV
Intitulé	Jr suivant = jr ouvrable ?
Mémo	EVTAB
Type	Nombre de jours
Calcul en	Jours ouvrés salarié
Date d'origine	EV_DATSUIV
Date de fin	EV_DATSUIV

- Constante de type test **EV_JSFERIE** « Jr suivant = jr férié ou dim ? » : Regarde si le jour suivant la fin de l'événement est un jour férié ou un dimanche. Dans ce cas, il faut neutraliser le jour suivant

Champs	Informations à saisir
Code	EV_JSFERIE
Intitulé	Jr suivant = jr férié ou dim ?
Mémo	EVTAB
Test	Si EV_JRSUIV = 0 Alors 1 Sinon 0

- Constante de type test **EV_NEUTJS** « Test si neutralise Jr suivant » : Si le dernier jour de l'événement est un samedi, il neutralise le jour suivant sinon il regarde si le jour suivant est férié ou pas

Champs	Informations à saisir
Code	EV_NEUTJS
Intitulé	Test si neutralise Jr suivant
Mémo	EVTAB
Test	Si EV_DERNJR = 0 Alors 1 Sinon EV_JSFERIE

- Constante de type test **EV_NEUTJSU** « Regarde si dernier jour » : Regarde si on est sur le dernier jour de l'événement. Si c'est le cas, regarde si on neutralise ou non le jour suivant

Champs	Informations à saisir
Code	EV_NEUTJSU
Intitulé	Regarde si dernier jour
Mémo	EVTAB
Test	Si DATEVALORM = DATEFINEV Alors EV_NEUTJS Sinon 0

- Constante de type calcul **EV_NBJRCP** « Nb jour CP à neutraliser » : Calcule le nombre de jour de congés payés à neutraliser au niveau du plafond de sécurité sociale, en tenant compte du jour précédent le début de l'événement et le jour suivant la fin de l'événement

Champs	Informations à saisir
Code	EV_NBJRCP
Intitulé	Nb jour CP à neutraliser
Mémo	PLAF
Calcul	EV_JRCALEN + EV_NEUTJPR + EV_NEUTJSU

- Constante de type test **EV_NEUTRCP** « Neutralise CP si affilié CIBTP » : Détermine le nombre de jours de congés payés à neutraliser au niveau du plafond de sécurité sociale si le salarié est affilié à une caisse de congés payés

Champs	Informations à saisir
Code	EV_NEUTRCP
Intitulé	Neutralise CP si affilié CIBTP
Mémo	PLAF
Test	Si CI_AFFILCP = 0 Alors EV_NBJRCP Sinon 0

Partie concernant l'intempérie

- Constante de type date **EV_TOTOUVE** « Nb total jrs ouvrés évènement » : Calcule le nombre de jours ouvrés entre la date de début et de fin de l'évènement

Champs	Informations à saisir
Code	EV_TOTOUVE
Intitulé	Nb total jrs ouvrés évènement
Mémo	EVTAB
Type	Nombre de jours
Calcul en	Jours ouvrés salarié
Date d'origine	DATEDEBEV
Date de fin	DATEFINEV

- Constante de type calcul **EV_INDSAM** « Détermine nb jr pour samedi » : Détermine le nombre de jour à rajouter à la date de début de l'évènement pour avoir le 1^{er} samedi de l'évènement

Champs	Informations à saisir
Code	EV_INDSAM
Intitulé	Détermine nb jr pour samedi
Mémo	EVTAB
Calcul	7 - EV_1ERJR

- Constante de type date **EV_DATSAM** « Détermine date du 1^{er} samedi » : Calcule la date du 1^{er} samedi par rapport à la date de début de l'évènement

Champs	Informations à saisir
Code	EV_DATSAM
Intitulé	Détermine date du 1 ^{er} samedi
Mémo	EVTAB
Type	Date calculée
Calcul en	Jours calendaires
Date d'origine	DATEDEBEV
Nombre	EV_INDSAM

- Constante de type test **EV_TESTSAM** « Test si date evt = 1^{er} samedi » : Regarde si on est sur le 1^{er} samedi de l'évènement. Si c'est le cas neutralise le jour

Champs	Informations à saisir
Code	EV_TESTSAM
Intitulé	Test si date evt = 1 ^{er} samedi
Mémo	EVTAB
Test	Si DATEVALORM = EV_DATSAM Alors 1 Sinon 0

- Constante de type tranche **EV_1ESAM** « Neutralise le 1^{er} samedi » : En fonction de l'indice du jour de la date de début de l'évènement, détermine s'il faut ou non neutraliser le 1^{er} samedi

Champs	Informations à saisir
Code	EV_1ESAM
Intitulé	Neutralise le 1 ^{er} samedi
Mémo	PLAF
Base de test	EV_1ERJR
Sens	<=
Tranche	Si EV_1ERJR <= 0 Alors 1
	Si 0 < EV_1ERJR <= 1 Alors 0
	Si 1 < EV_1ERJR <= 2 Alors 0
	Si 2 < EV_1ERJR Alors EV_TESTSAM

- Constante de type calcul **EV_INDDIM** « Détermine nb jr pour dimanche » : Détermine le nombre de jour à rajouter à la date de début de l'événement pour avoir le 1^{er} dimanche de l'événement

Champs	Informations à saisir
Code	EV_INDDIM
Intitulé	Détermine nb jr pour dimanche
Mémo	EVTAB
Calcul	8 - EV_1ERJR

- Constante de type date **EV_DATDIM** « Détermine date du 1^{er} dimanche » : Calcule la date du 1^{er} dimanche par rapport à la date de début de l'événement

Champs	Informations à saisir
Code	EV_DATDIM
Intitulé	Détermine date du 1 ^{er} dimanche
Mémo	EVTAB
Type	Date calculée
Calcul en	Jours calendaires
Date d'origine	DATEDEBEV
Nombre	EV_INDDIM

- Constante de type test **EV_TESTDIM** « Test si date evt = 1^{er} dimanch » : Regarde si on est sur le 1^{er} dimanche de l'événement. Si c'est le cas neutralise le jour

Champs	Informations à saisir
Code	EV_TESTDIM
Intitulé	Test si date evt = 1 ^{er} dimanch
Mémo	EVTAB
Test	Si DATEVALORM = EV_DATDIM Alors 1 Sinon 0

- Constante de type tranche **EV_1EDIM** « Neutralise le 1^{er} dimanche » : En fonction de l'indice du jour de la date de début de l'événement, détermine s'il faut ou non neutraliser le 1^{er} dimanche

Champs	Informations à saisir
Code	EV_1EDIM
Intitulé	Neutralise le 1 ^{er} dimanche
Mémo	PLAF
Base de test	EV_1ERJR
Sens	<=
Tranche	Si EV_1ERJR <= 0 Alors 0 Si 0 < EV_1ERJR <= 1 Alors 1 Si 1 < EV_1ERJR <= 2 Alors 0 Si 2 < EV_1ERJR Alors EV_TESTDIM

- Constante de type calcul **EV_JRCINEU** « Nb jr intempéries à neutraliser » : Calcule le nombre de jour intempéries à neutraliser au niveau du plafond de sécurité sociale, en déduisant si nécessaire le 1^{er} samedi et le 1^{er} dimanche de la période

Champs	Informations à saisir
Code	EV_JRCINEU
Intitulé	Nb jr intempéries à neutraliser
Mémo	PLAF
Calcul	EV_JRSCAL - EV_1ESAM - EV_1EDIM

- Constante de type test **EV_NBJRCI** « Nb jr intempérie à neutraliser » : Compte les samedis et les dimanches uniquement si le nombre de jours ouvrés d'intempéries est supérieur à 5 jours

Champs	Informations à saisir
Code	EV_NBJRCI
Intitulé	Nb jr intempérie à neutraliser
Mémo	PLAF
Test	Si EV_TOTOUVE <= 5 Alors EV_JRSOUVE Sinon EV_JRCINEU

- Constante de type test **EV_NEUTRCI** « Calcul intemp si affilié CIBTP » : Détermine le nombre de jours intempéries à neutraliser au niveau du plafond de sécurité sociale si le salarié est affilié à une caisse de congés payés

Champs	Informations à saisir
Code	EV_NEUTRCI
Intitulé	Calcul intemp si affilié CIBTP
Mémo	PLAF
Test	Si CI_AFFILCP = 0 Alors EV_NBJRCI Sinon 0

L'allègement général

Cadre légal



Loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 n° 2025-199 ([article 18](#))

[Décret n° 2025-887](#) du 4 septembre 2025 relatif aux modalités d'applications de différents dispositifs de réduction et d'exonération de cotisations patronales de sécurité sociale

BOSS – [Allègements généraux](#)

Décret n° 2023-801 du 21 août 2023 relatif aux modalités d'application de la réduction générale des cotisations et contributions sociales

Arrêté du 4 décembre 2019 relatif au bénéfice de la réduction générale pour les employeurs entrant dans le champ de la déduction forfaitaire spécifique

- L'article 18 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 réforme les allègements généraux de cotisations patronales de sécurité sociale à compter du 1^{er} janvier 2026 :
 - Suppression des taux réduits des cotisations d'assurance maladie et d'allocations familiales, à l'exception des bénéficiaires d'exonérations spécifiques dégressives
 - Réforme de la réduction générale dégressive

La réforme de 2026 simplifie ainsi les allègements généraux de cotisations patronales en fusionnant trois dispositifs en un seul : la Réduction Générale Dégressive Unique (RGDU).

- Au 1^{er} janvier 2024, les taux maximaux atteignent 31,94% pour les employeurs soumis à une contribution au FNAL à 0,1% et 32,34% pour les employeurs soumis à une contribution au FNAL à 0,50%.

- [Actualité BOSS du 01/10/2023](#) : « *Modification du plafonnement de la réduction générale des cotisations et contributions sociales conformément au décret n° 2023-801 du 21 août 2023. Le plafond de droit commun est maintenu au niveau du montant des cotisations et contributions patronales dues au niveau du salarié et éligibles à la réduction générale.*

Ce plafond est majoré dans le cas de l'application d'un facteur de majoration de la réduction générale (en cas de recours à une caisse de congés payés notamment), dans la limite du montant des cotisations et contributions patronales dues au titre du salarié (y compris les cotisations et contributions patronales non éligibles à la réduction).

Le plafond est enfin relevé au montant des cotisations et contributions patronales dues au titre du salarié (y compris les cotisations et contributions patronales non éligibles à la réduction) lorsque l'employeur dispose d'un bonus sur le taux de sa contribution assurance-chômage.

Ces dispositions s'appliquent aux cotisations et contributions patronales dues sur des éléments de rémunération versés à compter du 1^{er} septembre 2022. »

- En 2023, les taux maximaux atteignent 31,91% pour les employeurs soumis à une contribution au FNAL à 0,1% et 32,31% pour les employeurs soumis à une contribution au FNAL à 0,50%.
- [Actualité BOSS du 01/07/2022](#) : « *Allègements généraux – paragraphe 1020 : Évolution importante indiquant la nécessité de retenir, pour le calcul de la réduction générale des salariés dont la rémunération est fixée à un niveau inférieur au SMIC ou à la rémunération minimale conventionnelle ou de l'accord collectif de branche, le SMIC entier, au lieu du SMIC proratisé à hauteur de la part de SMIC que représente la rémunération indiquée au contrat de travail. Les employeurs peuvent dès maintenant mettre en œuvre cette modalité de calcul, et de façon rétroactive pour l'ensemble des rémunérations à compter du 1^{er} janvier 2021. »*
- Dans le BOSS, chapitre Allègements et exonérations \Allègements généraux, paragraphe 1020 il est indiqué : « *Pour les salariés dont le contrat de travail fixe, par dérogation au droit commun, la rémunération à un niveau inférieur au SMIC ou à la rémunération minimale prévue par les dispositions de la convention ou de l'accord collectif de branche, la valeur du SMIC à prendre en compte dans la formule de calcul de la réduction générale est corrigée à hauteur de la part de SMIC que représente la rémunération indiquée au contrat de travail. »*
- En 2022, les taux maximaux atteignent 31,95% pour les employeurs soumis à une contribution au FNAL à 0,1% et 32,35% pour les employeurs soumis à une contribution au FNAL à 0,50%.

- Au 1^{er} janvier 2020, les cotisations prises en compte dans le coefficient T sont les cotisations URSSAF, les cotisations AGIRC-ARRCO et les cotisations assurance chômage pour tous les salariés éligibles à l'allègement général
- A compter du 1^{er} janvier 2020, les allègements généraux dont bénéficient les employeurs éligibles à la déduction forfaitaire spécifique pour frais professionnels sont plafonnés à 130% des allègements auxquels a droit un employeur de droit commun pour un salarié à même niveau de salaire.
- La loi de financement de sécurité sociale pour 2018 a étendu le périmètre de l'allègement général aux cotisations AGIRC-ARRCO (AA) et à l'Assurance chômage (AC)
 - Au 1^{er} janvier 2019, les cotisations prises en compte dans le coefficient T sont les cotisations URSSAF (comme actuellement) et les cotisations AGIRC-ARRCO (nouveau). On parle d'allègement général de droit commun
 - Les cotisations assurance chômage seront prises en compte à compter du 1^{er} octobre 2019 pour tous. On parle d'allègement général majoré
 - Pour certains contrats exonérés, les cotisations assurance chômage sont intégrées dès le 1^{er} janvier 2019. On parle d'allègement général étendu
 - La fraction de taux de cotisation AT/MP comprise dans le périmètre de la réduction générale est fixée à 0,78 point en 2019 (au lieu de 0,84 point en 2018)
- Au 1^{er} janvier 2018, la limite du taux AT passe à 0,84% contre 0,90% en 2017
- A compter du 1^{er} janvier 2017, la limite du taux AT passe à 0,90% contre 0,93% en 2016
- A compter du 1^{er} janvier 2015, les règles de calcul de l'allègement « Fillon » évoluent et la réduction est étendue au titre :
 - Des cotisations patronales accidents du travail-maladies professionnelles (AT/MP)
 - Des cotisations au nouveau Fonds national d'aide au logement (FNAL)
 - Et de la contribution solidarité autonomie (CSA)

Le principe de neutralisation de certains éléments de rémunération (temps de pause, d'habillement... majoration des heures d'équivalence... tels que prévus par le dispositif actuel) est supprimé de la rémunération prise en compte pour calculer le coefficient.

De même, est supprimée la majoration de la réduction applicable aux salariés intérimaires auxquels est versée l'indemnité compensatrice de congés payés ainsi qu'aux salariés dont le paiement des indemnités de congés payés et des charges afférentes est effectué par l'intermédiaire des caisses de compensation.

En 2011, la loi modifie la formule de calcul du coefficient de l'allègement dit « Fillon » afin que celui-ci ne soit plus calculé sur le mois civil mais sur l'année civile.

Le calcul du coefficient se base sur le SMIC annuel et la rémunération annuelle brute.

Formule de calcul

Le montant de l'allègement applicable aux cotisations à la charge de l'employeur au titre des assurances sociales et des allocations familiales est donc déterminé selon la formule suivante :

Montant annuel de l'allègement = Rémunération annuelle soumise à cotisations x coefficient

Jusqu'au 31 décembre 2025, le coefficient de l'allègement général était déterminé de la manière suivante :

Pour un temps complet :

Coefficient =	T	x (1,6 x	SMIC calculé pour un an (*)	- 1) * $\frac{100}{90}$
	0,6		Rémunération annuelle brute (**)	

Le coefficient calculé est pris dans la limite de $T * 100 / 90$.

Depuis le 1^{er} janvier 2026, le coefficient de l'allègement général est déterminé de la manière suivante :

Pour un temps complet :

$$\text{Coefficient} = T_{\min} + (T_{\Delta} * [\frac{1}{2} * (3 * \frac{\text{SMIC calculé pour un an (*)}}{\text{Rémunération annuelle brute (**)}} - 1)])^P * \frac{100}{90}$$

- **Tmin** : 0,0200
- **Tdelta** : **0,3781** pour les employeurs de moins de 50 salariés (différence entre Tmin et le coefficient maximal)
- **Tdelta** : **0,3821** pour les employeurs de 50 salariés et plus (différence entre Tmin et le coefficient maximal)
- **SMIC** : montant annuel brut en vigueur du salaire minimum de croissance
- **RAB** : Rémunération annuelle brute
- **P** : coefficient de puissance égal à 1,75. L'exposant P s'applique sur la partie $(1/2) \times (3 \times \text{SMIC calculé pour un an} / \text{rémunération annuelle brute} - 1)$

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la valeur maximale du coefficient (T) est fixée par décret dans la limite des taux de cotisations et contributions visées :

Valeur maximale du coefficient (Déterminée en fonction du FNAL applicable à l'entreprise)	En 2026
Entreprises < 50 salariés : FNAL à 0.10% sur les rémunérations plafonnées (AC comprise)	0,3981
Entreprises de 50 salariés et + : FNAL à 0.50% sur la totalité des rémunérations (AC comprise)	0,4021

T = somme des taux des cotisations d'assurances sociales, Allocations familiales, FNAL, contribution solidarité, accident du travail (dans la limite de 0,49%), cotisations retraite (dans la limite de 6,01%) et assurance chômage (sous condition)

(*) SMIC calculé pour un an

La valeur annuelle du Smic est égale à 1820 fois le Smic horaire en vigueur au 1er janvier de l'année considérée ou à la somme de 12 Smic mensuel calculé. A titre de tolérance, lorsque l'employeur rémunère mensuellement ses salariés sur la base de 151,67 heures (et non exactement sur $35 \times 52 / 12$), le Smic annuel pris en compte pour le calcul de la réduction peut être établi sur la base de 12 fois cette valeur.

(**) Rémunération annuelle

Il s'agit de la rémunération brute soumise à cotisations de sécurité sociale.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la rémunération afférente aux heures supplémentaires et aux heures complémentaires doit être réintégrée dans le calcul du coefficient de l'allègement général.

En contrepartie, le nombre d'heures supplémentaires et complémentaires devront être pris en compte dans la détermination du SMIC mensuel pour le calcul du coefficient de l'allègement général.

Plafonnement de l'allègement général pour les employeurs éligibles à la déduction forfaitaire spécifique (DFS)

A compter du 1er janvier 2020, les allègements généraux dont bénéficient les employeurs éligibles à la déduction forfaitaire spécifique pour frais professionnels sont plafonnés à 130% des allègements auxquels a droit un employeur de droit commun pour un salarié à même niveau de salaire.

Ainsi, le montant de la réduction générale des cotisations sociales calculé pour les rémunérations après application de l'abattement forfaitaire ne peut excéder, pour ces rémunérations, 130 % du montant de la réduction calculé sans application du même abattement.

Les étapes de calcul

- **1^{ère} étape** : calcul de l'allègement général avec application de la DFS
- **2^{ème} étape** : calcul de l'allègement général sans application de la DFS
- **3^{ème} étape** : calcul du plafond de 130 % sur le montant calculé en étape 2 (AG sans DFS)
- **4^{ème} étape** : comparaison de l'allègement général avec DFS (montant étape 1) par rapport au plafond (montant étape 3)
- Si le montant de l'allègement général avec application de la DFS (montant étape 1) est inférieur au plafond de 130% (montant étape 3), l'allègement général avec DFS (montant étape 1) est appliqué sinon il y a plafonnement de l'allègement général.

Le plafond de 130% est annuel.

Si la déduction forfaitaire spécifique s'arrête en cours d'année car le plafond d'abattement de 7600€ est atteint, il convient de continuer à appliquer la comparaison des 130% sur toute l'année.

Le plafonnement de la réduction

Le montant de la réduction est limité au montant des assurances sociales, Allocations familiales, FNAL, contribution solidarité et accident du travail, retraite et assurance chômage.

La réduction s'impute sur le montant de la cotisation d'accident du travail pour l'URSSAF sans pouvoir excéder 0,49% de la rémunération et sur la retraite sans pouvoir excéder 6,01%.

Le plafonnement de la réduction générale des cotisations et contributions sociales est modifiée conformément au décret n° 2023-801 du 21 août 2023.

- Le plafond de droit commun est maintenu au niveau du montant des cotisations et contributions patronales dues au niveau du salarié et éligibles à la réduction générale.
- Ce plafond est majoré dans le cas de l'application d'un facteur de majoration de la réduction générale (en cas de recours à une caisse de congés payés notamment), dans la limite du montant des cotisations et contributions patronales dues au titre du salarié (y compris les cotisations et contributions patronales non éligibles à la réduction).

Le montant des cotisations est majoré de :

- 100/90 pour les salariés affiliés à une caisse de congés payés

Exemple Caisse de congés payés

Exemple :

Au titre de son salarié, un employeur affilié à une caisse de congés payés :

- Est redevable d'un montant total de cotisations et contributions patronales de 891 € ;
- Est redevable d'un montant de cotisations et contributions éligibles à la réduction de 776 €.

Le plafond de la réduction générale dont bénéficie l'employeur sera égal à la plus petite valeur entre le montant de 776 € majoré du facteur 100/90, soit le montant de 862,22 € ($776 * 100/90 = 862,22$ €), et le montant de l'ensemble des cotisations et contributions patronales dues au titre du salarié, soit 891 €

Imputation du montant d'allègement

Le montant de l'allègement général correspondant à la part des cotisations assurance chômage est imputé sur les cotisations URSSAF. L'URSSAF recouvrant les cotisations AC.

Le montant de l'allègement général correspondant à la part des cotisations AGIRC-ARRCO est imputé sur les cotisations AGIRC-ARRCO. Le paiement des cotisations AGIRC-ARRCO tient donc compte de cet allègement.

La clé de répartition pour déterminer la part du montant de l'allègement pour l'AGIRC-ARRCO et la part du montant de l'allègement pour l'URSSAF/AC (la MSA et la CGSS) est la suivante :

- Montant pour la part URSSAF(AC) = Montant allègement général global * (Taux URSSAF et AC / T)
- Montant pour la part AGIRC-ARRCO = Montant allègement général global * (Taux AA / T)

Mise en place du paramétrage

Préambule

Le paramétrage proposé dans le Plan de Paie BTP concerne les entreprises dont l'effectif moyen au 31 décembre de l'année précédente est supérieur ou égale à 50 salariés.

Le paramétrage proposé est basé sur les constantes et rubriques du Plan de Paie Sage, il est nécessaire au préalable d'avoir mis en place le paramétrage du cas général.



Le décret fixant les modalités de calcul de la réduction générale de cotisations et contributions sociales pour tenir compte de la mise en place du dispositif bonus-malus a été publié le 21 août 2023.

Le BOSS a été mis à jour le 1^{er} novembre 2023.

Cependant, nous ne savons pas si les consignes déclaratives seront modifiées et quelles sont précisément les cotisations et contributions patronales dues au titre du salarié. Le paramétrage proposé pourra donc évoluer.

L'allègement général étant imputé sur les cotisations URSSAF et Retraite nous ne prenons pas en compte les cotisations de prévoyance. Cependant, la cotisation de forfait social étant recouvrée par l'URSSAF, nous l'avons intégrée au paramétrage du nouveau plafonnement. En cas d'interrogation, nous vous conseillons de vous rapprocher de votre caisse URSSAF de rattachement pour valider sa prise en compte.

Nous appliquons le calcul sur les cotisations recouvrées par l'URSSAF (dans le cas du taux bonus) et par l'URSSAF et l'AGIRC-ARRCO (dans le cas des majorations caisse congés payés par exemple).

Pré requis



Avant de commencer la mise en place du paramétrage, au niveau de votre dossier, nous vous conseillons de faire une sauvegarde de votre fichier de paie et nous vous recommandons de lancer une édition détaillée au format PDF de vos constantes et rubriques.



Important : L'option "Validé" des bulletins n'enregistre pas l'exhaustivité des informations du bulletin dans les cumuls. Nous vous recommandons de réaliser la mise à jour des paramétrages de cette documentation avant l'élaboration de tous vos bulletins de paie du mois.

Cas non gérés

Pour connaître les cas non gérés, reportez-vous à la liste définie dans la documentation du Plan de Paie Sage.

Adaptation des constantes à votre dossier

Afin de tester si le salarié est affilié à une caisse de congés payés et ainsi majorer le coefficient, le taux et le montant des cotisations, le paramétrage est basé sur la constante **CI_AFFILCP** et la question salarié **SAGEBTP001**.

Si ces éléments n'existent pas dans votre dossier, il convient de les récupérer à partir du Plan de Paie BTP.

Si vous avez personnalisé le paramétrage de l'allègement général (constante **ALG_ALLEG** rattachée à la rubrique **63500** dans le PPS BTP), la constante **ALG_TPLF** doit être modifiée.

- Constante de type test **ALG_TPLF** « Test plafonnement DFS » : Si le salarié n'a pas de déduction forfaitaire, le calcul de l'allègement général est celui jusqu'à présent pratiqué (il n'y a pas de test sur le plafonnement). Remplacer **ALG_ALLEG** par votre constante personnalisée (celle rattachée à la rubrique d'allègement général global **63500**).

Champs	Informations à saisir
Code	ALG_TPLF
Intitulé	Test plafonnement DFS
Mémo	ALGP5
Test	Si ALG_PLFAN = 0.00 Et TAUXABAT = 0,00 Alors ALG_ALLEG Sinon ALG_TPLFAG

La majoration du montant de la réduction, elle, est supprimée pour les salariés affiliés à une caisse de congés payés.

- Constante de type calcul **ALG_MAJCP** « Majoration pour caisse CP » : Calcule la majoration pour les caisses de congés payés

Champs	Informations à saisir
Code	ALG_MAJCP
Intitulé	Majoration pour caisse CP
Mémo	ALGPR
Calcul	100 / 90

- Constante de type test **ALG_CCP** « Test caisse CP » : Teste si le salarié est affilié à une caisse de congés payés pour appliquer la majoration

Champs	Informations à saisir
Code	ALG_CCP
Intitulé	Test caisse CP
Mémo	ALGPR
Test	Si CI_AFFILCP = 0 Alors ALG_MAJCP Sinon 1,00

- Constante de type calcul **ALG_VALTCP** « Valeur de T majoré CP » : Majore la valeur de T pour les salariés affiliés à une caisse de congés payés

Champs	Informations à saisir
Code	ALG_VALTCP
Intitulé	Coef majoré CP
Mémo	ALGPR
Calcul	ALG_VALT * ALG_CCP

- Constante de type calcul **ALG_COEFCP** « Coef majoré CP » : Calcule le coefficient majoré pour congés payés

Champs	Informations à saisir
Code	ALG_COEFCP
Intitulé	Coef majoré CP
Mémo	ALGPR
Calcul	ALG_TPA3 * ALG_CCP

- Constante de type calcul **ALG_URSSCP** « URSSAF majoré CP » : Calcule le montant des cotisations majoré pour congés payés

Champs	Informations à saisir
Code	ALG_URSSCP
Intitulé	URSSAF majoré CP
Mémo	ALGPR
Calcul	AC_URSSAF * ALG_CCP

- Constante de type valeur **ALG_URSSAF** « Cot pat URSSAF/Ret Allèg généré » : **AC_URSSAF** a été remplacée par **ALG_URSSCP**

Champs	Informations à saisir
Code	ALG_URSSAF
Intitulé	Cot pat URSSAF/Ret Allèg généré
Mémo	ALGPR
Valeur	ALG_URSSCP

- Constante de type calcul **ALG_TACCP** « Test si majoré caisse CP » : Calcule le montant des cotisations AC majorées pour congés payés

Champs	Informations à saisir
Code	ALG_TACCP
Intitulé	Test si majoré caisse CP
Mémo	ALGP2
Calcul	ALG_TTXAC * ALG_CCP

- Rubrique de type cotisation **63430** « Historisat° Cotis Pat Chômage » : Remplacer **ALG_TTXAC** par **ALG_TACCP**

Champs	Informations à saisir
Code	63430
Intitulé	Historisat° Cotis Pat Chômage
Mémo	ALGPR
Imprimable	Jamais
Formule	Montant pris tel quel
Montant	Gain
Montant salarial	ALG_TMAC
Montant patronal	ALG_TACCP
Assiette de calcul	BRUTABAT
Onglet Associations	Renseigner à (NON)
Onglet Etats Admin.	Renseigner à (NON)
Onglet B. modèles	Insérer tous les bulletins modèles concernés par l'allègement général
Onglet Variables	Aucune
Onglet B. clarifiés	Aucun

- Constante de type calcul **ALG_COEFCC** « Coef AG majoré CP (DFS) » : Calcule le coefficient AG majoré pour congés payés

Champs	Informations à saisir
Code	ALG_COEFCC
Intitulé	Coef AG majoré CP (DFS)
Mémo	ALGP2
Arrondi	4 décimales
Calcul	ALG_TPD3 * ALG_CCP

Information à renseigner au niveau des fiches de personnel

Si votre salarié n'est pas affilié à une caisse de congés payés, vous devez répondre Non à l'info libre « Votre salarié est-il affilié à une caisse de congés payés ? », au niveau de la page « Infos libres » de la fiche de personnel.

Pour les contrats aidés (dont le contrat de travail fixe, par dérogation au droit commun, la rémunération à un niveau inférieur au SMIC), renseigner l'information libre **SAGETRAT**.

Information concernant les heures mensualisées et la majoration du SMIC

§1830 du BOSS : « Lorsque l'horaire collectif de travail prévoit des heures supplémentaires structurelles, la valeur du SMIC ajustée tient compte de ces heures structurelles. »

- Constante de type rubrique **S_NBHMEXO** « Nb heures mensualisées exo » : Récupère le nombre d'heures mensualisées (appelées aussi heures « structurelles ») exonérées

Champs	Informations à saisir
Code	S_NBHMEXO
Intitulé	Nb heures mensualisées exo
Mémo	ALGPR
Période	Cumuls IMTA
Rubriques	(+) 19960 HS structurelles 125% exo Nombre Intermédiaire

- Constante **ALG_NBHM** « Nb hrs mensualisées Allège gén » : Détermine le nombre d'heures mensualisées à prendre en compte dans le calcul du SMIC mensuel pour l'allègement général

Champs	Informations à saisir
Code	ALG_NBHM
Intitulé	Nb hrs mensualisées Allège gén
Mémo	ALGPR
Valeur	S_NBHMEXO

- Modification de la constante **FI_SMICMEN** « Proratise SMIC mensuel »

Champs	Informations à saisir
Code	FI_SMICMEN
Intitulé	Proratise SMIC mensuel
Mémo	ALGPR
Calcul	S_SMICMENS x FI_PRORATA + ALG_MAJOH2

- Constante de type calcul **ALG_MAJOH2** « Majoration SMIC Allègement gén »

Champs	Informations à saisir
Code	ALG_MAJOH2
Intitulé	Majoration SMIC Allègement gén
Mémo	ALGP1
Calcul	ALG_NBHRS + ALG_NBHM * SMIC

Si vous utilisez la rubrique **63450** « SMIC avec hrs mensualisées »

- Constante **ALG_SMICHM** « SMIC avec hrs mensualisées »

Champs	Informations à saisir
Code	ALG_SMICHM
Intitulé	SMIC avec hrs mensualisées
Mémo	ALGPR
Calcul	S_SMICMENS x ALG_CTRL + ALG_MAJOH2

- Modification de la constante de type rubrique **ALG_CUMSMI** « Cumul SMIC mensuel » : La rubrique **63450** doit être présente

Champs	Informations à saisir
Code	ALG_CUMSMI
Intitulé	Cumul SMIC mensuel
Mémo	ALGPR
Période	Date à date
Du	ALG_DEBPER
Au	DEBCALC
Rubriques	(+) 63460 Historisation SMICMENS (+) 63450 SMIC avec hrs mensualisées
	Montant patronal Intermédiaire Montant patronal Intermédiaire

Dans les bulletins des salariés, activer soit la rubrique **63460** soit la rubrique **63450**.

Plafonnement de cotisations – Caisse congés payés

- Constante de type test **BM_TCPLT** « Test si plafonnement » : Teste si un plafonnement de cotisations d'allègement doit se déclencher

Champs	Informations à saisir
Code	BM_TCPLT
Intitulé	Test si plafonnement
Mémo	BMAC3
Test	Si BM_AGAN > BM_COTDUAN Alors BM_DIFAGCO Sinon 0,00

- Constante de type rubrique **BM_AGAN** « AG annuel bulletin + mois » : Récupère le montant de l'allègement général calculé de janvier (ou du début du contrat) au mois en cours

Champs	Informations à saisir
Code	BM_AGAN
Intitulé	AG annuel bulletin + mois
Mémo	BMAC3
Période	De date à date
Du	ALG_DEBPER
Au	FINCALC
Rubriques	(+) 63500 Allègement des cotisations (+) 63501 Plafonnement de cotisations
	Montant patronal Intermédiaire Montant patronal

- Constante de type calcul **BM_DIFAGCO** « Différence AG et cotisations » : Calcule le reliquat entre les cotisations annuelles dues et l'allègement général annuel

Champs	Informations à saisir
Code	BM_DIFAGCO
Intitulé	Différence AG et cotisations
Mémo	BMAC3
Calcul	BM_COTDUAN - BM_AGAN

- Constante de type rubrique **BM_COTDUAN** « Cotisations dues annuelles » : Récupère le montant total des cotisations URSSAF / retraite dues sur l'année (ou sur le contrat)

Champs	Informations à saisir																																																																																	
Code	BM_COTDUAN																																																																																	
Intitulé	Cotisations dues annuelles																																																																																	
Mémo	BMAC3																																																																																	
Période	De date à date																																																																																	
Du	ALG_DEBPER																																																																																	
Au	FINCALC																																																																																	
Rubriques (*)	<table border="0"> <tr> <td>(+) 21000 Assurance Chômage Taux modulé</td> <td>Montant patronal</td> <td>Intermédiaire</td> </tr> <tr> <td>(+) 21260 Complément maladie</td> <td>Montant patronal</td> <td>Intermédiaire</td> </tr> <tr> <td>(+) 21300 URSSAF Vieillesse déplafonnée</td> <td>Montant patronal</td> <td>Intermédiaire</td> </tr> <tr> <td>(+) 22000 URSSAF Vieillesse plafonnée</td> <td>Montant patronal</td> <td>Intermédiaire</td> </tr> <tr> <td>(+) 23100 URSSAF Alloc. Familial. Réduit</td> <td>Montant patronal</td> <td>Intermédiaire</td> </tr> <tr> <td>(+) 23200 Complément Alloc. Familiales</td> <td>Montant patronal</td> <td>Intermédiaire</td> </tr> <tr> <td>(+) 24000 URSSAF Accident du Travail</td> <td>Montant patronal</td> <td>Intermédiaire</td> </tr> <tr> <td>(+) 26160 URSSAF FNAL en totalité</td> <td>Montant patronal</td> <td>Intermédiaire</td> </tr> <tr> <td>(+) 40000 Assurance Chômage</td> <td>Montant patronal</td> <td>Intermédiaire</td> </tr> <tr> <td>(+) 40002 Assurance Chômage Taux modulé</td> <td>Montant patronal</td> <td>Intermédiaire</td> </tr> <tr> <td>(+) 40003 Ass. Chômage Taux modulé CCP</td> <td>Montant patronal</td> <td>Intermédiaire</td> </tr> <tr> <td>(+) 42000 AGS</td> <td>Montant patronal</td> <td>Intermédiaire</td> </tr> <tr> <td>(+) 46100 Retraite T1</td> <td>Montant patronal</td> <td>Intermédiaire</td> </tr> <tr> <td>(+) 46150 Retraite T2</td> <td>Montant patronal</td> <td>Intermédiaire</td> </tr> <tr> <td>(+) 46200 Contribut° Equilibre Technique</td> <td>Montant patronal</td> <td>Intermédiaire</td> </tr> <tr> <td>(+) 46250 CEG T1</td> <td>Montant patronal</td> <td>Intermédiaire</td> </tr> <tr> <td>(+) 46300 CEG T2</td> <td>Montant patronal</td> <td>Intermédiaire</td> </tr> <tr> <td>(+) 54000 Contribution dialogue social</td> <td>Montant patronal</td> <td>Intermédiaire</td> </tr> <tr> <td>(+) 56201 URSSAF - TA part principale</td> <td>Montant patronal</td> <td>Intermédiaire</td> </tr> <tr> <td>(+) 56202 URSSAF - TA part libérateur</td> <td>Montant patronal</td> <td>Intermédiaire</td> </tr> <tr> <td>(+) 57501 URSSAF Formation pro (+11 sal)</td> <td>Montant patronal</td> <td>Intermédiaire</td> </tr> <tr> <td>(+) 57502 URSSAF Contribution CPF-CDD</td> <td>Montant patronal</td> <td>Intermédiaire</td> </tr> <tr> <td>(+) 59000 URSSAF Taxe Versement mobilité</td> <td>Montant patronal</td> <td>Intermédiaire</td> </tr> <tr> <td>(+) 59001 Contribution VMRR</td> <td>Montant patronal</td> <td>Intermédiaire</td> </tr> <tr> <td>(+) 60001 Forfait social 8%</td> <td>Montant patronal</td> <td>Intermédiaire</td> </tr> <tr> <td>(+) 69151 Forfait social 20%</td> <td>Montant patronal</td> <td>Intermédiaire</td> </tr> <tr> <td>(+) 79000 Cotisation Solidarité</td> <td>Montant patronal</td> <td>Intermédiaire</td> </tr> </table>	(+) 21000 Assurance Chômage Taux modulé	Montant patronal	Intermédiaire	(+) 21260 Complément maladie	Montant patronal	Intermédiaire	(+) 21300 URSSAF Vieillesse déplafonnée	Montant patronal	Intermédiaire	(+) 22000 URSSAF Vieillesse plafonnée	Montant patronal	Intermédiaire	(+) 23100 URSSAF Alloc. Familial. Réduit	Montant patronal	Intermédiaire	(+) 23200 Complément Alloc. Familiales	Montant patronal	Intermédiaire	(+) 24000 URSSAF Accident du Travail	Montant patronal	Intermédiaire	(+) 26160 URSSAF FNAL en totalité	Montant patronal	Intermédiaire	(+) 40000 Assurance Chômage	Montant patronal	Intermédiaire	(+) 40002 Assurance Chômage Taux modulé	Montant patronal	Intermédiaire	(+) 40003 Ass. Chômage Taux modulé CCP	Montant patronal	Intermédiaire	(+) 42000 AGS	Montant patronal	Intermédiaire	(+) 46100 Retraite T1	Montant patronal	Intermédiaire	(+) 46150 Retraite T2	Montant patronal	Intermédiaire	(+) 46200 Contribut° Equilibre Technique	Montant patronal	Intermédiaire	(+) 46250 CEG T1	Montant patronal	Intermédiaire	(+) 46300 CEG T2	Montant patronal	Intermédiaire	(+) 54000 Contribution dialogue social	Montant patronal	Intermédiaire	(+) 56201 URSSAF - TA part principale	Montant patronal	Intermédiaire	(+) 56202 URSSAF - TA part libérateur	Montant patronal	Intermédiaire	(+) 57501 URSSAF Formation pro (+11 sal)	Montant patronal	Intermédiaire	(+) 57502 URSSAF Contribution CPF-CDD	Montant patronal	Intermédiaire	(+) 59000 URSSAF Taxe Versement mobilité	Montant patronal	Intermédiaire	(+) 59001 Contribution VMRR	Montant patronal	Intermédiaire	(+) 60001 Forfait social 8%	Montant patronal	Intermédiaire	(+) 69151 Forfait social 20%	Montant patronal	Intermédiaire	(+) 79000 Cotisation Solidarité	Montant patronal	Intermédiaire
(+) 21000 Assurance Chômage Taux modulé	Montant patronal	Intermédiaire																																																																																
(+) 21260 Complément maladie	Montant patronal	Intermédiaire																																																																																
(+) 21300 URSSAF Vieillesse déplafonnée	Montant patronal	Intermédiaire																																																																																
(+) 22000 URSSAF Vieillesse plafonnée	Montant patronal	Intermédiaire																																																																																
(+) 23100 URSSAF Alloc. Familial. Réduit	Montant patronal	Intermédiaire																																																																																
(+) 23200 Complément Alloc. Familiales	Montant patronal	Intermédiaire																																																																																
(+) 24000 URSSAF Accident du Travail	Montant patronal	Intermédiaire																																																																																
(+) 26160 URSSAF FNAL en totalité	Montant patronal	Intermédiaire																																																																																
(+) 40000 Assurance Chômage	Montant patronal	Intermédiaire																																																																																
(+) 40002 Assurance Chômage Taux modulé	Montant patronal	Intermédiaire																																																																																
(+) 40003 Ass. Chômage Taux modulé CCP	Montant patronal	Intermédiaire																																																																																
(+) 42000 AGS	Montant patronal	Intermédiaire																																																																																
(+) 46100 Retraite T1	Montant patronal	Intermédiaire																																																																																
(+) 46150 Retraite T2	Montant patronal	Intermédiaire																																																																																
(+) 46200 Contribut° Equilibre Technique	Montant patronal	Intermédiaire																																																																																
(+) 46250 CEG T1	Montant patronal	Intermédiaire																																																																																
(+) 46300 CEG T2	Montant patronal	Intermédiaire																																																																																
(+) 54000 Contribution dialogue social	Montant patronal	Intermédiaire																																																																																
(+) 56201 URSSAF - TA part principale	Montant patronal	Intermédiaire																																																																																
(+) 56202 URSSAF - TA part libérateur	Montant patronal	Intermédiaire																																																																																
(+) 57501 URSSAF Formation pro (+11 sal)	Montant patronal	Intermédiaire																																																																																
(+) 57502 URSSAF Contribution CPF-CDD	Montant patronal	Intermédiaire																																																																																
(+) 59000 URSSAF Taxe Versement mobilité	Montant patronal	Intermédiaire																																																																																
(+) 59001 Contribution VMRR	Montant patronal	Intermédiaire																																																																																
(+) 60001 Forfait social 8%	Montant patronal	Intermédiaire																																																																																
(+) 69151 Forfait social 20%	Montant patronal	Intermédiaire																																																																																
(+) 79000 Cotisation Solidarité	Montant patronal	Intermédiaire																																																																																

(*) Toutes les rubriques de cotisations patronales dues URSSAF et retraite doivent être insérées (rubriques apprenti par exemple)

- Constante de type calcul **BM_ACCCP** « Cotisation sal AC majo CCP » : Majore le montant des cotisations salariales assurance chômage si le salarié relève d'une caisse de congés payés

Champs	Informations à saisir
Code	BM_ACCCP
Intitulé	Cotisation sal AC majo CCP
Mémo	BMAC3
Calcul	BM_CUMAC2 * ALG_CCP

- **Modification** de la constante de type calcul **ALG_COTDU** « Cotisations dues URSSAF/AA/AC » : La constante **BM_ACCCP est à ajouter**

Champs	Informations à saisir
Code	ALG_COTDU
Intitulé	Cotisations dues URSSAF/AA/AC
Mémo	ALGP1
Calcul	ALG_URSAN + ALG_CUMAC + BM_ACCCP

- **Modification** de la constante de type rubrique **ALG_MTALG** « Cumul allègement général » : Ajout de la rubrique **63501**

Champs	Informations à saisir	
Code	ALG_MTALG	
Intitulé	Cumul allègement général	
Mémo	ALGP1	
Période	Date à date	
Du	ALG_DEBPER	
Au	FINCALC	
Rubriques	(+) 63500 Allègement des cotisations	Montant patronal
	(+) 63501 Plafonnement de cotisations	Montant patronal

- **Modification** de la constante de type calcul **FI_DIFFAID** « Différentiel Aides & Cot. » : La constante **BM_ACCCP est à déduire**

Champs	Informations à saisir
Code	FI_DIFFAID
Intitulé	Cotisations dues URSSAF/AA/AC
Mémo	ALGP1
Calcul	FI_MTALLEG - ALG_URSAN - ALG_CUMAC - BM_ACCCP

- Rubrique **63501** « Plafonnement de cotisations » : Calcule le plafonnement de cotisations de l'allègement général

Champs	Informations à saisir
Code	63501
Intitulé	Plafonnement de cotisations
Mémo	BMAC3
Imprimable	Jamais
Formule	Montant pris tel quel
Caisse / Code DUCS	Aucune / Aucun
Montant	Gain
Montant patronal	BM_TCPLT
Assiette de cotisations	BRUTABAT
Onglet B. modèles	Insérer tous les bulletins modèles concernés par l'allègement général
Onglet Variables	Aucune
Onglet B. clarifiés	Aucun

Calcul des répartitions URSSAF et retraite

Part URSSAF

- Constante de type test **BM_PARTUA2** « Calcul répartition URSSAF » : Teste si un plafonnement de cotisations d'allègement doit se calculer pour l'appliquer à la répartition

Champs	Informations à saisir
Code	BM_PARTUA2
Intitulé	Calcul répartition URSSAF
Mémo	BMAC3
Test	Si ALG_ALLEG (*) > BM_AGCPLT Alors BM_PARTUA Sinon BM_PARTUA1

(*) Remplacer **ALG_ALLEG** par **ALG_TPLF** si vous êtes concerné par la déduction forfaitaire spécifique

- Constante de type calcul **BM_AGCPLT** « Montant AG + plafonnemt mois M » : Calcule le montant global de l'allègement général du bulletin

Champs	Informations à saisir
Code	BM_AGCPLT
Intitulé	Montant AG + plafonnemt mois M
Mémo	BMAC3
Calcul	ALG_ALLEG (*) + BM_RCPLT

(*) Remplacer **ALG_ALLEG** par **ALG_TPLF** si vous êtes concerné par la déduction forfaitaire spécifique

- Constante de type test **BM_TTAUX** « Test si tx bonus ou Caisse CP » : Teste si le salarié est concerné par un taux bonus d'assurance chômage ou s'il relève d'une caisse de congés payés

Champs	Informations à saisir
Code	BM_TTAUX
Intitulé	Test si tx bonus ou Caisse CP
Mémo	BMAC1
Test	Si S_TAUXACBM < 4,05 Ou S_TXACBMCP < 4,05 Ou CI_AFFILCP = 1,00
	Alors 1,00 Sinon 0,00

- Constante de type test **BM_PARTUA3** « Test calcul répartition » : Teste si le salarié est concerné par un taux bonus d'assurance chômage ou s'il relève d'une caisse de congés payés pour calculer la répartition URSSAF

Champs	Informations à saisir
Code	BM_PARTUA3
Intitulé	Test calcul répartition
Mémo	BMAC1
Test	Si BM_TTAUX = 1,00
	Alors BM_COTURSD Sinon ALG_PARTUA

- Constante de type test **BM_PARTUA** « AG URSSAF / Cotis dues URSSAF » : Teste le montant d'allègement partie URSSAF par rapport aux cotisations dues URSSAF (*Dans la condition « sinon », la constante **ALG_PARTUA** est remplacée par **BM_PARTUA3***)

Champs	Informations à saisir
Code	BM_PARTUA
Intitulé	AG URSSAF / Cotis dues URSSAF
Mémo	BMAC3
Test	Si ALG_PARTUA > BM_COTURSD
	Alors BM_UANAGAN Sinon BM_PARTUA3

- Constante de type calcul **BM_PARTUA1** « Part URSSAF AG et plafonnement » : Calcule le montant de l'allègement général URSSAF en incluant le montant du plafonnement de cotisations

Champs	Informations à saisir
Code	BM_PARTUA1
Intitulé	Part URSSAF AG et plafonnement
Mémo	BMAC3
Calcul	BM_AGANNEE * ALG_VALT3 / ALG_VALT - BM_AGURANT

- Constante de type rubrique **BM_RCPLT** « Montt plafonnement à intégrer » : Récupère le montant du plafonnement de cotisations calculé sur le mois

Champs	Informations à saisir
Code	BM_RCPLT
Intitulé	Montt plafonnement à intégrer
Mémo	BMAC3
Période	Cumul IMTA
Rubriques	(+) 63501 Plafonnement de cotisations
	Montant patronal Intermédiaire

- Constante de type rubrique **BM_COTURSD** « Cotisation URSSAF dues mensuel » : Récupère le montant total des cotisations URSSAF dues pour le mois

Champs	Informations à saisir
Code	BM_COTURSD
Intitulé	Cotisation URSSAF dues mensuel
Mémo	BMAC3
Période	Cumuls IMTA
Rubriques (*)	(+) 21000 Assurance Chômage Taux modulé
	Montant patronal Intermédiaire
	(+) 21260 Complément maladie
	Montant patronal Intermédiaire
	(+) 21300 URSSAF Vieillesse déplafonnée
	Montant patronal Intermédiaire
	(+) 22000 URSSAF Vieillesse plafonnée
	Montant patronal Intermédiaire
	(+) 23100 URSSAF Alloc. Familial. Réduit
	Montant patronal Intermédiaire
	(+) 23200 Complément Alloc. Familiales
	Montant patronal Intermédiaire
	(+) 24000 URSSAF Accident du Travail
	Montant patronal Intermédiaire
	(+) 26160 URSSAF FNAL en totalité
	Montant patronal Intermédiaire
	(+) 40000 Assurance Chômage
	Montant patronal Intermédiaire
	(+) 40002 Assurance Chômage Taux modulé
	Montant patronal Intermédiaire
	(+) 40003 Ass. Chômage Taux modulé CCP
	Montant patronal Intermédiaire
	(+) 42000 AGS
	Montant patronal Intermédiaire
	(+) 54000 Contribution dialogue social
	Montant patronal Intermédiaire
	(+) 56201 URSSAF - TA part principale
	Montant patronal Intermédiaire
	(+) 56202 URSSAF - TA part libératoire
	Montant patronal Intermédiaire
	(+) 57501 URSSAF Formation pro (+11 sal)
	Montant patronal Intermédiaire
	(+) 57502 URSSAF Contribution CPF-CDD
	Montant patronal Intermédiaire

Champs	Informations à saisir		
	(+) 59000 URSSAF Taxe Versement mobilité	Montant patronal	Intermédiaire
	(+) 59001 Contribution VMRR	Montant patronal	Intermédiaire
	(+) 60001 Forfait social 8%	Montant patronal	Intermédiaire
	(+) 69151 Forfait social 20%	Montant patronal	Intermédiaire
	(+) 79000 Cotisation Solidarité	Montant patronal	Intermédiaire

(*) Toutes les rubriques de cotisations patronales URSSAF doivent être insérées (rubriques apprenti par exemple)

- Constante de type calcul **BM_UANAGAN** « Diff URSSAF et AG annuel » : Calcule le reliquat entre les cotisations URSSAF dues et la part URSSAF de l'allègement général

Champs	Informations à saisir		
Code	BM_UANAGAN		
Intitulé	Diff URSSAF et AG annuel		
Mémo	BMAC3		
Calcul	BM_COTURSA - BM_AGURANT		

- Constante de type rubrique **BM_AGANNEE** « AG et plafonnement calculés an » : Récupère le montant de l'allègement général et du plafonnement de cotisations sur l'année (ou sur le contrat)

Champs	Informations à saisir		
Code	BM_AGANNEE		
Intitulé	AG et plafonnement calculés an		
Mémo	BMAC3		
Période	De date à date		
Du	ALG_DEBPER		
Au	FINCALC		
Rubriques	(+) 63500 Allègement des cotisations	Montant patronal	Intermédiaire
	(+) 63501 Plafonnement de cotisations	Montant patronal	Intermédiaire

- Constante de type rubrique **BM_AGURANT** « AG URSSAF appl mois antérieurs » : Récupère le montant de l'allègement général partie URSSAF des mois antérieurs

Champs	Informations à saisir		
Code	BM_AGURANT		
Intitulé	AG URSSAF appl mois antérieurs		
Mémo	BMAC3		
Période	De date à date		
Du	ALG_DEBPER		
Au	FINCALC		
Rubriques	(+) 63630 Allègement cotis. URSSAF/AC	Montant patronal	

(*) Si, pour vos salariés apprenti (ou contrats aidés), vous utilisez toujours la rubrique **63680**, la modification ci-dessus est à apporter.

- Constante de type rubrique **BM_COTURSA** « Cotisation URSSAF dues année » : Récupère le montant total des cotisations URSSAF dues pour l'année (ou le contrat)

Champs	Informations à saisir		
Code	BM_COTURSA		
Intitulé	Cotisation URSSAF dues année		
Mémo	BMAC3		
Période	Date à date		
Du	ALG_DEBPER		
Au	FINCALC		
Rubriques (*)	(+) 21000 Assurance Chômage Taux modulé	Montant patronal	Intermédiaire
	(+) 21260 Complément maladie	Montant patronal	Intermédiaire
	(+) 21300 URSSAF Vieillesse déplafonnée	Montant patronal	Intermédiaire
	(+) 22000 URSSAF Vieillesse plafonnée	Montant patronal	Intermédiaire
	(+) 23100 URSSAF Alloc. Familial. Réduit	Montant patronal	Intermédiaire
	(+) 23200 Complément Alloc. Familiales	Montant patronal	Intermédiaire
	(+) 24000 URSSAF Accident du Travail	Montant patronal	Intermédiaire
	(+) 26160 URSSAF FNAL en totalité	Montant patronal	Intermédiaire
	(+) 40000 Assurance Chômage	Montant patronal	Intermédiaire
	(+) 40002 Assurance Chômage Taux modulé	Montant patronal	Intermédiaire
	(+) 40003 Ass. Chômage Taux modulé CCP	Montant patronal	Intermédiaire
	(+) 42000 AGS	Montant patronal	Intermédiaire
	(+) 54000 Contribution dialogue social	Montant patronal	Intermédiaire
	(+) 56201 URSSAF - TA part principale	Montant patronal	Intermédiaire
	(+) 56202 URSSAF - TA part libératoire	Montant patronal	Intermédiaire
	(+) 57501 URSSAF Formation pro (+11 sal)	Montant patronal	Intermédiaire
	(+) 57502 URSSAF Contribution CPF-CDD	Montant patronal	Intermédiaire
	(+) 59000 URSSAF Taxe Versement mobilité	Montant patronal	Intermédiaire
	(+) 59001 Contribution VMRR	Montant patronal	Intermédiaire
	(+) 60001 Forfait social 8%	Montant patronal	Intermédiaire

Champs	Informations à saisir		
	(+) 69151 Forfait social 20%	Montant patronal	Intermédiaire
	(+) 79000 Cotisation Solidarité	Montant patronal	Intermédiaire

(*) Toutes les rubriques de cotisations patronales URSSAF doivent être insérées (rubriques apprenti par exemple)

- Modification de la rubrique **63630** « Allègement cotis. URSSAF/AC » : **ALG_PARTUA** est remplacée par **BM_PARTUA2**

Champs	Informations à saisir
Code	63630
Intitulé	Allègement cotis. URSSAF/AC
Mémo	ALGP1
Imprimable	Si non Nul
Formule	Montant pris tel quel
Caisse / Code DUCS	URSSAF / 668
Montant	Gain
Montant patronal	BM_PARTUA2
Assiette de cotisations	BRUTABAT
Onglet Associations	TOUT à 'Non'
Onglet B. modèles	Insérer les bulletins modèles ayant déjà l'allègement général
Onglet Variables	(+) DSN_MONTANT_ASSIETTE : Élément Assiette - Enuméré 018 - Parent 03 (-) DSN_MONTANT_REDUCTION_EXO : Élément Mont patronal - Enuméré 018 - Parent 03
Onglet B. clarifiés	900 EXONERATIONS DE COTISATIONS EMPLOYEUR



Si, pour vos salariés apprenti (ou contrats aidés), vous utilisez toujours la rubrique **63680**, la modification ci-dessus est à apporter.

Part AGIRC-ARRCO

- Constante de type test **BM_PARTRE2** « Calcul répartition Retraite » : Teste si un plafonnement de cotisations d'allègement doit se calculer pour l'appliquer à la répartition

Champs	Informations à saisir
Code	BM_PARTRE2
Intitulé	Calcul répartition Retraite
Mémo	BMAC3
Test	Si $ALG_ALLEG^{(*)} > BM_AGCPLT$ Alors BM_PARTRE Sinon $BM_PARTRE1$

(*) Remplacer **ALG_ALLEG** par **ALG_TPLF** si vous êtes concerné par la déduction forfaitaire spécifique

- Constante de type test **BM_PARTRE** « AG Retraite / Cotis dues AA » : Teste le montant d'allègement partie AGIRC-ARRCO par rapport aux cotisations dues AGIRC-ARRCO

Champs	Informations à saisir
Code	BM_PARTRE
Intitulé	AG Retraite / Cotis dues AA
Mémo	BMAC3
Test	Si $ALG_PARTRE > BM_COTRETD$ Alors $BM_RANAGAN$ Sinon ALG_PARTRE

- Constante de type calcul **BM_PARTRE1** « Part AA AG et plafonnement » : Calcule le montant de l'allègement général AGIRC-ARRCO en incluant le montant du plafonnement de cotisations

Champs	Informations à saisir
Code	BM_PARTRE1
Intitulé	Part AA AG et plafonnement
Mémo	BMAC3
Calcul	$BM_AGANNEE * ALG_VALTR / ALG_VALT - BM_AGREANT$

- Constante de type rubrique **BM_COTRETD** « Cotisations AA dues mensuel » : Récupère le montant total des cotisations AGIRC-ARRCO dues pour le mois

Champs	Informations à saisir		
Code	BM_COTRETD		
Intitulé	Cotisations AA dues mensuel		
Mémo	BMAC3		
Période	Cumuls IMTA		
Rubriques (*)	(+) 46100 Retraite T1	Montant patronal	Intermédiaire
	(+) 46150 Retraite T2	Montant patronal	Intermédiaire
	(+) 46200 Contribut° Equilibre Technique	Montant patronal	Intermédiaire
	(+) 46250 CEG T1	Montant patronal	Intermédiaire
	(+) 46300 CEG T2	Montant patronal	Intermédiaire

(*) Toutes les rubriques de cotisations patronales URSSAF doivent être insérées (rubriques apprenti par exemple)

- Constante de type calcul **BM_RANAGAN** « Diff AA et AG annuel » : Calcule le reliquat entre les cotisations AGIRC-ARRCO dues et la part AGIRC-ARRCO de l'allègement général

Champs	Informations à saisir		
Code	BM_RANAGAN		
Intitulé	Diff AA et AG annuel		
Mémo	BMAC3		
Calcul	BM_COTRETA - BM_AGREANT		

- Constante de type rubrique **BM_AGREANT** « AG AA appliqué mois antérieurs » : Récupère le montant de l'allègement général partie AGIRC-ARRCO des mois antérieurs

Champs	Informations à saisir		
Code	BM_AGREANT		
Intitulé	AG AA appliqué mois antérieurs		
Mémo	BMAC3		
Période	De date à date		
Du	ALG_DEBPER		
Au	FINCALC		
Rubriques	(+) 63640 Allègement cotis. Retraite	Montant patronal	

(*) Si, pour vos salariés apprenti (ou contrats aidés), vous utilisez toujours la rubrique **63690**, la modification ci-dessus est à apporter.

- Constante de type rubrique **BM_COTRETA** « Cotisations AA dues annuelles » : Récupère le montant total des cotisations AGIRC-ARRCO dues pour l'année (ou le contrat)

Champs	Informations à saisir		
Code	BM_COTRETA		
Intitulé	Cotisations AA dues annuelles		
Mémo	BMAC3		
Période	Date à date		
Du	ALG_DEBPER		
Au	FINCALC		
Rubriques (*)	(+) 46100 Retraite T1	Montant patronal	Intermédiaire
	(+) 46150 Retraite T2	Montant patronal	Intermédiaire
	(+) 46200 Contribut° Equilibre Technique	Montant patronal	Intermédiaire
	(+) 46250 CEG T1	Montant patronal	Intermédiaire
	(+) 46300 CEG T2	Montant patronal	Intermédiaire

(*) Toutes les rubriques de cotisations patronales AGIRC-ARRCO doivent être insérées (rubriques apprenti par exemple)

- Modification de la rubrique **63640** « Allègement cotis. Retraite » : **ALG_PARTRE** est remplacée par **BM_PARTRE2**

Champs	Informations à saisir		
Code	63640		
Intitulé	Allègement cotis. Retraite		
Mémo	ALGP1		
Imprimable	Si non Nul		
Formule	Montant pris tel quel		
Caisse / Code DUCS	AA / Aucun		
Montant	Gain		
Montant patronal	BM_PARTRE2		
Assiette de cotisations	BRUTABAT		
Onglet Associations	TOUT à 'Non'		
Onglet B. modèles	Insérer les bulletins modèles ayant déjà l'allègement général		
Onglet Variables	(+) DSN_MONTANT_ASSIETTE : Élément Assiette - Enuméré 106 - Parent 03		
	(-) DSN_MONTANT_REDUCTION_EXO : Élément Mont patronal - Enuméré 106 - Parent 03		
Onglet B. clarifiés	900 EXONERATIONS DE COTISATIONS EMPLOYEUR		



Si, pour vos salariés apprenti (ou contrats aidés), vous utilisez toujours la rubrique **63690**, la modification ci-dessus est à apporter.

Majoration du SMIC Allègement général

De plus en plus de dispositifs se calculent sur le SMIC de l'allègement général mais sans prise en compte des majorations liées aux heures supplémentaires et aux heures complémentaires.

Pour ces futurs dispositifs et afin de pouvoir proposer un paramétrage complet, nous proposons une nouvelle rubrique d'historisation de la majoration du SMIC liées aux heures supplémentaires et complémentaires.

- Modification de la constante de type calcul **S_SMICMENP** « SMIC mensuel prorata sans majo »

Champs	Informations à saisir
Code	S_SMICMENP
Intitulé	SMIC mensuel prorata sans majo
Mémo	ALGP1
Calcul	S_SMICMENS * ALG_CTRL

- Rubrique de type cotisation **63461** « Historisation majoration SMIC »

Champs	Informations à saisir
Code	63461
Intitulé	Historisation majoration SMIC
Mémo	ALGP1
Imprimable	Jamais
Formule	Montant pris tel quel
Montant	Gain
Montant salarial	S_SMICMENP
Montant patronal	ALG_MAJOH2
Assiette de cotisation	BRUTABAT
Onglet Association	Renseigner à (NON)
Onglet Etats Administratifs	Renseigner à (NON)
Onglet B. modèles	Insérer tous les bulletins modèles
Onglet Variables	Aucune
Onglet B. clarifiés	Aucun

Les adaptations dans votre dossier

Si le paramétrage de l'historisation du SMIC de l'allègement général a été personnalisé dans votre dossier, vous devez vérifier que le paramétrage proposé correspond à votre paramétrage. Le cas échéant, la rubrique **63461** devra être modifiée.

Rubrique

Vérifier la constante rattachée à la rubrique **63450** « SMIC avec hrs mensualisées ». Dans le Plan de Paie BTP il s'agit de la constante **ALG_SMICHM**.

Constantes

Vérifier le paramétrage de la constante indiquée dans la rubrique **63450** « SMIC avec hrs mensualisées ».

Saisie d'une constante - Calcul -

Code Intitulé Mémo

Visible Date

Paramètres Informations PPS Spécificités Paramétrage

op	Code	Intitulé	Valorisation
	S_SMICMENS	SMIC mensuel selon durée légal	A chaque appel
*	ALG_CTRL	Ctrl coefficient	Arrondi
+	ALG_MAJOH2	Majoration SMIC Allègement gén	Aucun
			Au plus proche

Insérer constante(s) Insérer valeur Supprimer

Ok Annuler Préc. Suiv.

Correspond au calcul de la nouvelle constante **S_SMICMENP**

Reporter la constante de majoration du SMIC dans la rubrique **63461** « Historisation majoration SMIC » (élément Montant patronal).

Vérifier et modifier si nécessaire la constante **S_SMICMENP**.

Les spécificités liées à l'exonération des heures supplémentaires et complémentaires (T.E.P.A.)

Cadre légal



BOSS - Allègements et exonérations

Loi de financement de la sécurité sociale pour 2023 – article 22

Evolutions réglementaires

- La déduction forfaitaire de 0,5 € par heure supplémentaire sur les cotisations et contributions sociales patronales dues sur les heures supplémentaires effectuées à compter du 1er octobre 2022 par les salariés des employeurs d'au moins 20 et de moins de 250 salariés pouvant appliquer le dispositif de réduction générale des cotisations et contributions patronales.
- La mise à jour du BOSS du 1^{er} juillet 2022 annule la mise à jour du 11 mars 2022 : « Heures supplémentaires – paragraphe 640 : Les heures supplémentaires structurelles sont prises en compte en cas d'absence du salarié avec maintien partiel de rémunération dans le cadre de la déduction patronale (et dans les mêmes conditions que pour la réduction salariale). »
- Depuis la mise à jour du BOSS du 11 mars 2022, il est précisé qu'en cas d'absence du salarié avec maintien partiel ou sans maintien de la rémunération, les heures supplémentaires « structurelles » ne sont pas prises en compte
- A compter du 1^{er} septembre 2012, la déduction forfaitaire patronale est supprimée pour les entreprises de 20 salariés et plus
- A compter du 1^{er} septembre 2012, la réduction salariale est supprimée pour toutes les entreprises
- A compter du 1^{er} août 2012, l'exonération fiscale est supprimée pour toutes les entreprises

Mise en place du paramétrage

Préambule

Pré requis



Avant de commencer la mise en place du paramétrage, au niveau de votre dossier, nous vous conseillons de faire une sauvegarde de votre fichier de paie et nous vous recommandons de lancer une édition détaillée au format PDF de vos constantes et rubriques.



Important : L'option "Validé" des bulletins n'enregistre pas l'exhaustivité des informations du bulletin dans les cumuls. Nous vous recommandons de réaliser la mise à jour des paramètres de cette documentation avant l'élaboration de tous vos bulletins de paie du mois.

Modification des bulletins modèles dans votre dossier

Vous devez insérer dans les bulletins modèles ou bulletins salariés concernés par les heures structurelles, les rubriques suivantes :

- **2250** « Heures structurelles 125% »
- **19960** « HS structurelles 125% exo »
- **19970** « HS structurelles 125% non exo »



Pensez à insérer votre rubrique d'heures structurelles dans votre modélisation comptable.

Modification des constantes dans votre dossier

La rubrique **19960** « HS structurelles 125% exo » doit être supprimée de la constante **H_MTHS**.

Détail du paramétrage disponible dans le PPS BTP

Vous trouverez ci-dessous les modifications qui ont été apportées dans le Plan de Paie BTP pour tenir compte de ces spécificités.

- Constante de type calcul **H_NBHRS** « Calcul Nb heures exonérées » : Calcule le nombre d'heures exonérées pour la déduction forfaitaire patronale (utilisée dans le calcul de la déduction forfaitaire patronale sur les heures supplémentaires)

Champs	Informations à saisir
Code	H_NBHRS
Intitulé	Calcul Nb heures exonérées
Mémo	TEPA2
Calcul	$H_NBHRS * 7 + H_NBHRS + HS_NBHRS$

- Constante de type calcul **H_MTHSHCJR** « Total mt HS,HC,Jrs sup » : Additionne le montant des heures supplémentaires, montant des heures complémentaires et la majoration des jours renoncés (utilisée dans le calcul de l'exonération salariale des heures supplémentaires)

Champs	Informations à saisir
Code	H_MTHSHCJR
Intitulé	Total mt HS,HC,Jrs sup
Mémo	EXOHS
Calcul	$H_MTHC + H_MTHS + H_MTJRREN$

- Constante de type calcul **H_MTHSJR** « Total mt HS, Jrs sup » : Additionne le montant des heures supplémentaires et la majoration des jours renoncés (utilisée pour déclarer en DSN l'assiette de la déduction forfaitaire patronale sur les heures supplémentaires)

Champs	Informations à saisir
Code	H_MTHSJR
Intitulé	Total mt HS, Jrs sup
Mémo	TEPA
Calcul	$H_MTHS + H_MTJRREN$

La CSG/RDS sur revenus d'activité

Evolution réglementaire

- Publication des nouveaux taux 2020 sur le site PROBTP : Concernant les ETAM, la part patronale conventionnelle BTP à prendre en compte est 1,25% (contre 1,20%).
- A compter du 1er janvier 2012, Les contributions des employeurs destinées au financement des prestations supplémentaires de retraite et des prestations complémentaires de prévoyance ne bénéficient plus de l'abattement de 1,75% applicable à l'assiette de CSG/RDS.

Cadre légal

Dans les entreprises du BTP, toutes les cotisations patronales de prévoyance ne sont pas forcément intégrées à 100% dans l'assiette de la CSG/RDS.

Extrait du site PROBTP :

« Cotisations patronales à intégrer dans l'assiette de calcul de la CSG/CRDS. »

Toutes les entreprises sont concernées.

	Ouvriers	Etam	Cadres
Prévoyance de base	BTP : 1,12 %	BTP : 1,25 %	BTP : 1,50 % TA et part patronale TB
Prévoyance supplémentaire	Part patronale en totalité	Part patronale en totalité	Part patronale en totalité
Autres contrats	Part patronale en totalité	Part patronale en totalité	Part patronale en totalité

Mise en place du paramétrage

Préambule

Pré requis



Avant de commencer la mise en place du paramétrage, au niveau de votre dossier, nous vous conseillons de faire une sauvegarde de votre fichier de paie et nous vous recommandons de lancer une édition détaillée au format PDF de vos constantes et rubriques.



Important : L'option "Validé" des bulletins n'enregistre pas l'exhaustivité des informations du bulletin dans les cumuls. Nous vous recommandons de réaliser la mise à jour des paramétrages de cette documentation avant l'élaboration de tous vos bulletins de paie du mois.

Adaptation des constantes à votre dossier

Pour calculer l'assiette de la contribution CSG/RDS, au niveau du menu Listes \ constantes, vous devez vérifier que les constantes suivantes, sont adaptées à votre dossier et les modifier si nécessaire.

Constantes	Descriptif
CSG_BASETA	Concerne uniquement les ETAM et correspond aux cotisations de prévoyance de base bénéficiant d'un abattement au niveau de la CSG
CSG_BASOUV	Concerne uniquement les ouvriers et correspond aux cotisations de prévoyance de base bénéficiant d'un abattement au niveau de la CSG

Constantes	Descriptif
T8_COTPOUV	Concerne uniquement les ouvriers et correspond aux cotisations de prévoyance supplémentaire qui ne bénéficient pas d'un abattement au niveau du forfait social sur prévoyance
T8_COTPETA	Concerne uniquement les ETAM et correspond aux cotisations de prévoyance supplémentaire qui ne bénéficient pas d'un abattement au niveau du forfait social sur prévoyance
T8_COTPCAD	Concerne uniquement les cadres et correspond aux cotisations de prévoyance supplémentaire qui ne bénéficient pas d'un abattement au niveau du forfait social sur prévoyance

Détail du paramétrage disponible dans le PPS BTP

Partie concernant les ouvriers

- Constante de type rubrique **CSG_BASOUV** « Prev de base ouvrier »

Champs	Informations à saisir
Code	CSG_BASOUV
Intitulé	Prev de base ouvrier
Mémo	CSG
Période	Cumul IMTA
Rubriques	(+) 50000 PROBTP Prévoyance de base TA Base Intermédiaire (+) 50050 PROBTP Prévoyance de base TB Base Intermédiaire

- Constante de type valeur **CSG_TXOUV** « Tx prev soumis à CSG ouvrier »

Champs	Informations à saisir
Code	CSG_TXOUV
Intitulé	Tx prev soumis à CSG ouvrier
Mémo	CSG
Valeur	1,12

- Constante de type calcul **CSG_MTOUV** « Mt prev soumis à CSG ouvrier »

Champs	Informations à saisir
Code	CSG_MTOUV
Intitulé	Mt prev soumis à CSG ouvrier
Mémo	CSG
Calcul	$CSG_TXOUV / 100 * CSG_BASOUV$

Partie concernant les ETAM

- Constante de type rubrique **CSG_BASETA** « Prev de base ETAM »

Champs	Informations à saisir
Code	CSG_BASETA
Intitulé	Prev de base ETAM
Mémo	CSG
Période	Cumul IMTA
Rubriques	(+) 50100 PROBTP Prévoyance de base TA Base Intermédiaire (+) 50150 PROBTP Prévoyance de base TB Base Intermédiaire

- Constante de type valeur **CSG_TXETA** « Tx prev soumis à CSG ETAM »

Champs	Informations à saisir
Code	CSG_TXETA
Intitulé	Tx prev soumis à CSG ETAM
Mémo	CSG
Valeur	1,25

- Constante de type calcul **CSG_MTETA** « Mt prev soumis à CSG ETAM »

Champs	Informations à saisir
Code	CSG_MTETA
Intitulé	Mt prev soumis à CSG ETAM
Mémo	CSG
Calcul	$CSG_TXETA / 100 * CSG_BASETA$

Partie concernant le calcul de la base CSG/RDS

- Constante de type calcul **CSG_AUTCTR** « Mt autres prévoyan. soumis CSG » récupère le montant patronal de la prévoyance supplémentaire qui ne bénéficient pas de l'abattement spécifique au PROBTP au niveau de la CSG

Champs	Informations à saisir
Code	CSG_AUTCTR
Intitulé	Mt autres prévoyan. soumis CSG
Mémo	CSG
Calcul	T8_COTPOUV + CSG_MTETA + CSG_MTOUV

- Constante de type calcul **CSG_MTPREV** « Mt prev soumis à csg »

Champs	Informations à saisir
Code	CSG_MTPREV
Intitulé	Mt prev soumis à csg
Mémo	CSG
Calcul	CSG_AUTCTR + CSG_MTETA + CSG_MTOUV

- Constante de type valeur **CSG_MTPAT** « Mt pat retraite compl & prevoy » : stocke le montant patronal des cotisations de prévoyance soumises à CSG/RDS

Champs	Informations à saisir
Code	CSG_MTPAT
Intitulé	Mt pat retraite compl & prevoy
Mémo	CSG3
Valeur	CSG_MTPREV

Le forfait social sur la prévoyance

Evolution réglementaire

Publication des nouveaux taux 2020 sur le site PROBTP : Concernant les ETAM, la part patronale conventionnelle BTP à prendre en compte est 1,25% (contre 1,20%).

L'article 12 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2012 supprime la taxe de 8% sur les contributions patronales de prévoyance.

A compter du 1^{er} janvier 2012, pour les entreprises de 10 salariés et plus, les contributions patronales de prévoyance sont soumises au forfait social.

Cadre légal

Dans les entreprises du BTP, toutes les cotisations patronales de prévoyance ne sont pas forcément intégrées à 100% dans l'assiette de la taxe à 8%.

Extrait du site PROBTP :

« Cotisations patronales à intégrer dans l'assiette de calcul de la CSG/CRDS. »

Toutes les entreprises sont concernées :

	Ouvriers	Etam	Cadres
Prévoyance de base	BTP : 1,12 %	BTP : 1,25 %	BTP : 1,50 % TA et part patronale TB
Prévoyance supplémentaire	Part patronale en totalité	Part patronale en totalité	Part patronale en totalité
Autres contrats (3)	Part patronale en totalité	Part patronale en totalité	Part patronale en totalité

Mise en place du paramétrage

Préambule

Pré requis



Avant de commencer la mise en place du paramétrage, au niveau de votre dossier, nous vous conseillons de faire une sauvegarde de votre fichier de paie et nous vous recommandons de lancer une édition détaillée au format PDF de vos constantes et rubriques.



Important : L'option "Validé" des bulletins n'enregistre pas l'exhaustivité des informations du bulletin dans les cumuls. Nous vous recommandons de réaliser la mise à jour des paramétrages de cette documentation avant l'élaboration de tous vos bulletins de paie du mois.

Adaptation des constantes à votre dossier

Pour calculer l'assiette de la contribution CSG/RDS, au niveau du menu Listes \ Constantes, vous devez vérifier que les constantes suivantes, sont adaptées à votre dossier et les modifier si nécessaire.

Constantes	Descriptif
CSG_BASETA	Concerne uniquement les ETAM et correspond aux cotisations de prévoyance de base bénéficiant d'un abattement au niveau de la CSG.
CSG_BASOUV	Concerne uniquement les ouvriers et correspond aux cotisations de prévoyance de base bénéficiant d'un abattement au niveau de la CSG.

Constantes	Descriptif
T8_COTPOUV	Concerne uniquement les ouvriers et correspond aux cotisations de prévoyance supplémentaire qui ne bénéficient pas d'un abattement au niveau du forfait social sur prévoyance.
T8_COTPETA	Concerne uniquement les ETAM et correspond aux cotisations de prévoyance supplémentaire qui ne bénéficient pas d'un abattement au niveau du forfait social sur prévoyance.
T8_COTPCAD	Concerne uniquement les cadres et correspond aux cotisations de prévoyance supplémentaire qui ne bénéficient pas d'un abattement au niveau du forfait social sur prévoyance.

Détail du paramétrage disponible dans le PPS BTP

Partie concernant les ouvriers

- Constante de type rubrique **T8_COTPOUV** « Mt patronal prévoyance suppl » récupère le montant patronal de la prévoyance supplémentaire

Champs	Informations à saisir
Code	T8_COTPOUV
Intitulé	Mt patronal prévoyance suppl
Mémo	TAXE8
Période	Cumul IMTA
Rubriques	(+) 50650 PROBTP Prévoyance supplém. Montant patronal Intermédiaire (+) 50670 PROBTP Prévoyance supplém. Montant patronal Intermédiaire (+) 51250 PROBTP Frais médicaux Montant patronal Intermédiaire (+) 51260 PROBTP Frais médicaux Montant patronal Intermédiaire (+) 51270 PROBTP Frais médicaux Montant patronal Intermédiaire (+) 51280 PROBTP Frais médicaux Montant patronal Intermédiaire (+) 51500 PROBTP Garantie rente conjoint. Montant patronal Intermédiaire (+) 51700 PROBTP Garantie décès invalid Montant patronal Intermédiaire

- Constante de type valeur **T8_TXOUV** « Tx prev base soumis à taxe 8% »

Champs	Informations à saisir
Code	T8_TXOUV
Intitulé	Tx prev base soumis à taxe 8%
Mémo	TAXE8
Valeur	1,12

- Constante de type calcul **T8_OUVPBMT** « Mt prev base soumis à 8% »

Champs	Informations à saisir
Code	T8_OUVPBMT
Intitulé	Mt prev base soumis à 8%
Mémo	TAXE8
Calcul	$T8_TXOUV / 100 * CSG_BASOUV$

Partie concernant les ETAM

- Constante de type rubrique **T8_COTPETA** « Mt patronal prévoyance suppl » récupère le montant patronal de la prévoyance supplémentaire

Champs	Informations à saisir
Code	T8_COTPETA
Intitulé	Mt patronal prévoyance suppl
Mémo	TAXE8
Période	Cumul IMTA
Rubriques	(+) 50700 PROBTP Prévoyance supplém. Montant patronal Intermédiaire (+) 50720 PROBTP Prévoyance supplém. Montant patronal Intermédiaire (+) 51300 PROBTP Frais médicaux Montant patronal Intermédiaire (+) 51310 PROBTP Frais médicaux Montant patronal Intermédiaire (+) 51320 PROBTP Frais médicaux Montant patronal Intermédiaire (+) 51340 PROBTP Frais médicaux Montant patronal Intermédiaire (+) 51550 PROBTP Rente conjoint TA Montant patronal Intermédiaire (+) 51560 PROBTP Rente conjoint TB Montant patronal Intermédiaire (+) 51750 PROBTP Garantie décès invalid Montant patronal Intermédiaire

- Constante de type valeur **T8_TXETAM** « Tx prev base soumis à taxe 8% »

Champs	Informations à saisir
Code	T8_TXETAM
Intitulé	Tx prev base soumis à taxe 8%
Mémo	TAXE8
Valeur	1,25

- Constante de type calcul **T8_ETAPBMT** « Mt prev base soumis à 8% »

Champs	Informations à saisir
Code	T8_ETAPBMT
Intitulé	Mt prev base soumis à 8%
Mémo	TAXE8
Calcul	T8_TXETAM / 100 * CSG_BASETA

- Constante de type calcul **T8_PREVBAS** « Mt Prevoy base soumis 8% »

Champs	Informations à saisir
Code	T8_PREVBAS
Intitulé	Mt Prevoy base soumis 8%
Mémo	TAXE8
Calcul	T8_OUVPBMT + T8_ETAPBMT

- Constante de type calcul **T8_AUTCTRA** « Mt autres contrats soumis 8% »

Champs	Informations à saisir
Code	T8_AUTCTRA
Intitulé	Mt autres contrats soumis 8%
Mémo	TAXE8
Calcul	T8_COTPOUV + T8_COTPETA

- Constante de type calcul **T8_BASE** « Base soumis à taxe 8% »

Champs	Informations à saisir
Code	T8_BASE
Intitulé	Base soumis à taxe 8%
Mémo	TAXE8
Calcul	T8_PREVBAS + T8_AUTCTRA

- Rubrique de type cotisation **60000** « Forfait social sur prévoyance »

Champs	Informations à saisir
Code	60000
Intitulé	Forfait social sur prévoyance
Formule	Base * Taux
Montant	Retenue
Base	T8_BASE
Taux salarial	0,00
Taux patronal	8,00
Assiette de cotisation	T8_BASE

Partie concernant les cadres

- Constante de type rubrique **T8_COTPCAD** « Mt patronal prévoyance cadre » récupère le montant patronal de la prévoyance des cadres

Champs	Informations à saisir
Code	T8_COTPCAD
Intitulé	Mt patronal prévoyance cadre
Mémo	TAXE8
Période	Cumul IMTA
Rubriques	(+) 50500 PROBTP Prévoyance de base TA
	(+) 50550 PROBTP Prévoyance de base TB
	(+) 50600 PROBTP Prévoyance de base TC
	(+) 50800 PROBTP Prévoyance suppl. TA.
	(+) 50820 PROBTP Prévoyance suppl. TB.
	(+) 51350 PROBTP Frais médicaux
	(+) 51360 PROBTP Frais médicaux
	(+) 51600 PROBTP Rente conjoint TA
	(+) 51650 PROBTP Rente conjoint TB
	(+) 51660 PROBTP Rente conjoint TC
	(+) 51800 PROBTP Garantie décès invalid
	Montant patronal Intermédiaire
	Montant patronal Intermédiaire
	Montant patronal Intermédiaire
	Montant patronal Intermédiaire
	Montant patronal Intermédiaire
	Montant patronal Intermédiaire
	Montant patronal Intermédiaire
	Montant patronal Intermédiaire
	Montant patronal Intermédiaire
	Montant patronal Intermédiaire
	Montant patronal Intermédiaire

- Rubrique de type cotisation **60050** « Forfait social sur prévoyance »

Champs	Informations à saisir
Code	60050
Intitulé	Forfait social sur prévoyance
Formule	Base * Taux
Montant	Retenue
Base	T8_COTPCAD
Taux salarial	0,00
Taux patronal	8,00
Assiette de cotisation	T8_COTPCAD

Les organismes d'affiliation

Affiliation au PROBTP

Retraite



Site PRO BTP :

<https://www.probtp.com/files/live/sites/probtp/files/media/pdf/PRO/retraite/specificites-btp-regime-fusionne-agirc-arrco.pdf>

Au 1^{er} janvier 2019, les régimes de retraite complémentaire Agirc et Arrco fusionnent en un régime unique, le régime Agirc-Arrco.

Les taux de cotisation contractuels minimum et assiettes obligatoires

Les dispositions applicables à toutes entreprises sont :

- Nouvelles assiettes (T1 et T2)
 - Tranche 1 (T1) = de 0 à 1 PSS
 - Tranche 2 (T2) = de 1 à 8 PSS
- Nouveaux taux contractuels
 - Taux contractuel T1 : 6,20%
 - Taux contractuel T2 : 17,00%
- Applicable aux cadres, aux ETAM et aux ouvriers

Si les entreprises appliquent actuellement des taux supplémentaires (en T1 > à 6,20% et en T2 ou TB/TC > à 17%), alors ils sont maintenus.

Des assiettes dérogatoires supplémentaires existantes peuvent s'ajouter.

Les taux de cotisation contractuels dérogatoires

Les taux contractuels supérieurs sont conservés.

Les répartitions des taux de cotisation

Le principe pour toute catégorie et toute tranche de salaire, sauf répartition plus favorable au salarié, est le suivant :

- Part patronale : 60%
- Part salariale : 40%

Des dérogations subsistent :

- Dispositions "dérogatoires" prévues par conventions ou accords de branche antérieures à avril 1996,
- Si l'entreprise avait adopté, avant décembre 1998, une répartition différente qui a perduré,
- Sur la Tranche C, si l'entreprise avait une répartition entre la part patronale et la part salariale différente de 62%/38%

Répartitions conventionnelles minimales pour les ETAM

Sauf répartition plus favorable au salarié, les répartitions conventionnelles minimales à appliquer sont :

- T1 : 56,77/43,23 soit Part patronale 4,47% / Part salariale 3,40% (pas de changement)
- T2 : 58,82/41,18 soit Part patronale 12,70% / Part salariale 8,89%

Répartitions pour les cadres

Les taux de répartition appliqués par l'entreprise au 31 décembre 2018 sur la TC sont maintenus en l'état. Sauf s'il s'agissait du taux de droit commun 62%/38%, auquel cas il passe automatiquement au taux de droit commun 60%/40%.

Si les répartitions entre TB et TC sont identiques, il y a une fusion des assiettes en T2. Sinon il y a maintien des taux et assiettes distinctes.

Mise en place du paramétrage

Préambule



Dans le Plan de Paie bâtiment, les taux des cotisations repris sont ceux de la caisse de congés de Région Parisienne. Ces taux doivent être modifiés pour reprendre ceux en cours dans la région où est située l'entreprise.

Pré requis



Avant de commencer la mise en place du paramétrage, au niveau de votre dossier, nous vous conseillons de faire une sauvegarde de votre fichier de paie et nous vous recommandons de lancer une édition détaillée au format PDF de vos constantes et rubriques.



Important : L'option "Validé" des bulletins n'enregistre pas l'exhaustivité des informations du bulletin dans les cumuls. Nous vous recommandons de réaliser la mise à jour des paramétrages de cette documentation avant l'élaboration de tous vos bulletins de paie du mois.

Détail du paramétrage disponible dans le PPS BTP

Pour les cadres et les ouvriers

Retraite T1 et T2

- Rubrique **45400** « Retraite T1 Cadre / Ouvrier »

Champs	Informations à saisir
Code	45400
Intitulé	Retraite T1 Cadre / Ouvrier
Mémo	FAA
Base	TA
Taux salarial	3,15
Taux patronal	4,72
Plafond	PLAFOND
Rapport TB	4,00
Caisse	Renseigner votre caisse AA
Onglet B. modèles	Insérer les bulletins modèles cadres et ouvriers
Onglet Variables	(+) DSN_MONTANT_REDUCTION_EXO : Elément Mont sal/pat - Enuméré 131 - Parent 03
Onglet B. clarifiés	Sous risque 330 « Complémentaire Tranche 1 »

- Rubrique 45470 « Retraite T2 Cadre / Ouvrier »

Champs	Informations à saisir
Code	45470
Intitulé	Retraite T2 Cadre / Ouvrier
Mémo	FAA
Base	TB
Taux salarial	8,64
Taux patronal	12,95
Plafond	PLAFOND
Rapport TB	8,00
Caisse	Renseigner votre caisse AA
Onglet B. modèles	Insérer les bulletins modèles cadres et ouvriers
Onglet Variables	(+) DSN_MONTANT_REDUCTION_EXO : Elément Mont sal/pat - Enuméré 131 - Parent 03 (+) DSN_MONTANT_REDUCTION_EXO : Elément Mont patronal - Enuméré 146 - Parent 03 (+) DSN_TAUX_COTISATION : Elément Taux patronal - Enuméré 146 - Parent 03
Onglet B. clarifiés	Sous risque 350 « Complémentaire Tranche 2 »

APEC (uniquement pour les cadres)

- Rubrique 45650 « APEC »

Champs	Informations à saisir
Code	45650
Intitulé	APEC
Mémo	FAA
Base	TAB
Taux salarial	0.024
Taux patronal	0.036
Plafond	PLAFOND
Rapport TB	4,00
Caisse	Renseigner votre caisse AA
Onglet B. modèles	Insérer les bulletins modèles cadres
Onglet Variables	DSN_MONTANT_REDUCTION_EXO : Elément Mont sal/pat Enuméré 132 - Parent 03
Onglet B. clarifiés	Sous risque 520 « APEC »

Pour les ETAM

- Rubrique 45410 « Retraite T1 ETAM »

Champs	Informations à saisir
Code	45410
Intitulé	Retraite T1 ETAM
Mémo	FAA
Base	TA
Taux salarial	3,40
Taux patronal	4,47
Plafond	PLAFOND
Rapport TB	4,00
Caisse	Renseigner votre caisse AA
Onglet B. modèles	Insérer les bulletins modèles ETAM
Onglet Variables	(+) DSN_MONTANT_REDUCTION_EXO : Elément Mont sal/pat - Enuméré 131 - Parent 03
Onglet B. clarifiés	Sous risque 330 « Complémentaire Tranche 1 »

- Rubrique 45480 « Retraite T2 ETAM »

Champs	Informations à saisir
Code	45480
Intitulé	Retraite T2 ETAM
Mémo	FAA
Base	TB
Taux salarial	8,89
Taux patronal	12,70
Plafond	PLAFOND
Rapport TB	8,00
Caisse	Renseigner votre caisse AA
Onglet B. modèles	Insérer les bulletins modèles ETAM
Onglet Variables	(+) DSN_MONTANT_REDUCTION_EXO : Elément Mont sal/pat - Enuméré 131 - Parent 03 (+) DSN_MONTANT_REDUCTION_EXO : Elément Mont patronal - Enuméré 146 - Parent 03 (+) DSN_TAUX_COTISATION : Elément Taux patronal - Enuméré 146 - Parent 03
Onglet B. clarifiés	Sous risque 350 « Complémentaire Tranche 2 »

Pour cadres, ouvriers et ETAM

CEG T1 et T2 – Contribution d'équilibre général

- Rubrique **45590** « CEG T1 »

Champs	Informations à saisir
Code	45590
Intitulé	CEG T1
Mémo	FAA
Base	TA
Taux salarial	0,86
Taux patronal	1,29
Plafond	PLAFOND
Rapport TB	4,00
Caisse	Renseigner votre caisse AA
Onglet B. modèles	Insérer les bulletins modèles cadres, ouvriers et ETAM
Onglet Variables	DSN_MONTANT_REDUCTION_EXO : Elément Mont sal/pat - Enuméré 131 - Parent 03
Onglet B. clarifiés	Sous risque 330 « Complémentaire Tranche 1 »

- Rubrique **45620** « CEG T2 »

Champs	Informations à saisir
Code	45620
Intitulé	CEG T2
Mémo	FAA
Base	TB
Taux salarial	1,08
Taux patronal	1,62
Plafond	PLAFOND
Rapport TB	8,00
Caisse	Renseigner votre caisse AA
Onglet B. modèles	Insérer les bulletins modèles cadres, ouvriers et ETAM
Onglet Variables	(+) DSN_MONTANT_REDUCTION_EXO : Elément Mont sal/pat - Enuméré 131 - Parent 03 (+) DSN_MONTANT_REDUCTION_EXO : Elément Mont patronal - Enuméré 146 - Parent 03 (+) DSN_TAUX_COTISATION : Elément Taux patronal - Enuméré 146 - Parent 03
Onglet B. clarifiés	Sous risque 350 « Complémentaire Tranche 2 »

CET - Contribution d'équilibre technique

- Rubrique **45560** « Contribut° Equilibre Technique »

Champs	Informations à saisir
Code	45560
Intitulé	Contribut° Equilibre Technique
Mémo	FAA
Base	FAA_TCET2
Taux salarial	0,14
Taux patronal	0,21
Rapport TB	8,00
Caisse	Renseigner votre caisse AA
Onglet B. modèles	Insérer les bulletins modèles cadres, ouvriers et ETAM
Onglet Variables	(+) DSN_MONTANT_REDUCTION_EXO - Elément Mont sal/pat - Enuméré 131 - Parent 03 (+) DSN_MONTANT_REDUCTION_EXO : Elément Mont patronal - Enuméré 146 - Parent 03 (+) DSN_TAUX_COTISATION : Elément Taux patronal - Enuméré 146 - Parent 03
Onglet B. clarifiés	Sous risque 395 « Contribution d'Equilibre Technique »

- Constante de type rubrique **FAA_ASSIET** « Assiette retraite annuelle » : Récupère la base annuelle des cotisations retraite. Permet la limitation de l'assiette CET à 8 plafonds

Champs	Informations à saisir
Code	FAA_ASSIET
Intitulé	Assiette retraite annuelle
Mémo	FAA
Période	Cumuls IMTA
Rubriques	(+) 45400 Retraite T1 Cadre / Ouvrier Base Intermédiaire Mensuel Annuel (+) 45410 Retraite T1 ETAM Base Intermédiaire Mensuel Annuel (+) 45470 Retraite T2 Cadre / Ouvrier Base Intermédiaire Mensuel Annuel (+) 45480 Retraite T2 ETAM Base Intermédiaire Mensuel Annuel

- Constante de type rubrique **FAA_PLAFON** « Plafond annuel » : Récupère le plafond annuel du salarié

Champs	Informations à saisir
Code	FAA_PLAFON
Intitulé	Plafond annuel

Mémo	FAA			
Période	Cumuls IMTA			
Rubriques	(+) 45400 Retraite T1 Cadre / Ouvrier	Plafond	Intermédiaire	Mensuel Annuel
	(+) 45410 Retraite T1 ETAM	Plafond	Intermédiaire	Mensuel Annuel

- Constante de type rubrique **FAA_CETANT** « Cotisation CET antérieure » : Récupère le montant total de la base de la cotisation CET déjà cotisée sur l'année

Champs	Informations à saisir			
Code	FAA_CETANT			
Intitulé	Cotisation CET antérieure			
Mémo	FAA			
Période	Cumuls IMTA			
Rubriques	(+) 45560 Contribut° Equilibre Technique	Base	Mensuel	Annuel

- Constante de type calcul **FAA_CETCA1** « Calcul CET Plfd<Assiette » : Calcule la base de CET si le plafond annuel est inférieur à l'assiette annuelle (le salarié dépasse le plafond et est donc assujetti au CET)

Champs	Informations à saisir			
Code	FAA_CETCA1			
Intitulé	Calcul CET Plfd<Assiette			
Mémo	FAA			
Calcul	FAA_ASSIET - FAA_CETANT			

- Constante de type calcul **FAA_CETCA2** « Calcul CET Plfd>=Assiette » : Calcule la base de CET si le plafond annuel est supérieur ou égal à l'assiette annuelle (le salarié ne dépasse pas le plafond donc n'est pas assujetti au CET)

Champs	Informations à saisir			
Code	FAA_CETCA2			
Intitulé	Calcul CET Plfd>=Assiette			
Mémo	FAA			
Calcul	FAA_CETANT * -1,00			

- Constante de type test **FAA_TCET1** « Comparaison Plfd>=Assiette » : Teste si le salarié à un salaire inférieur ou égal au plafond

Champs	Informations à saisir			
Code	FAA_TCET1			
Intitulé	Comparaison Plfd>=Assiette			
Mémo	FAA			
Test	Si FAA_PLAFON >= FAA_ASSIET	Alors	FAA_CETCA2	Sinon 0,00

- Constante de type test **FAA_TCET2** « Comparaison Plfd<Assiette » : Teste si le salarié à un salaire supérieur au plafond

Champs	Informations à saisir			
Code	FAA_TCET2			
Intitulé	Comparaison Plfd<Assiette			
Mémo	FAA			
Test	Si FAA_PLAFON < FAA_ASSIET	Alors	FAA_CETCA1	Sinon FAA_TCET1

Prévoyance

BTP-Prévoyance regroupe, depuis le 31 décembre 2001, l'ensemble des institutions de prévoyance du BTP :

- CNPO pour les ouvriers
- CBTP pour les Etam
- CNBTPIC pour les cadres

Mise en place du paramétrage

Préambule



Dans le Plan de Paie bâtiment, les taux des cotisations repris sont ceux de la caisse de congés de Région Parisienne. Ces taux doivent être modifiés pour reprendre ceux en cours dans la région où est située l'entreprise.

Pré requis



Avant de commencer la mise en place du paramétrage, au niveau de votre dossier, nous vous conseillons de faire une sauvegarde de votre fichier de paie et nous vous recommandons de lancer une édition détaillée au format PDF de vos constantes et rubriques.



Important : L'option "Validé" des bulletins n'enregistre pas l'exhaustivité des informations du bulletin dans les cumuls. Nous vous recommandons de réaliser la mise à jour des paramètres de cette documentation avant l'élaboration de tous vos bulletins de paie du mois.

Détail du paramétrage disponible dans le PPS BTP

Pour les ouvriers

- Rubrique de type cotisation **50000** « PROBTP Prévoyance de base TA »

Champs	Informations à saisir
Code	50000
Intitulé	PROBTP Prévoyance de base TA
Mémo	PREV
Formule	Base * Taux
Montant	Retenue
Base	TA
Taux salarial	0,87 %
Taux patronal	1,72 %
Assiette de cotisation	BRUTABAT
Population	Ouvrier

- Rubrique de type cotisation **50050** « PROBTP Prévoyance de base TB »

Champs	Informations à saisir
Code	50050
Intitulé	PROBTP Prévoyance de base TB
Mémo	PREV
Formule	Base * Taux
Montant	Retenue
Base	TB
Taux salarial	0,87 %
Taux patronal	1,72 %
Assiette de cotisation	BRUTABAT
Rapport TB	3
Population	Ouvrier

- Rubrique de type cotisation **50650** « PROBTP Prévoyance supplément. »

Champs	Informations à saisir
Code	50650
Intitulé	PROBTP Prévoyance supplément.
Mémo	PREV
Formule	Base * Taux
Montant	Retenue
Base	BRUTABAT
Taux salarial	0,00 % (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Taux patronal	0,00 % (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Population	Ouvrier

Pour les ETAM

- Rubrique de type cotisation **50100** « PROBTP Prévoyance de base TA »

Champs	Informations à saisir
Code	50100
Intitulé	PROBTP Prévoyance de base TA
Mémo	PREV
Formule	Base * Taux
Montant	Retenue
Base	TA
Taux salarial	0,60 %
Taux patronal	1,25 %
Assiette de cotisation	BRUTABAT
Population	ETAM

- Rubrique de type cotisation **50150** « PROBTP Prévoyance de base TB »

Champs	Informations à saisir
Code	50150
Intitulé	PROBTP Prévoyance de base TB
Mémo	PREV
Formule	Base * Taux
Montant	Retenue
Base	TB
Taux salarial	0,60 %
Taux patronal	1,25 %
Assiette de cotisation	BRUTABAT
Rapport TB	3
Population	ETAM

- Rubrique de type cotisation **50700** « PROBTP Prévoyance supplément. »

Champs	Informations à saisir
Code	50700
Intitulé	PROBTP Prévoyance supplément.
Mémo	PREV
Formule	Base * Taux
Montant	Retenue
Base	BRUTABAT
Taux salarial	0,00 % (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Taux patronal	0,00 % (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Population	ETAM

Pour les cadres

- Rubrique de type cotisation **50500** « PROBTP Prévoyance de base TA »

Champs	Informations à saisir
Code	50500
Intitulé	PROBTP Prévoyance de base TA
Mémo	PREV
Formule	Base * Taux
Montant	Retenue
Base	TA
Taux salarial	0 %
Taux patronal	1,5 %
Assiette de cotisation	BRUTABAT
Population	Cadre

- Rubrique de type cotisation **50550** « PROBTP Prévoyance de base TB »

Champs	Informations à saisir
Code	50550
Intitulé	PROBTP Prévoyance de base TB
Mémo	PREV
Formule	Base * Taux
Montant	Retenue
Base	TB
Taux salarial	1,20 %
Taux patronal	1,20 %
Assiette de cotisation	BRUTABAT
Population	Cadre

- Rubrique de type cotisation **50600** « PROBTP Prévoyance de base TC »

Champs	Informations à saisir
Code	50600
Intitulé	PROBTP Prévoyance de base TC
Mémo	PREV
Formule	Base * Taux
Montant	Retenue
Base	TC
Taux salarial	1,80 %
Taux patronal	1,80 %
Assiette de cotisation	BRUTABAT
Population	Cadre

- Rubrique de type cotisation **50800** « PROBTP Prévoyance suppl. TA »

Champs	Informations à saisir
Code	50800
Intitulé	PROBTP Prévoyance suppl. TA
Mémo	PREV
Formule	Base * Taux
Montant	Retenue
Base	TA
Taux salarial	0,00 % (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Taux patronal	0,00 % (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Assiette de cotisation	BRUTABAT
Population	Cadre

- Rubrique de type cotisation **50820** « PROBTP Prévoyance suppl. TB »

Champs	Informations à saisir
Code	50820
Intitulé	PROBTP Prévoyance suppl. TB
Mémo	PREV
Formule	Base * Taux
Montant	Retenue
Base	TB
Taux salarial	0,00 % (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Taux patronal	0,00 % (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Assiette de cotisation	BRUTABAT
Population	Cadre

Autres cotisations de prévoyance

Mise en place du paramétrage

Préambule



Dans le Plan de Paie bâtiment, les taux des cotisations repris sont ceux de la caisse de congés de Région Parisienne. Ces taux doivent être modifiés pour reprendre ceux en cours dans la région où est située l'entreprise.

Pré requis



Avant de commencer la mise en place du paramétrage, au niveau de votre dossier, nous vous conseillons de faire une sauvegarde de votre fichier de paie et nous vous recommandons de lancer une édition détaillée au format PDF de vos constantes et rubriques.



Important : L'option "Validé" des bulletins n'enregistre pas l'exhaustivité des informations du bulletin dans les cumuls. Nous vous recommandons de réaliser la mise à jour des paramètres de cette documentation avant l'élaboration de tous vos bulletins de paie du mois.

Détail du paramétrage disponible dans le PPS BTP

Garantie arrêt de travail

- Rubrique de type cotisation **51050** « PROBTP Garantie AT < à 91 jrs »

Champs	Informations à saisir
Code	51050
Intitulé	PROBTP Garantie AT < à 91 jrs
Mémo	PREV
Formule	Base * Taux
Montant	Retenue
Base	BRUTABAT
Taux salarial	0,00 % (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Taux patronal	0,00 % (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Population	Ouvrier

- Rubrique de type cotisation **51100** « PROBTP Garantie AT < à 91 jrs »

Champs	Informations à saisir
Code	51100
Intitulé	PROBTP Garantie AT < à 91 jrs
Mémo	PREV
Formule	Base * Taux
Montant	Retenue
Base	BRUTABAT
Taux salarial	0,00 % (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Taux patronal	0,00 % (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Population	ETAM

- Rubrique de type cotisation **51150** « PROBTP Garantie AT < 91 jrs TA »

Champs	Informations à saisir
Code	51150
Intitulé	PROBTP Garantie AT < 91 jrs TA
Mémo	PREV
Formule	Base * Taux
Montant	Retenue
Base	TA
Taux salarial	0,00 % (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Taux patronal	0,00 % (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Assiette de cotisation	BRUTABAT
Population	Cadre

- Rubrique de type cotisation **51200** « PROBTP Garantie AT < 91 jrs TB »

Champs	Informations à saisir
Code	51200
Intitulé	PROBTP Garantie AT < 91 jrs TB
Mémo	PREV
Formule	Base * Taux
Montant	Retenue
Base	TB
Taux salarial	0,00 % (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Taux patronal	0,00 % (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Assiette de cotisation	BRUTABAT
Population	Cadre

Frais médicaux

- Rubrique de type cotisation **51250** « PROBTP Frais médicaux »

Champs	Informations à saisir
Code	51250
Intitulé	PROBTP Frais médicaux
Mémo	PREV
Formule	Base * Taux
Montant	Retenue
Base	BRUTABAT
Taux salarial	0,00 % (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Taux patronal	0,00 % (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Population	Ouvrier

- Rubrique de type cotisation **51270** « PROBTP Frais médicaux »

Champs	Informations à saisir
Code	51270
Intitulé	PROBTP Frais médicaux
Mémo	PREV
Formule	Montant pris tel quel
Montant	Retenue
Montant salarial	0,00 % (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Montant patronal	0,00 % (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Population	Ouvrier

- Rubrique de type cotisation **51300** « PROBTP Frais médicaux »

Champs	Informations à saisir
Code	51300
Intitulé	PROBTP Frais médicaux
Mémo	PREV
Formule	Base * Taux
Montant	Retenue
Base	BRUTABAT
Taux salarial	0,00 % (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Taux patronal	0,00 % (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Population	ETAM

- Rubrique de type cotisation **51320** « PROBTP Frais médicaux »

Champs	Informations à saisir
Code	51320
Intitulé	PROBTP Frais médicaux
Mémo	PREV
Formule	Montant pris tel quel
Montant	Retenue
Montant salarial	0,00 % (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Montant patronal	0,00 % (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Population	ETAM

- Rubrique de type cotisation **51350** « PROBTP Frais médicaux »

Champs	Informations à saisir
Code	51350
Intitulé	PROBTP Frais médicaux
Mémo	PREV
Formule	Base * Taux
Montant	Retenue
Base	BRUTABAT
Taux salarial	0,00 % (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Taux patronal	0,00 % (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Population	Cadre

- Rubrique de type cotisation **51360** « PROBTP Frais médicaux »

Champs	Informations à saisir
Code	51360
Intitulé	PROBTP Frais médicaux
Mémo	PREV
Formule	Montant pris tel quel
Montant	Retenue
Montant salarial	0,00 % (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Montant patronal	0,00 % (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Population	Cadre

Garantie rente conjoint

- Rubrique de type cotisation **51500** « PROBTP Garantie rente conjoint »

Champs	Informations à saisir
Code	51500
Intitulé	PROBTP Garantie rente conjoint
Mémo	PREV
Formule	Base * Taux
Montant	Retenue
Base	BRUTABAT
Taux salarial	0,00 % (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Taux patronal	0,00 % (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Population	Ouvrier

- Rubrique de type cotisation **51550** « PROBTB Rente conjoint TA »

Champs	Informations à saisir
Code	51550
Intitulé	PROBTB Rente conjoint TA
Mémo	PREV
Formule	Base * Taux
Montant	Retenue
Base	TA
Taux salarial	0,00 % (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Taux patronal	0,00 % (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Assiette de cotisation	BRUTABAT
Population	ETAM

- Rubrique de type cotisation **51560** « PROBTB Rente conjoint TB »

Champs	Informations à saisir
Code	51560
Intitulé	PROBTB Rente conjoint TB
Mémo	PREV
Formule	Base * Taux
Montant	Retenue
Base	TB
Taux salarial	0,00 % (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Taux patronal	0,00 % (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Assiette de cotisation	BRUTABAT
Rapport TB	3
Population	ETAM

- Rubrique de type cotisation **51600** « PROBTB Rente conjoint TA »

Champs	Informations à saisir
Code	51600
Intitulé	PROBTB Rente conjoint TA
Mémo	PREV
Formule	Base * Taux
Montant	Retenue
Base	TA
Taux salarial	0,00 % (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Taux patronal	0,00 % (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Assiette de cotisation	BRUTABAT
Population	Cadre

- Rubrique de type cotisation **51650** « PROBTB Rente conjoint TB »

Champs	Informations à saisir
Code	51650
Intitulé	PROBTB Rente conjoint TB
Mémo	PREV
Formule	Base * Taux
Montant	Retenue
Base	TB
Taux salarial	0,00 % (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Taux patronal	0,00 % (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Assiette de cotisation	BRUTABAT
Population	Cadre

- Rubrique de type cotisation **51660** « PROBTB Rente conjoint TC »

Champs	Informations à saisir
Code	51660
Intitulé	PROBTB Rente conjoint TC
Mémo	PREV
Formule	Base * Taux
Montant	Retenue
Base	TC
Taux salarial	0,00 % (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Taux patronal	0,00 % (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Assiette de cotisation	BRUTABAT
Population	Cadre

Garantie décès invalidité

- Rubrique de type cotisation **51700** « PROBTP Garantie décès invalid. »

Champs	Informations à saisir
Code	51700
Intitulé	PROBTP Garantie décès invalid.
Mémo	PREV
Formule	Base * Taux
Montant	Retenue
Base	BRUTABAT
Taux salarial	0,00 % (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Taux patronal	0,00 % (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Population	Ouvrier

- Rubrique de type cotisation **51750** « PROBTP Garantie décès invalid. »

Champs	Informations à saisir
Code	51750
Intitulé	PROBTP Garantie décès invalid.
Mémo	PREV
Formule	Base * Taux
Montant	Retenue
Base	BRUTABAT
Taux salarial	0,00 % (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Taux patronal	0,00 % (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Population	ETAM

- Rubrique de type cotisation **51800** « PROBTP Garantie décès invalid. »

Champs	Informations à saisir
Code	51800
Intitulé	PROBTP Garantie décès invalid.
Mémo	PREV
Formule	Base * Taux
Montant	Retenue
Base	BRUTABAT
Taux salarial	0,00 % (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Taux patronal	0,00 % (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Population	Cadre

Cotisations formation

Cotisations	Conditions d'application	Taux
CCCA BTP	Entreprises relevant de l'activité bâtiment	0,30 %
CCCA BTP	Entreprises relevant de l'activité travaux publics	0,22 %
CONSTRUCTYS	Entreprises de moins de 10 salariés	0,90 %
APNAB	Entreprises de moins de 10 salariés, relevant de l'activité bâtiment	0,15 %

CONSTRUCTYS

- Rubrique de type cotisation **51400** « OPCA CONSTRUCTYS »

Champs	Informations à saisir
Code	51400
Intitulé	OPCA CONSTRUCTYS
Mémo	PREV
Formule	Base * Taux
Montant	Retenue
Base	BRUT
Taux salarial	0,00 %
Taux patronal	0,90 %

APNAB

- Rubrique de type cotisation **51450** « APNAB »

Champs	Informations à saisir
Code	51450
Intitulé	APNAB
Mémo	PREV
Formule	Base * Taux
Montant	Retenue
Base	BRUT
Taux salarial	0,00 %
Taux patronal	0,15 %

CCCA BTP

- Rubrique de type cotisation **65080** « CCCA Electricité TP - 10 sal »

Champs	Informations à saisir
Code	65080
Intitulé	CCCA Electricité TP - 10 sal
Mémo	CCI
Formule	Base * Taux
Montant	Retenue
Base	BASECCCA
Taux salarial	0,00 %
Taux patronal	0,22 %

- Rubrique de type cotisation **65090** « Apprentissage CCCA - 10 sal »

Champs	Informations à saisir
Code	65090
Intitulé	Apprentissage CCCA - 10 sal
Mémo	CCI
Formule	Base * Taux
Montant	Retenue
Base	BASECCCA
Taux salarial	0,00 %
Taux patronal	0,30 %

- Rubrique de type cotisation **65100** « Apprentissage CCCA 10 sal et + »

Champs	Informations à saisir
Code	65100
Intitulé	Apprentissage CCCA 10 sal et +
Mémo	CCI
Formule	Base * Taux
Montant	Retenue
Base	BASECCCA
Taux salarial	0,00 %
Taux patronal	0,30 %

- Rubrique de type cotisation **65110** « CCCA Electricité TP +10 sal »

Champs	Informations à saisir
Code	65110
Intitulé	CCCA Electricité TP +10 sal
Mémo	CCI
Formule	Base * Taux
Montant	Retenue
Base	BASECCCA
Taux salarial	0,00 %
Taux patronal	0,22 %

- Rubrique de type cotisation **65101** « URSSAF - CCCA +11 sal. »

Champs	Informations à saisir			
Code	65101			
Intitulé	URSSAF - CCCA +11 sal.			
Mémo	DSN1			
Caisse	URSSAF			
Code DUCS	971			
Formule	Base x Taux			
Montant	Retenue			
Base	CI_BASEURS			
Taux patronal	0,30			
Onglet Associations	Paramétrage par défaut			
Onglet B. modèles	A activer dans tous les bulletins modèles			
Onglet Variables	(+) DSN_MONTANT_REDUCTION_EXO	Elément Mont. patronal	Enuméré 128	Parent 03
	(+) DSN_TAUX_COTISATION	Elément Taux patronal	Enuméré 128	Parent 03

- Rubrique de type cotisation **65111** « URSSAF - CCCA TP +11 sal. »

Champs	Informations à saisir			
Code	65111			
Intitulé	URSSAF - CCCA TP +11 sal.			
Mémo	DSN1			
Caisse	URSSAF			
Code DUCS	971			
Formule	Base x Taux			
Montant	Retenue			
Base	CI_BASEURS			
Taux patronal	0,22			
Onglet Associations	Paramétrage par défaut			
Onglet B. modèles	A activer dans tous les bulletins modèles			
Onglet Variables	(+) DSN_MONTANT_REDUCTION_EXO	Elément Mont. patronal	Enuméré 128	Parent 03
	(+) DSN_TAUX_COTISATION	Elément Taux patronal	Enuméré 128	Parent 03

Affiliation à une caisse de congés payés

La caisse de congés assure le recouvrement des cotisations suivantes :

- La cotisation perçue au titre des congés payés : elle est destinée à financer le règlement aux salariés des entreprises affiliées, des indemnités de congés auxquelles ils peuvent prétendre
- La cotisation perçue pour le financement du chômage intempéries : gros œuvre, second œuvre

Les cotisations perçues pour le compte d'autres organismes :

- Les entreprises affiliées à la caisse de congés payés, doivent verser les cotisations suivantes :
 - Cotisation congés payés :
 - Article D732-5 du code du travail (ancien) devenu article D3141-29 (nouveau)
 - Cotisation intempéries :
 - Article R731-11 du code du travail (ancien) devenu article D5424-29 (nouveau)
 - Article R731-18 du code du travail (ancien) devenu article D5424-36 (nouveau)
 - Cotisation OPPBTP (dispositions réglementaires)
 - Cotisation APAS-BTP
 - Cotisations professionnelles, facultatives sauf pour les entreprises adhérant à un syndicat professionnel :
 - Cotisations fédérales (FNTP, FFB, FFIE)
 - Cotisation Apprentissage électricité
 - Cotisation FEDELEC électricité
 - Cotisation Artisanale CAPEB

Cotisations	Taux au 01/01/2024
Congés Payés	19,70%
Intempéries Gros œuvre	0,68%
Intempéries Second œuvre	0,13%
OPPBTP	0,11%

Cotisations	Taux au 01/01/2024
APAS-BTP	0,40 %
Fédérale Bâtiment	0,70 %
Fédérale Travaux Publics	0,55 %
Fédérale électricité	0,70 %
Apprentissage Electricité	0,20 %
Artisanale CAPEB Grand Paris	0,80 %
FEDELEC IDF	0,35 %

Mise en place du paramétrage

Préambule



Dans le Plan de Paie bâtiment, les taux des cotisations repris sont ceux de la caisse de congés de Région Parisienne. Ces taux doivent être modifiés pour reprendre ceux en cours dans la région où est située l'entreprise.

Pré requis



Avant de commencer la mise en place du paramétrage, au niveau de votre dossier, nous vous conseillons de faire une sauvegarde de votre fichier de paie et nous vous recommandons de lancer une édition détaillée au format PDF de vos constantes et rubriques.



Important : L'option "Validé" des bulletins n'enregistre pas l'exhaustivité des informations du bulletin dans les cumuls. Nous vous recommandons de réaliser la mise à jour des paramétrages de cette documentation avant l'élaboration de tous vos bulletins de paie du mois.

Adaptation des constantes à votre dossier

Pour la détermination de l'assiette de cotisation congés payés, vous devez donc vérifier que la constante suivante est adaptée à votre dossier, et la modifier si nécessaire.

Constantes	Descriptif
CI_DEDCP	Correspond aux frais professionnels à déduire de l'assiette de cotisation des congés payés

Information à renseigner au niveau des fiches de personnel

Si votre salarié n'est pas affilié à une caisse de congés payés, vous devez répondre Non à l'info libre « Votre salarié est-il affilié à une caisse de congés payés ? », au niveau de la page « Infos libres » de la fiche de personnel.

Détail du paramétrage disponible dans le PPS BTP

Cotisation OPPBTP

- Infos libres de nature salarié **SAGEBTP001** « Votre salarié est-il affilié à une caisse de congés payés ? »

Champs	Informations à saisir
Code	SAGEBTP001
Intitulé	Votre salarié est-il affilié à une caisse de congés payés ?
Type	Choix
Les choix possibles	0 - Oui 1 - Non

- Constante de type réponse **CI_AFFILCP** « Affiliation caisse congés payé » : Récupère la valeur de l'info libre salarié SAGEBTP001 « Votre salarié est-il affilié à une caisse de congés payés ? »

Champs	Informations à saisir
Code	CI_AFFILCP
Intitulé	Affiliation caisse congés payé
Mémo	CCI
Infos libres	SAGEBTP001

- Constante de type test **CI_MAJ02** « Calcul uniq majo si caisse CP » : Regarde si le salarié est affilié à une caisse de congés payés si oui majore de 13,14%

Champs	Informations à saisir
Code	CI_MAJ02
Intitulé	Calcul uniq majo si caisse CP
Mémo	CCI
Test	Si CI_AFFILCP = 0 Alors 1,1314 Sinon 0

- Constante de type rubrique **CI_DEDCP** « Déduction base cotisation CP » : Correspond aux frais professionnels à déduire de la base de la cotisation congés payés

Champs	Informations à saisir
Code	CI_DEDCP
Intitulé	Déduction base cotisation CP
Mémo	CCI
Période	Cumul IMTA
Rubriques	(+) 9300 Prime de panier jour < exo Montant salarial Intermédiaire
	(+) 9310 Prime de panier jour > exo Montant salarial Intermédiaire
	(+) 9400 Prime de panier nuit < exo Montant salarial Intermédiaire
	(+) 9410 Prime de panier nuit > exo Montant salarial Intermédiaire
	(+) 9500 Prime de panier chantier < exo Montant salarial Intermédiaire
	(+) 9510 Prime de panier chantier > exo Montant salarial Intermédiaire
	(+) 9700 Ind compl. repas conv. < exo Montant salarial Intermédiaire
	(+) 9710 Ind compl. repas conv. > exo Montant salarial Intermédiaire
	(+) 9750 Titres restaurant non exonérés Montant salarial Intermédiaire
	(+) 14100 Indemnité de transport zone 1 Montant salarial Intermédiaire
	(+) 14110 Indemnité de transport zone 1b Montant salarial Intermédiaire
	(+) 14120 Indemnité de transport zone 2 Montant salarial Intermédiaire
	(+) 14130 Indemnité de transport zone 3 Montant salarial Intermédiaire
	(+) 14140 Indemnité de transport zone 4 Montant salarial Intermédiaire
	(+) 14150 Indemnité de transport zone 5 Montant salarial Intermédiaire
	(+) 14160 Indemnité de transport zone 6 Montant salarial Intermédiaire
	(+) 14220 Indemnité de trajet zone 1 Montant salarial Intermédiaire
	(+) 14230 Indemnité de trajet zone 1b Montant salarial Intermédiaire
	(+) 14240 Indemnité de trajet zone 2 Montant salarial Intermédiaire
	(+) 14250 Indemnité de trajet zone 3 Montant salarial Intermédiaire
	(+) 14260 Indemnité de trajet zone 4 Montant salarial Intermédiaire
	(+) 14270 Indemnité de trajet zone 5 Montant salarial Intermédiaire
	(+) 14280 Indemnité de trajet zone 6 Montant salarial Intermédiaire
	(+) 14290 Indemnité de trajet zone 7 Montant salarial Intermédiaire
	(+) 14300 Indemnité de trajet zone 8 Montant salarial Intermédiaire
	(+) 14310 Indemnité de trajet zone 9 Montant salarial Intermédiaire
	(+) 14320 Indemnité de trajet zone 10 Montant salarial Intermédiaire
	(+) 14330 Indemnité de trajet zone 11 Montant salarial Intermédiaire
	(+) 14500 Indemnités de trajet Montant salarial Intermédiaire
	(+) 14600 Autres frais professionnels Montant salarial Intermédiaire

- Constante de type calcul **CI_BASEOPP** « Base de calcul OPPBTP » : Majore le brut de 13,14% si le salarié est affilié à une caisse de congés payés

Champs	Informations à saisir
Code	CI_BASEOPP
Intitulé	Base de calcul OPPBTP
Mémo	CCI
Calcul	BRUT - CI_DEDCP * CI_MAJ02

- Rubrique de type cotisation **65150** « Prévention OPPBTP »

Champs	Informations à saisir
Code	65150
Intitulé	Prévention OPPBTP
Formule	Base * Taux
Montant	Retenue
Base	CI_BASEOPP
Taux salarial	0,00
Taux patronal	0,11
Assiette de cotisation	CI_BASEOPP

Cotisation congés payés

- Constante de type test **CI_AFFILIE** « Calcul uniq si caisse CP » : Regarde si le salarié est affilié à une caisse de congés payés si oui calcule l'assiette

Champs	Informations à saisir
Code	CI_AFFILIE
Intitulé	Calcul uniq si caisse CP
Mémo	CCI
Test	Si CI_AFFILCP = 0 Alors 1 Sinon 0

- Constante de type calcul **CI_BASECP** « Base de calcul congés payés »

Champs	Informations à saisir
Code	CI_BASECP
Intitulé	Base de calcul congés payés
Mémo	CCI
Calcul	BRUT - CI_DEDCP * CI_AFFILIE

- Rubrique de type cotisation **65000** « Cotisation congés payés »

Champs	Informations à saisir
Code	65000
Intitulé	Cotisation congés payés
Formule	Base * Taux
Montant	Retenue
Base	CI_BASECP
Taux salarial	0,00
Taux patronal	19,70
Assiette de cotisation	CI_BASECP

Cotisations intempéries

- Constante de type test **CI_BASEINT** « Base cotisation intempéries » : Regarde si le salarié est affilié à une caisse de congés payés si oui calcule l'assiette de l'intempérie

Champs	Informations à saisir
Code	CI_BASEINT
Intitulé	Base cotisation intempéries
Mémo	CCI
Test	Si CI_AFFILCP = 0 Alors BRUTABAT Sinon 0

- Rubrique de type cotisation **65200** « Intempéries Gros Œuvre »

Champs	Informations à saisir
Code	65200
Intitulé	Intempéries Gros Œuvre
Mémo	CCI
Formule	Base * Taux
Montant	Retenue
Base	TA
Taux salarial	0,00
Taux patronal	0,68 %
Assiette de cotisation	CI_BASEINT

- Rubrique de type cotisation **65250** « Intempéries Second Œuvre »

Champs	Informations à saisir
Code	65250
Intitulé	Intempéries Second Œuvre
Mémo	CCI
Formule	Base * Taux
Montant	Retenue
Base	TA
Taux salarial	0,00
Taux patronal	0,13 %
Assiette de cotisation	CI_BASEINT

Cotisations professionnelles

Dans une information, la fédération française du bâtiment (FFB), a indiqué qu'elle ne souhaitait pas qu'apparaissent sur le bulletin de salaire, les cotisations professionnelles. Il s'agit des cotisations ci-dessous :

- Cotisations FFB
- CAPEB
- FNTP
- FEDELEC
- Cotisations électricité
- Apprentissage électricité

Afin de répondre à la demande de la FFB, le sous risque **730** « Cotisations professionnelles » contenant toutes les cotisations professionnelles a été supprimé du risque **700** « COTISATIONS STATUTAIRES OU PREVUES PAR LA CONV. COLL. ».

Ce paramétrage permet de visualiser les cotisations professionnelles à payer sans les éditer sur le bulletin clarifié.



Ce paramétrage implique une différence entre le total patronal du corps du bulletin (addition arithmétique de toutes les lignes) et le total patronal du pied de bulletin (paramétrage de l'onglet Associations de toutes les rubriques présentent dans le bulletin).

- Rubrique de type cotisation **65010** « Professionnelle FFB »

Champs	Informations à saisir
Code	65010
Intitulé	Professionnelle FFB
Mémo	CCI
Formule	Base * Taux
Montant	Retenue
Base	CI_BASEECP
Taux patronal	0,70 %

- Rubrique de type cotisation **65030** « Fédérale Electricité »

Champs	Informations à saisir
Code	65030
Intitulé	Fédérale Electricité
Mémo	CCI
Formule	Base * Taux
Montant	Retenue
Base	CI_BASEECP
Taux patronal	0,70 %

- Rubrique de type cotisation **65070** « Apprentissage Electricité »

Champs	Informations à saisir
Code	65070
Intitulé	Apprentissage Electricité
Mémo	CCI
Formule	Base * Taux
Montant	Retenue
Base	CI_BASEECP
Taux patronal	0,20 %

- Rubrique de type cotisation **65120** « Fédérale Travaux Publics »

Champs	Informations à saisir
Code	65120
Intitulé	Fédérale Travaux Publics
Mémo	CCI
Formule	Base * Taux
Montant	Retenue
Base	CI_BASECP
Taux patronal	0,55 %

- Rubrique de type cotisation **65170** « Professionnelle CAPEB »

Champs	Informations à saisir
Code	65170
Intitulé	Professionnelle CAPEB
Mémo	CCI
Formule	Base * Taux
Montant	Retenue
Base	CI_BASECP
Taux patronal	0,70 %

- Rubrique de type cotisation **65220** « Fédélec Ile de France »

Champs	Informations à saisir
Code	65220
Intitulé	Fédélec Ile de France
Mémo	CCI
Formule	Base * Taux
Montant	Retenue
Base	CI_BASECP
Taux patronal	0,35 %

- Rubrique de type cotisation **65270** « Cotis. Syndic et Œuvres Soc »

Champs	Informations à saisir
Code	65270
Intitulé	Cotis. Syndic et Œuvres Soc
Mémo	CCI
Formule	Base * Taux
Montant	Retenue
Base	CI_BASECP
Taux patronal	0,50 %

- Rubrique de type cotisation **65180** « APAS-BTP-RP »

Champs	Informations à saisir
Code	65180
Intitulé	APAS-BTP-RP
Mémo	CCI
Formule	Base * Taux
Montant	Retenue
Base	CI_BASECP
Taux patronal	0,40 %

Cotisations médecine du travail

- Rubrique de type cotisation **51900** « Médecine du travail »

Champs	Informations à saisir
Code	51900
Intitulé	Médecine du travail
Formule	Base * Taux
Montant	Retenue
Base	BRUT
Taux salarial	0,00 % (à saisir ou à paramétrer)
Taux patronal	0,00 % (à saisir ou à paramétrer)
Population	Ouvrier

- Rubrique de type cotisation **51920** « Médecine du travail »

Champs	Informations à saisir
Code	51920
Intitulé	Médecine du travail
Formule	Base * Taux
Montant	Retenue
Base	BRUT
Taux salarial	0,00 % (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Taux patronal	0,00 % (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Population	ETAM

- Rubrique de type cotisation **51940** « Médecine du travail »

Champs	Informations à saisir
Code	51940
Intitulé	Médecine du travail
Formule	Base * Taux
Montant	Retenue
Base	BRUT
Taux salarial	0,00 % (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Taux patronal	0,00 % (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Population	Cadre

Dans le cadre de contrat à durée déterminée, la cotisation est forfaitaire

- Rubrique de type cotisation **51910** « Médecine du travail (Forfait) »

Champs	Informations à saisir
Code	51910
Intitulé	Médecine du travail (Forfait)
Formule	Montant pris tel quel
Montant	Retenue
Montant patronal	0,00 (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Population	Ouvrier

- Rubrique de type cotisation **51930** « Médecine du travail (Forfait) »

Champs	Informations à saisir
Code	51930
Intitulé	Médecine du travail (Forfait)
Formule	Montant pris tel quel
Montant	Retenue
Montant patronal	0,00 (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Population	ETAM

- Rubrique de type cotisation **51950** « Médecine du travail (Forfait) »

Champs	Informations à saisir
Code	51950
Intitulé	Médecine du travail (Forfait)
Formule	Montant pris tel quel
Montant	Retenue
Montant patronal	0,00 (<i>à saisir ou à paramétrer</i>)
Population	Cadre

Complémentaire santé



[Arrêté du 3 janvier 2024](#) fixant pour 2024 le montant du versement santé

Décret n°2015-1883

[Questions-Réponses de la Direction de la Sécurité sociale du 29 décembre 2015](#)



La mise à jour ci-dessous concerne le Plan de paie BTP pour le versement du forfait social et de la CSG/CRDS.

Concernant le régime fiscal de cette complémentaire santé, nous sommes en attente de l'instruction fiscale. Nous vous conseillons de prendre contact avec votre organisme qui gère votre contrat frais de santé pour savoir si cette aide est imposable ou non. Il sera alors nécessaire d'adapter votre paramétrage de réintégration frais de santé (rubriques **80600** et **80610**).

Au 1er janvier 2016, mise en place d'une aide versée par l'employeur pour permettre aux salariés sous contrats précaires, d'acquérir une couverture santé.

Cette aide concerne :

- Les CDD <= à 3 mois
- Les contrats de mission <= à 3 mois
- Les temps partiels dont la durée hebdomadaire est inférieure à 15h si un accord collectif prévoit le remplacement de l'adhésion à la mutuelle par le « chèque santé »

Le montant de l'aide est calculé mensuellement. Il correspond soit :

- À la part patronale de la mutuelle pour la catégorie à laquelle appartient le salarié
- À un montant forfaitaire dans le cas où l'estimation de la part patronale de la mutuelle n'est pas possible. Le montant forfaitaire pour un temps plein en janvier 2024 est fixé à :
 - 20,75 € pour le régime général
 - 6,93 € pour le régime local Alsace-Moselle

Le montant forfaitaire doit être proratisé entre la durée du travail du salarié et la durée légale de travail.

Le montant de l'aide est majoré de :

- 105 % pour les CDI
- 125 % pour les CDD et contrat mission

Mise en place du paramétrage

Préambule

Le paramétrage proposé est basé sur les constantes et rubriques du Plan de Paie BTP.

Le paramétrage est basé sur le code du travail, il ne traite pas des spécificités liées au conventionnel, ni des spécificités liées aux caisses spécifiques (MSA, CCVRP.....etc.).

Pré requis



Conseil : avant de commencer la mise en place de ce paramétrage, au niveau de votre dossier, nous vous recommandons de lancer une édition détaillée au format PDF de vos constantes et rubriques.

- **T8_COTPCAD** : Insérer en (+) la rubrique **53020** en Montant patronal/ Intermédiaire

Les bulletins salariés

Les rubriques **53000**, **53010** et **53020** doivent être activées dans les bulletins des salariés sous contrat précaire et selon leur catégorie (ouvrier, Etam, cadre). Le montant doit être saisi manuellement pour chaque salarié concerné.



Pensez à insérer ces rubriques de complémentaire santé dans votre modélisation comptable.

Détail du paramétrage disponible dans le PPS BTP

- Rubrique de type cotisation **53000** « Complémentaire santé » : Complémentaire pour les ouvriers

Champs	Informations à saisir
Code	53000 (ou votre propre code si celui-ci existe déjà)
Intitulé	Complémentaire santé
Mémo	MUT
Formule	Montant pris tel quel
Montant patronal	Montant à saisir

- Rubrique de type cotisation **53010** « Complémentaire santé » : Complémentaire pour les Etam

Champs	Informations à saisir
Code	53010 (ou votre propre code si celui-ci existe déjà)
Intitulé	Complémentaire santé
Mémo	MUT
Formule	Montant pris tel quel
Montant patronal	Montant à saisir

- Rubrique de type cotisation **53020** « Complémentaire santé » : Complémentaire pour les cadres

Champs	Informations à saisir
Code	53020 (ou votre propre code si celui-ci existe déjà)
Intitulé	Complémentaire santé
Mémo	MUT
Formule	Montant pris tel quel
Montant patronal	Montant à saisir

La taxe construction

Cadre légal

La participation à l'effort construction est majorée de 11,50% depuis le 1^{er} janvier 2014.

Effort construction

Extrait du site Légifrance :

« Assiette et modalités de recouvrement de la cotisation perçue au titre de la participation des employeurs à l'effort de construction : code général des impôts, art. 235 bis, art. 161 et s. de l'annexe II et art. 58 J de l'annexe III ».

Mise en place du paramétrage

Préambule

Pré requis



Avant de commencer la mise en place du paramétrage, au niveau de votre dossier, nous vous conseillons de faire une sauvegarde de votre fichier de paie et nous vous recommandons de lancer une édition détaillée au format PDF de vos constantes et rubriques.



Important : L'option "Validé" des bulletins n'enregistre pas l'exhaustivité des informations du bulletin dans les cumuls. Nous vous recommandons de réaliser la mise à jour des paramétrages de cette documentation avant l'élaboration de tous vos bulletins de paie du mois.

Information à renseigner au niveau des fiches de personnel

Si votre salarié n'est pas affilié à une caisse de congés payés, vous devez répondre Non à l'info libre « Votre salarié est-il affilié à une caisse de congés payés ? », au niveau de la page « Infos libres » de la fiche de personnel.

Détail du paramétrage disponible dans le PPS BTP

- Infos libres de nature salarié **SAGEBTP001** « Votre salarié est-il affilié à une caisse de congés payés ? »

Champs	Informations à saisir
Code	SAGEBTP001
Intitulé	Votre salarié est-il affilié à une caisse de congés payés ?
Type	Choix
Les choix possibles	0 - Oui 1 - Non

- Constante de type réponse **CI_AFFILCP** « Affiliation caisse congés payé » : Récupère la valeur l'info libre salarié SAGEBTP001 « Votre salarié est-il affilié à une caisse de congés payés ? »

Champs	Informations à saisir
Code	CI_AFFILCP
Intitulé	Affiliation caisse congés payé
Mémo	CCI
Infos libres	SAGEBTP001

- Constante de type test **CI_MAJO** « Majoration en cas caisse CP » : Regarde si le salarié est affilié à une caisse de congés payés si oui majore de 13,14%

Champs	Informations à saisir
Code	CI_MAJO
Intitulé	Majoration en cas caisse CP
Mémo	CCI
Test	Si CI_AFFILCP = 0 Alors 1,1314 Sinon 1

- Constante de type calcul **CI_BASEFP** « Base majorée OPCA Bâtiment » : Majore le brut de 13,14% si le salarié est affilié à une caisse de congés payés

Champs	Informations à saisir
Code	CI_BASEFP
Intitulé	Base majorée OPCA Bâtiment
Mémo	CCI
Calcul	BRUT * CI_MAJ0

- Constante de type calcul **CI_BASETA** « Base majo 11,50% si caisse CP » : Majore le brut de 11,15% si le salarié est affilié à une caisse de congés payés

Champs	Informations à saisir
Code	CI_BASETA
Intitulé	Base majo 11,50% si caisse CP
Mémo	CCI
Calcul	BRUT * CI_MAJ03

Participation à la construction

- Rubrique de type cotisation **55000** « Participation construction »

Champs	Informations à saisir
Code	55000
Intitulé	Participation construction
Formule	Base * Taux
Montant	Retenue
Base	CI_BASETA
Taux salarial	0,00
Taux patronal	0,45
Assiette de cotisation	CI_BASETA

Le taxe d'apprentissage

Cadre légal

A compter de 2022, la DGFIP n'aura plus en charge le recouvrement de la contribution à la formation professionnelle (CFP) et de la taxe d'apprentissage (TA). Les caisses URSSAF et MSA vont recouvrer les contributions de formation professionnelle et de taxe d'apprentissage (pour la part principale).

Pour le BTP, les bases de cotisations ont été alignées à la base de sécurité sociale incluant la majoration relative aux caisses de congés payés (constante **CI_BASEURS**).

Bâtiment travaux publics et transports : Pour les entreprises de BTP et de transports dont les congés payés sont indemnisés par des caisses de congés payés, les salaires à déclarer sont ceux effectivement payés par l'entreprise, majorés d'un coefficient forfaitaire de 11,50 % de la masse salariale au titre des indemnités de congés, au titre des articles L.243-1-3 et D.243-0-2 du code de la sécurité sociale. (Fiche consigne n°2504)

Le 30 octobre 2009, le conseil d'Etat a précisé que les indemnités de congés payés versées par une caisse de congés payés, devaient rentrer dans l'assiette de la taxe d'apprentissage et le cas échéant, de la contribution supplémentaire à l'apprentissage.

Par conséquent, l'assiette de ces taxes, doit être majorée d'un coefficient forfaitaire de 13,14% au titre des indemnités de congés payés.

La participation à l'effort construction est majorée de 11,50% depuis le 1^{er} janvier 2014.

Mise en place du paramétrage

Préambule

Pré requis



Avant de commencer la mise en place du paramétrage, au niveau de votre dossier, nous vous conseillons de faire une sauvegarde de votre fichier de paie et nous vous recommandons de lancer une édition détaillée au format PDF de vos constantes et rubriques.



Important : L'option "Validé" des bulletins n'enregistre pas l'exhaustivité des informations du bulletin dans les cumuls. Nous vous recommandons de réaliser la mise à jour des paramétrages de cette documentation avant l'élaboration de tous vos bulletins de paie du mois.

Information à renseigner au niveau des fiches de personnel

Si votre salarié n'est pas affilié à une caisse de congés payés, vous devez répondre Non à l'info libre « Votre salarié est-il affilié à une caisse de congés payés ? », au niveau de la page « Infos libres » de la fiche de personnel.

Détail du paramétrage disponible dans le PPS BTP

- Infos libres de nature salarié **SAGEBTP001** « Votre salarié est-il affilié à une caisse de congés payés ? »

Champs	Informations à saisir
Code	SAGEBTP001
Intitulé	Votre salarié est-il affilié à une caisse de congés payés ?
Type	Choix
Les choix possibles	0 - Oui 1 - Non

- Constante de type réponse **CI_AFFILCP** « Affiliation caisse congés payé » : Récupère la valeur l'info libre salarié SAGEBTP001 « Votre salarié est-il affilié à une caisse de congés payés ? »

Champs	Informations à saisir
Code	CI_AFFILCP
Intitulé	Affiliation caisse congés payé
Mémo	CCI
Infos libres	SAGEBTP001

- Constante de type test **CI_MAJ03** « Majoration en cas caisse CP » : Regarde si le salarié est affilié à une caisse de congés payés si oui majore de 11,50%

Champs	Informations à saisir
Code	CI_MAJ03
Intitulé	Majoration en cas caisse CP
Mémo	CCI
Test	Si CI_AFFILCP = 0 Alors 1,1150 Sinon 1

- Constante de type calcul **CI_BASEURS** « Base majorée URSSAF (11,15%) » : Majore le brut de 11,50% si le salarié est affilié à une caisse de congés payés

Champs	Informations à saisir
Code	CI_BASEURS
Intitulé	Base majorée URSSAF (11,15%)
Mémo	CCI
Calcul	BRUTABAT * CI_MAJ03

Taxe d'apprentissage

- Rubrique de type cotisation **56200** « Taxe d'apprentissage et CDA »

Champs	Informations à saisir
Code	56200
Intitulé	Taxe d'apprentissage et CDA
Formule	Base * Taux
Montant	Retenue
Base	CI_BASETA
Taux salarial	0,00
Taux patronal	0,68
Assiette de cotisation	CI_BASETA

- Rubrique de type cotisation **56201** « URSSAF - TA part principale »

Champs	Informations à saisir
Code	56201
Intitulé	URSSAF - TA - Part principale
Mémo	DSN1
Caisse	URSSAF
Code DUCS	992 (*)
Formule	Base x Taux
Montant	Retenue
Base	CI_BASEURS
Taux patronal	0,59
Onglet Associations	Paramétrage par défaut
Onglet B. modèles	A activer dans tous les bulletins modèles sauf apprenti si société – de 11 salariés
Onglet Variables	(+) DSN_ASSUJETTISSEMENT_FISCAL Élément Base Enuméré 001
	(+) DSN_MONTANT_ASSIETTE Élément Base Enuméré 130 Parent 03
	(+) DSN_MONTANT_REDUCTION_EXO Élément Mont. patronal Enuméré 130 Parent 03
	(+) DSN_TAUX_COTISATION Élément Taux patronal Enuméré 130 Parent 03
Onglet B. clarifiés	600 AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR

(*) Si vous êtes situés en Alsace Moselle, le CTP à paramétrer est 993 et le taux est de 0,44%

- Rubrique de type cotisation **56202** « URSSAF - TA part libératoire »

Champs	Informations à saisir
Code	56202
Intitulé	URSSAF - TA part libératoire
Mémo	DSN1
Caisse	A ne pas renseigner
Code DUCS	A ne pas renseigner
Formule	Base x Taux
Montant	Retenue
Base	CI_BASEURS
Taux patronal	0,09
Onglet Associations	Paramétrage par défaut
Onglet B. modèles	A activer dans tous les bulletins modèles sauf apprenti si société – de 11 salariés
Onglet Variables	Aucune
Onglet B. clarifiés	600 AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR

^(*) Si vous êtes situés en Alsace Moselle, le solde n'est pas dû. La rubrique ne doit pas être activée dans les bulletins modèles

- Rubrique de type cotisation **56100** « Taxe apprentissage suppl (CSA) »

Champs	Informations à saisir
Code	56100
Intitulé	Taxe apprentissage suppl (CSA)
Formule	Base * Taux
Montant	Retenue
Base	CI_BASETA
Taux salarial	0,00
Taux patronal	0,10
Assiette de cotisation	CI_BASETA

La formation professionnelle et CCCA

Cadre légal



Accord sur le financement de la formation professionnelle continue dans le BTP signé le 13 mars 2015

Décision du conseil d'administration de Constructys 2015

Loi de finances rectificatives pour 2014

A compter de 2022, la DGFIP n'aura plus en charge le recouvrement de la contribution à la formation professionnelle (CFP) et de la taxe d'apprentissage (TA). Les caisses URSSAF et MSA vont recouvrer les contributions de formation professionnelle et de taxe d'apprentissage (pour la part principale).

Pour le BTP, les bases de cotisations ont été alignées à la base de sécurité sociale incluant la majoration relative aux caisses de congés payés (constante **CI_BASEURS**).

BTP : A compter de 2022, les Urssaf collectent la totalité de la CFP des entreprises de 11 salariés et plus du BTP sans que lui soit soustrait le montant de la cotisation au Comité de Concertation et de Coordination de l'Apprentissage du BTP (CCCA BTP).

Pour les salariés affiliés à une caisse de congés payés du BTP et de transport, le montant d'assiette doit intégrer la majoration de 11,5%. (Fiche consigne n° 2503)

En date du 13 mars 2015, la CAPEB, la FFB et la fédération des SCOP ont signé un accord instaurant une nouvelle contribution supplémentaire conventionnelle.

Extrait de l'accord :

« Afin de disposer des ressources nécessaires pour poursuivre leur politique de développement de la formation continue des salariés des entreprises du Bâtiment, en particulier dans l'accompagnement des TPE et PME, et répondre aux besoins croissants du secteur de disposer de personnels qualifiés, les parties signataires représentant le Bâtiment décident, conformément aux dispositions de l'article L 6332-1-2 du code du travail applicables à compter du 1er janvier 2015, d'appeler auprès des entreprises du Bâtiment une contribution supplémentaire conventionnelle versée à l'OPCA de la Construction.

- Taux de la contribution supplémentaire conventionnelle pour les entreprises du Bâtiment de moins de 10 salariés

Cette contribution s'élève à 0.35% de la masse salariale pour les entreprises du Bâtiment de moins de 10 salariés.

- Taux de la contribution supplémentaire conventionnelle pour les entreprises du Bâtiment de 10 salariés à moins de 300 salariés

Cette contribution s'élève à 0.20 % de la masse salariale pour les entreprises du Bâtiment de 10 à moins de 300 salariés. »

En date du 16 janvier 2015, Le conseil d'administration de Constructys a décidé de majorer l'assiette de la cotisation formation professionnelle de 11,50% à compter du 1er janvier 2014.

Extrait de la notice explicative Collecte 2010 - FONGECIF Bretagne – Cadre 2 :

« Pour les entreprises du BTP (exclusivement) qui cotisent à la caisse de congés payés, doivent majorer leur masse salariale de 13,14% au titre des indemnités de congés payés. »

Mise en place du paramétrage

Préambule

Pré requis



Avant de commencer la mise en place du paramétrage, au niveau de votre dossier, nous vous conseillons de faire une sauvegarde de votre fichier de paie et nous vous recommandons de lancer une édition détaillée au format PDF de vos constantes et rubriques.



Important : L'option "Validé" des bulletins n'enregistre pas l'exhaustivité des informations du bulletin dans les cumuls. Nous vous recommandons de réaliser la mise à jour des paramètres de cette documentation avant l'élaboration de tous vos bulletins de paie du mois.

Information à renseigner au niveau des fiches de personnel

Si votre salarié n'est pas affilié à une caisse de congés payés, vous devez répondre Non à l'info libre « Votre salarié est-il affilié à une caisse de congés payés ? », au niveau de la page « Infos libres » de la fiche de personnel.

Détail du paramétrage disponible dans le PPS BTP

- Infos libres de nature salarié **SAGEBTP001** « Votre salarié est-il affilié à une caisse de congés payés ? »

Champs	Informations à saisir
Code	SAGEBTP001
Intitulé	Votre salarié est-il affilié à une caisse de congés payés ?
Type	Choix
Les choix possibles	0 - Oui 1 - Non

- Constante de type réponse **CI_AFFILCP** « Affiliation caisse congés payé » : Récupère la valeur de l'info libre salarié SAGEBTP001 « Votre salarié est-il affilié à une caisse de congés payés ? »

Champs	Informations à saisir
Code	CI_AFFILCP
Intitulé	Affiliation caisse congés payé
Mémo	CCI
Infos libres	SAGEBTP001

- Constante de type test **CI_MAJ03** « Majoration en cas caisse CP » : Regarde si le salarié est affilié à une caisse de congés payés si oui majore de 11,50%

Champs	Informations à saisir
Code	CI_MAJ03
Intitulé	Majoration en cas caisse CP
Mémo	CCI
Test	Si CI_AFFILCP = 0 Alors 1,1150 Sinon 1

- Constante de type calcul **CI_BASEURS** « Base majorée URSSAF (11,15%) » : Majore le brut de 11,50% si le salarié est affilié à une caisse de congés payés

Champs	Informations à saisir
Code	CI_BASEURS
Intitulé	Base majorée URSSAF (11,15%)
Mémo	CCI
Calcul	BRUTABAT * CI_MAJ03

Pour l'Alsace-Moselle

La contribution CCA ne concerne pas les sociétés implantées en Alsace-Moselle.

Pour les sociétés de moins de 10 salariés

- Rubrique de type cotisation **57000** « Formation profes. (-10 sal) »

Champs	Informations à saisir
Code	57000
Intitulé	Formation profes. (-10 sal)
Formule	Base * Taux
Montant	Retenue
Base	CI_BASEURS
Taux salarial	0,00
Taux patronal	0,55
Assiette de cotisation	CI_BASEURS

- Rubrique de type cotisation **57001** « URSSAF Formation pro (-11 sal) »

Champs	Informations à saisir			
Code	57001			
Intitulé	URSSAF Formation pro (-11 sal)			
Mémo	DSN1			
Caisse	URSSAF			
Code DUCS	959			
Formule	Base x Taux			
Montant	Retenue			
Base	CI_BASEURS			
Taux patronal	0,55			
Onglet Associations	Paramétrage par défaut			
Onglet B. modèles	A activer dans tous les bulletins modèles sauf apprenti			
Onglet Variables	(+) DSN_ASSUJETTISSEMENT_FISCAL	Elément Base	Enuméré 007	
	(+) DSN_MONTANT_ASSIETTE	Elément Base	Enuméré 128	Parent 03
	(+) DSN_MONTANT_REDUCTION_EXO	Elément Mont. patronal	Enuméré 128	Parent 03
	(+) DSN_TAUX_COTISATION	Elément Taux patronal	Enuméré 128	Parent 03

Pour les sociétés de 10 salariés et plus

- Rubrique de type cotisation **57500** « Formation profes. (+10 sala.) »

Champs	Informations à saisir
Code	57500
Intitulé	Formation profes. (+10 sala.)
Formule	Base * Taux
Montant	Retenue
Base	CI_BASEURS
Taux salarial	0,00
Taux patronal	1,00
Assiette de cotisation	CI_BASEURS

- Rubrique de type cotisation **57501** « URSSAF Formation pro (+11 sal) »

Champs	Informations à saisir			
Code	57501			
Intitulé	URSSAF Formation pro (+11 sal)			
Mémo	DSN1			
Caisse	URSSAF			
Code DUCS	971			
Formule	Base x Taux			
Montant	Retenue			
Base	CI_BASEURS			
Taux patronal	1,00			
Onglet Associations	Paramétrage par défaut			
Onglet B. modèles	A activer dans tous les bulletins modèles			
Onglet Variables	(+) DSN_ASSUJETTISSEMENT_FISCAL	Elément Base	Enuméré 007	
	(+) DSN_MONTANT_ASSIETTE	Elément Base	Enuméré 128	Parent 03
	(+) DSN_MONTANT_REDUCTION_EXO	Elément Mont. patronal	Enuméré 128	Parent 03
	(+) DSN_TAUX_COTISATION	Elément Taux patronal	Enuméré 128	Parent 03

- Rubrique de type cotisation **57502** « URSSAF Contribution CPF-CDD »

Champs	Informations à saisir			
Code	57502			
Intitulé	URSSAF Contribution CPF-CDD			
Mémo	DSN1			
Caisse	URSSAF			
Code DUCS	987			
Formule	Base x Taux			
Montant	Retenue			
Base	CPF_CDD			
Taux patronal	1,00			
Onglet Associations	Paramétrage par défaut			
Onglet B. modèles	A activer dans les bulletins modèles des salariés concernés			
Onglet Variables	(+) DSN_ASSUJETTISSEMENT_FISCAL	Elément Base	Enuméré 013	
	(+) DSN_MONTANT_ASSIETTE	Elément Base	Enuméré 129	Parent 03
	(+) DSN_MONTANT_REDUCTION_EXO	Elément Mont. patronal	Enuméré 129	Parent 03
	(+) DSN_TAUX_COTISATION	Elément Taux patronal	Enuméré 129	Parent 03

Les autres départements

La cotisation CCCA étant identifiée de manière distincte sur le bulletin, le taux de la cotisation formation professionnelle est diminué de la part de la cotisation CCCA.

Pour les sociétés de moins de 10 salariés

- Rubrique de type cotisation **57000** « Formation profes. (-10 sal) »

Champs	Informations à saisir			
Code	57000			
Intitulé	Formation profes. (-10 sal)			
Formule	Base * Taux			
Montant	Retenue			
Base	CI_BASEURS			
Taux salarial	0,00			
Taux patronal	0,25			
Assiette de cotisation	CI_BASEURS			

- Rubrique de type cotisation **57001** « URSSAF Formation pro (-11 sal) »

Champs	Informations à saisir			
Code	57001			
Intitulé	URSSAF Formation pro (-11 sal)			
Mémo	DSN1			
Caisse	URSSAF			
Code DUCS	959			
Formule	Base x Taux			
Montant	Retenue			
Base	CI_BASEURS			
Taux patronal	0,55			
Onglet Associations	Paramétrage par défaut			
Onglet B. modèles	A activer dans tous les bulletins modèles sauf apprenti			
Onglet Variables	(+) DSN_ASSUJETTISSEMENT_FISCAL	Elément Base	Enuméré 007	
	(+) DSN_MONTANT_ASSIETTE	Elément Base	Enuméré 128	Parent 03
	(+) DSN_MONTANT_REDUCTION_EXO	Elément Mont. patronal	Enuméré 128	Parent 03
	(+) DSN_TAUX_COTISATION	Elément Taux patronal	Enuméré 128	Parent 03

Pour les sociétés de 10 salariés et plus

- Rubrique de type cotisation **57510** « Formation profes. (+10 sala.) »

Champs	Informations à saisir			
Code	57510			
Intitulé	Formation profes. (+10 sala.)			
Formule	Base * Taux			
Montant	Retenue			
Base	CI_BASEURS			
Taux salarial	0,00			
Taux patronal	0,70			
Assiette de cotisation	CI_BASEURS			

- Rubrique de type cotisation **57511** « URSSAF Formation pro (+11 sal) »

Champs	Informations à saisir			
Code	57511			
Intitulé	URSSAF Formation pro (+11 sal)			
Mémo	DSN1			
Caisse	URSSAF			
Code DUCS	971			
Formule	Base x Taux			
Montant	Retenue			
Base	CI_BASEURS			
Taux patronal	0,70 (*)			
Onglet Associations	Paramétrage par défaut			
Onglet B. modèles	A activer dans tous les bulletins modèles			
Onglet Variables	(+) DSN_ASSUJETTISSEMENT_FISCAL	Elément Base	Enuméré 007	
	(+) DSN_MONTANT_ASSIETTE	Elément Base	Enuméré 128	Parent 03
	(+) DSN_MONTANT_REDUCTION_EXO	Elément Mont. patronal	Enuméré 128	Parent 03
	(+) DSN_TAUX_COTISATION	Elément Taux patronal	Enuméré 128	Parent 03

Tous les départements



Le paramétrage proposé dans le Plan de Paie BTP est basé sur l'accord signé. Celui-ci ne précise pas quels sont les salariés exclus et quelle est l'assiette à appliquer à cette nouvelle contribution. Nous avons fait le choix d'appliquer la même assiette que la contribution unique légale.

Pour plus d'informations, nous vous conseillons de vous rapprocher de votre fédération ou de votre OPCA.

Pour les sociétés de moins de 10 salariés

- Rubrique **57100** « Contribut° conventionnelle -10 »

Champs	Informations à saisir			
Code	57100			
Intitulé	Contribut° conventionnelle -10			
Formule	Base * Taux			
Montant	Retenue			
Base	CI_BASEURS			
Taux salarial	0,00			
Taux patronal	0,35 %			

Pour les sociétés de 10 salariés et plus

- Rubrique **57700** « Contribut° conventionnelle +10 »

Champs	Informations à saisir			
Code	57700			
Intitulé	Contribut° conventionnelle +10			
Formule	Base * Taux			
Montant	Retenue			
Base	CI_BASEURS			
Taux salarial	0,00			
Taux patronal	0,20 %			

L'apprenti

Cadre légal



Site URSSAF – Actualités en date du 27 décembre 2018

Décret n° 2018-1357 du 28 décembre 2018 relatif aux modalités d'application de certains dispositifs d'exonérations ciblées de cotisations sociales

Edition Tissot : salaires minimaux des apprentis du BTP au 1^{er} janvier-2019

Accord du 8 février 2005 sur le statut de l'apprenti dans le BTP – étendu par arrêté du 4 août 2005 – paru au JO, le 17 août 2005

Gestion des rémunérations apprentis selon la date d'embauche

L'accord du 8 février 2005, prévoit une revalorisation des minima pour les contrats d'apprentissage conclu après le 17 août 2005.

Les minima pour les contrats apprentis conclus après le 1 ^{er} janvier 2019 :		1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
De 16 à 17 ans	En % du SMIC	40 %	50 %	60 %
De 18 à 20 ans	En % du SMIC	50 %	60 %	70 %
De 21 à 25 ans	En % du SMIC ou du Minimum conventionnel	55 %	65 %	80 %
De 26 ans et plus	En % du SMIC ou du Minimum conventionnel		100%	

Mise en place du paramétrage

Préambule

Pré requis



Avant de commencer la mise en place du paramétrage, au niveau de votre dossier, nous vous conseillons de faire une sauvegarde de votre fichier de paie et nous vous recommandons de lancer une édition détaillée au format PDF de vos constantes et rubriques.



Important : L'option "Validé" des bulletins n'enregistre pas l'exhaustivité des informations du bulletin dans les cumuls. Nous vous recommandons de réaliser la mise à jour des paramétrages de cette documentation avant l'élaboration de tous vos bulletins de paie du mois.

Information à renseigner au niveau des fiches de personnel

Si votre salarié n'est pas affilié à une caisse de congés payés, vous devez répondre Non à l'info libre « Votre salarié est-il affilié à une caisse de congés payés ? », au niveau de la page « Infos libres » de la fiche de personnel.

Détail du paramétrage disponible dans le PPS BTP

- Constante de type tranche **APP_REM1** « Déterm. Taux appliqué au SMIC » : Détermine le pourcentage du smic en fonction de l'âge de l'apprenti pour la 1^{ère} année pour les contrats à partir du 1^{er} janvier 2019

Champs	Informations à saisir		
Code	APP_REM1		
Intitulé	Déterm. Taux appliqué au SMIC		
Mémo	CAPPR		
Base de test	AP_NBMOIS		
Sens	<		
Tranche	Si	AP_NBMOIS < 216,00	Alors 0,40
	Si	216,00 <=AP_NBMOIS < 252,00	Alors 0,50
	Si	252,00 <=AP_NBMOIS < 312,00	Alors 0,55
	Si	312,00 <=AP_NBMOIS	Alors 1,00

- Constante de type tranche **APP_REM2** « Déterm. Taux appliqué au SMIC » : Détermine le pourcentage du smic en fonction de l'âge de l'apprenti pour la 2^{ème} année pour les contrats à partir du 1^{er} janvier 2019

Champs	Informations à saisir		
Code	APP_REM2		
Intitulé	Déterm. Taux appliqué au SMIC		
Mémo	CAPPR		
Base de test	AP_NBMOIS		
Sens	<		
Tranche	Si	AP_NBMOIS < 216,00	Alors 0,50
	Si	216,00 <=AP_NBMOIS < 252,00	Alors 0,60
	Si	252,00 <=AP_NBMOIS < 312,00	Alors 0,65
	Si	312,00 <=AP_NBMOIS	Alors 1,00

- Constante de type tranche **APP_REM3** « Déterm. Taux appliqué au SMIC » : Détermine le pourcentage du smic en fonction de l'âge de l'apprenti pour la 3^{ème} année pour les contrats à partir du 1^{er} janvier 2019

Champs	Informations à saisir		
Code	APP_REM3		
Intitulé	Déterm. Taux appliqué au SMIC		
Mémo	CAPPR		
Base de test	AP_NBMOIS		
Sens	<		
Tranche	Si	AP_NBMOIS < 216,00	Alors 0,60
	Si	216,00 <=AP_NBMOIS < 252,00	Alors 0,70
	Si	252,00 <=AP_NBMOIS < 312,00	Alors 0,80
	Si	312,00 <=AP_NBMOIS	Alors 1,00

- Constante de type tranche **APP_ANCA** « Ancienneté Apprenti » : Détermine le barème à appliquer en fonction de l'ancienneté de l'apprenti pour les contrats à partir du 1^{er} janvier 2019

Champs	Informations à saisir		
Code	APP_ANCA		
Intitulé	Ancienneté Apprenti		
Mémo	CAPPR		
Base de test	ANCIEN		
Sens	<=		
Tranche	Si	ANCIEN <= 12,00	Alors APP_REM1
	Si	12,00 < ANCIEN <= 24,00	Alors APP_REM2
	Si	24,00 < ANCIEN	Alors APP_REM3

- Constante de type test **APP_REMUN** « Rémunération f° date contrat » : Détermine la rémunération à appliquer en fonction de la date de début du contrat

Champs	Informations à saisir		
Code	APP_REMUN		
Intitulé	Rémunération f° date contrat		
Mémo	CAPPR		
Test	Si DATEENTREE > 20190101,000	Alors ANCAP	Sinon APP_ANCA

- Constante de type calcul **SMICAPPR** « Valeur du SMIC Apprenti » : Calcule le salaire de base de l'apprenti

Champs	Informations à saisir
Code	SMICAPPR
Intitulé	Valeur du SMIC Apprenti
Mémo	CAPPR
Calcul	SMIC * APP_REMUN

Partie concernant les cotisations

A compter de janvier 2019, les bases forfaitaires sont supprimées.

Le FNAL et le transport



Loi de financement de la sécurité sociale

Décret n°2012-1552 du 28 décembre 2012 – Paru au Journal Officiel, le 30 décembre 2012

Circulaire n°2013-019 du 28 mars 2013

Cadre légal

Dans une optique de simplification, la loi supprime l'intervention des caisses de congés payés dans le versement des cotisations sur les indemnités de congés payés, par la mise en place d'une majoration de cotisations au niveau de l'employeur.

Le décret fixe le taux de majoration à 11,50%.

Mise en place du paramétrage

Préambule

Pré requis



Avant de commencer la mise en place du paramétrage, au niveau de votre dossier, nous vous conseillons de faire une sauvegarde de votre fichier de paie et nous vous recommandons de lancer une édition détaillée au format PDF de vos constantes et rubriques.



Important : L'option "Validé" des bulletins n'enregistre pas l'exhaustivité des informations du bulletin dans les cumuls. Nous vous recommandons de réaliser la mise à jour des paramétrages de cette documentation avant l'élaboration de tous vos bulletins de paie du mois.

Adaptation des rubriques à votre dossier

Vous êtes une société de – de 50 salariés :

- Modification de la rubrique de type cotisation **26150** « URSSAF FNAL plafonné »

Champs	Informations à saisir
Code	26150
Intitulé	URSSAF FNAL plafonné
Assiette de cotisation	CI_BASEURS
Page Spécificités / Plafond	CI_PLAFMAJ

Information à renseigner au niveau des fiches de personnel

Si votre salarié n'est pas affilié à une caisse de congés payés, vous devez répondre Non à l'info libre « Votre salarié est-il affilié à une caisse de congés payés ? », au niveau de la page « Infos libres » de la fiche de personnel.

Détail du paramétrage disponible dans le PPS BTP

- Constante de type test **CI_MAJ03** « Majoration en cas caisse CP »

Champs	Informations à saisir
Code	CI_MAJ03
Intitulé	Majoration en cas caisse CP
Mémo	CCI2
Test	Si CI_AFFILCP = 0 Alors 1,115 Sinon 0

- Constante de type calcul **CI_BASEURS** « Base majorée URSSAF (11,15%) »

Champs	Informations à saisir
Code	CI_BASEURS
Intitulé	Base majorée URSSAF (11,15%)
Mémo	CCI2
Calcul	BRUTABAT * CI_MAJ03

Société – de 50 salariés

- Constante de type calcul **CI_PLAFMAJ** « Plafond majoré » : Majore le plafond de sécurité sociale du salarié si celui-ci est affilié à une caisse de congés payés

Champs	Informations à saisir
Code	CI_PLAFMAJ
Intitulé	Plafond majoré
Mémo	CCI4
Calcul	PLAFOND * CI_MAJ03

Les bulletins modèles

Outre les catégories professionnelles qui existent dans le secteur du BTP, ce sont 2 types de population qui sont gérées dans ce secteur : les salariés dits « bureau » et les salariés dits « chantier ».

La principale différence entre ces 2 types de bulletins est liée à la gestion ou non des frais professionnels.

Code	Population	Particularités
1	ETAM	Sans abattement pour frais professionnel
3	ETAM	Avec abattement pour frais professionnel
5	Ouvrier	Sans abattement pour frais professionnel
6	Ouvrier	Avec abattement pour frais professionnel
7	Cadre mensuel	Valorisation en heures sans abattement pour frais professionnel
8	Cadre mensuel	Valorisation en heures avec abattement pour frais professionnel
9	Cadre forfait jour	Valorisation en jours
36	Apprenti Ouvrier	
37	Apprenti ETAM	

Les natures d'heures

Calcul du nombre d'heures pour les événements

- Constante de type test **CP_DECNBJR** « Détermine nb jr congés payés » : Détermine le nombre de jours de congés payés pris en fonction du mode de décompte applicable dans la société

Champs	Informations à saisir
Code	CP_DECNBJR
Intitulé	Détermine nb jr congés payés
Mémo	CONGE
Test	Si CP_DECOMPT = 0 Alors EV_JRSOUVE Sinon EV_JRSOUVA

- Constante de type calcul **CP_NBHRS** « Nombre heures congés payés » : Calcule le nombre d'heures de congés payés

Champs	Informations à saisir
Code	CP_NBHRS
Intitulé	Nombre heures congés payés
Mémo	CONGE
Calcul	CP_DECNBJR * CP_HPJ

Cas des sociétés qui appliquent un décompte différent entre le nombre de jours de congés payés pris pour déterminer l'absence congés payés et le compteur congés payés pris en pied de bulletin.

- Constante de type prédéfini **CP_NBJR01** « Nb jr congés payés 1 » : Permet de récupérer selon un décompte différent de celui de COPRIMO1, le nombre de jours de congés payés pris

Champs	Informations à saisir
Code	CP_NBJR01
Intitulé	Nb jr congés payés 1
Mémo	CONGE
Valeur par défaut	0,00

Utilisation de constantes de type valeur pour permettre à l'utilisateur de la paie Base de modifier la valorisation des événements au niveau de l'onglet « Cumul » des natures d'heures.

- Constante de type valeur **S_NH0950** « Paramétrage Evt pr COPRIMO1 » : Permet au niveau du calcul des événements de changer la valorisation de la constante **COPRIMO1**

Champs	Informations à saisir
Code	S_NH0950
Intitulé	Paramétrage Evt pr COPRIMO1
Mémo	NATHR
Valeur	CP_DECNBJR

- Constante de type valeur **S_NH20950** « Paramétrage Evt pr AB_NBJR10 » : Permet au niveau du calcul des événements de changer la valorisation de la constante **AB_NBJR10**

Champs	Informations à saisir
Code	S_NH20950
Intitulé	Paramétrage Evt pr AB_NBJR10
Mémo	NATHR
Valeur	EV_JRSCAL

- Constante de type valeur **S_NH30950** « Paramétrage Evt pr CP_NBJR01 » : Permet au niveau du calcul des événements de changer la valorisation de la constante **CP_NBJR01**

Champs	Informations à saisir
Code	S_NH30950
Intitulé	Paramétrage Evt pr CP_NBJR01
Mémo	NATHR
Valeur	CP_DECNBJR

- Constante de type valeur **S_NH0960** « Paramétrage Evt pr MAL_NBJRAB » : Permet au niveau du calcul des évènements de changer la valorisation de la constante **MAL_NBJRAB**

Champs	Informations à saisir
Code	S_NH0960
Intitulé	Paramétrage Evt pr MAL_NBJRAB
Mémo	NATHR
Valeur	MAL_NBJR

- Constante de type valeur **S_NH0975** « Paramétrage Evt pr AB_NBHR04 » : Permet au niveau du calcul des évènements de changer la valorisation de la constante **AB_NBHR04**

Champs	Informations à saisir
Code	S_NH0975
Intitulé	Paramétrage Evt pr AB_NBHR04
Mémo	NATHR
Valeur	EV_JCARCI

- Constante de type valeur **S_NH20975** « Paramétrage Evt pr AB_NBJR09 » : Permet au niveau du calcul des évènements de changer la valorisation de la constante **AB_NBJR09**

Champs	Informations à saisir
Code	S_NH20975
Intitulé	Paramétrage Evt pr AB_NBJR09
Mémo	NATHR
Valeur	EV_JRSOUVE

- Constante de type valeur **S_NH0980** « Paramétrage Evt pr AB_NBJR05 » : Permet au niveau du calcul des évènements de changer la valorisation de la constante **AB_NBJR05**

Champs	Informations à saisir
Code	S_NH0980
Intitulé	Paramétrage Evt pr AB_NBJR05
Mémo	NATHR
Valeur	EV_JRSOUVE

- Constante de type valeur **S_NH0985** « Paramétrage Evt pr AB_NBJR04 » : Permet au niveau du calcul des évènements de changer la valorisation de la constante **AB_NBJR04**

Champs	Informations à saisir
Code	S_NH0985
Intitulé	Paramétrage Evt pr AB_NBJR04
Mémo	NATHR
Valeur	EV_JRSOUVE

- Constante de type valeur **S_NH0990** « Paramétrage Evt pr AT_NBJRAB » : Permet au niveau du calcul des évènements de changer la valorisation de la constante **AT_NBJRAB**

Champs	Informations à saisir
Code	S_NH0990
Intitulé	Paramétrage Evt pr AT_NBJRAB
Mémo	NATHR
Valeur	AT_NBJR

- Constante de type valeur **S_NH1010** « Paramétrage Evt pr MAT_NBJRAB » : Permet au niveau du calcul des évènements de changer la valorisation de la constante **MAT_NBJRAB**

Champs	Informations à saisir
Code	S_NH1010
Intitulé	Paramétrage Evt pr MAT_NBJRAB
Mémo	NATHR
Valeur	MAT_NBJR

- Constante de type valeur **S_NH1040** « Paramétrage Evt pr AB_NBJR06 » : Permet au niveau du calcul des évènements de changer la valorisation de la constante **AB_NBJR06**

Champs	Informations à saisir
Code	S_NH1040
Intitulé	Paramétrage Evt pr AB_NBJR06
Mémo	NATHR
Valeur	AT_NBJR

- Constante de type valeur **S_NH1050** « Paramétrage Evt pr AB_NBJR01 » : Permet au niveau du calcul des évènements de changer la valorisation de la constante **AB_NBJR01**

Champs	Informations à saisir
Code	S_NH1050
Intitulé	Paramétrage Evt pr AB_NBJR01
Mémo	NATHR
Valeur	MAT_NBJR

- Constante de type valeur **S_NH1070** « Paramétrage Evt pr AB_NBJR03 » : Permet au niveau du calcul des évènements de changer la valorisation de la constante **AB_NBJR03**

Champs	Informations à saisir
Code	S_NH1070
Intitulé	Paramétrage Evt pr AB_NBJR03
Mémo	NATHR
Valeur	MAL_NBJR

Le paramétrage des natures

- Nature **2000** « Arrêt de travail maladie »

Champs	Informations à saisir
Code	2000
Intitulé	Arrêt de travail maladie
Valeur par défaut	MAL_NBH
Modifiable	Coché
Par jour	Coché
Gestion des absences	Coché
Intitulé court	MAL
Cumulé dans	Code constante Valeur Sens Par jour
	HA01 (+) Oui
	MAL_IJM30 MAL_NBIJ2 (+)
	MAL_IJP30 MAL_NBIJ1 (+)
	MAL_NBIJSS JRSINDEMEV (+)
	MAL_NBJRAB MAL_NBJ (+) Oui
Arrêt de travail	Maladie
Nombre de jours de carence	3
Mode de calcul	Jours calendaires
Rubrique IJSS estimées	84250

- Nature **2010** « Arrêt de travail maternité »

Champs	Informations à saisir
Code	2010
Intitulé	Arrêt de travail maternité
Valeur par défaut	MAT_NBH
Modifiable	Coché
Par jour	Coché
Gestion des absences	Coché
Intitulé court	MAT
Cumulé dans	Code constante Valeur Sens Par jour
	HA02 (+) Oui
	MAT_NBIJSS JRSINDEMEV (+)
	MAT_NBJRAB MAT_NBJ (+) Oui
Arrêt de travail	Maternité
Mode de calcul	Jours calendaires
Rubriques IJSS estimées	84160

- Nature **2020** « Arrêt de travail Accident travail »

Champs	Informations à saisir			
Code	2020			
Intitulé	Arrêt de travail Accident travail			
Valeur par défaut	AT_NBH			
Modifiable	Coché			
Par jour	Coché			
Gestion des absences	Coché			
Intitulé court	AT			
Cumulé dans	Code constante	Valeur	Sens	Par jour
	HA06		(+)	Oui
	AT_NBJRAB	AT_NBJ	(+)	Oui
	AT_NBIJSS	JRSINDEMEV	(+)	
	AT_NBIJP28	AT_NBIJ1	(+)	
	AT_NBIJM28	AT_NBIJ2	(+)	
Arrêt de travail	Accident du tr.			
Nombre de jours de carence	1			
Mode de calcul	Jours calendaires			
Rubrique IJSS estimées	84170			

- Nature **2030** « Régularisation des IJSS »

Champs	Informations à saisir			
Code	2030			
Intitulé	Régularisation des IJSS			
Valeur par défaut	0,00			
Modifiable	Coché			
Intitulé court	Régul IJSS			
Cumulé dans	Code constante	Valeur	Sens	Par jour
	IJ_MTREGUL		(+)	Non

- Nature **950** « Absence congés »

Champs	Informations à saisir			
Code	950			
Intitulé	Absence congés			
Valeur par défaut	CP_NBHRS			
Cumulé dans	Code constante	Valeur	Sens	Par jour
	AB_NBJR10	S_NH20950	(+)	Oui
	COPRIMOIS_NH0950		(+)	Oui
	CP_NBJR01	S_NH30950	(+)	Oui
	HA03	0,00	(+)	Oui

- Nature **970** « Absence chômage partiel »

Champs	Informations à saisir			
Code	970			
Intitulé	Absence chômage partiel			
Valeur par défaut	EV_NBHRS			
Cumulé dans	Code constante	Valeur	Sens	Par jour
	HA04	0,00	(+)	Oui

- Nature **975** « Absence intempéries »

Champs	Informations à saisir			
Code	975			
Intitulé	Absence intempéries			
Valeur par défaut	EV_HRSOUVE			
Cumulé dans	Code constante	Valeur	Sens	Par jour
	AB_NBHR02	0,00	(+)	Oui
	AB_NBHR04	S_NH0975	(+)	Oui
	AB_NBJR09	S_NH20975	(+)	Oui

- Nature **980** « Absence non rémunérée »

Champs	Informations à saisir			
Code	980			
Intitulé	Absence non rémunérée			
Valeur par défaut	EV_HRSOUVE			
Cumulé dans	Code constante	Valeur	Sens	Par jour
	AB_NBJR05	S_NH0980	(+)	Oui
	HA10	0,00	(+)	Oui

- Nature **985** « Congé sans solde »

Champs	Informations à saisir			
Code	985			
Intitulé	Congé sans solde			
Valeur par défaut	EV_HRSOUVE			
Cumulé dans	Code constante	Valeur	Sens	Par jour
	AB_NBJR04	S_NH0985	(+)	Oui
	HA05	0,00	(+)	Oui

- Nature **1040** « Absence accident de trajet »

Champs	Informations à saisir			
Code	1040			
Intitulé	Absence accident de trajet			
Valeur par défaut	AT_NBH			
Cumulé dans	Code constante	Valeur	Sens	Par jour
	AB_NBJR06	S_NH1040	(+)	Oui
	HA07		(+)	Oui

La DSN agrégée

Préambule

Les codes DUCS URSSAF proposés dans le Plan de Paie Sage BTP, sont ceux du Régime Général.

Le paramétrage des rubriques proposé dans le Plan de Paie Sage BTP, concerne la DUCS EDI et la DSN agrégée et les entreprises de plus de 20 salariés.

Ces paramétrages permettent l'alimentation des données agrégées en DSN.

Retrouvez le détail du paramétrage des codes URSSAF dans la documentation PPS.

Liste des caisses disponibles dans le Plan de Paie Sage

Code	Intitulé	Code Organisme
1	URSSAF	10
2	Pôle emploi	20
3	BTP-RETRAITE	40
4	CNRBTPIG	30
5	Caisse CP	
6	BTP-PREVOYANCE ETAM	
7	BTP-PREVOYANCE Cadre	
8	BTP-PREVOYANCE Ouvr.	

Liste des codes DUCS disponibles dans le Plan de Paie BTP

Caisse de congés payés

Les codes DUCS paramétrés sont ceux de la DUCS papier.

Code	Libellé réduit	Code	Libellé réduit
01010	CONGES PAYES BTP	01200	FNTP NATIONALE
01030	CCCA 10 ET PLUS	01210	CAPEB NATIONALE
01031	CCCA MOINS DE 10	01220	FNB NATIONALE
01040	CCCA 10 ET + ELECT.	01221	FNB NATIONALE ELECT
01041	CCCA - DE 10 ELECT.	01240	FEDELEC
01050	OPPBTP TAUX PLEIN	02450	INTEMPERIES GO
01070	ŒUVRES SOCIALES	02460	INTEMPERIES SO
01080	APAS BTP RP		

Liste des rubriques paramétrées dans le Plan de Paie BTP

Caisse de congés payés

Code rubrique	Libellé	Caisse	Code DUCS
65000	Cotisation congés payés	5	01010
65010	Professionnelle FFB	5	01220
65030	Fédérale Electricité	5	01221
65070	Apprentissage électricité	5	01040
65080	CCCA Electricité TP - 10 sal	5	01041
65090	Apprentissage CCCA - 10 sal	5	01031
65100	Apprentissage CCCA 10 sal et +	5	01030
65110	CCCA Electricité TP +10 sal	5	01040

Code rubrique	Libellé	Caisse	Code DUCS
65120	Fédérale Travaux Public	5	01200
65150	Prévention OPPBTP	5	01050
65170	Professionnelle CAPEB	5	01210
65180	APAS-BTP-RP	5	01080
65200	Intempéries Gros Œuvres	5	02450
65220	Fédelec île de France	5	01240
65250	Intempéries second œuvre	5	02460
65270	Cotis. Syndic et Œuvres Soc	5	01070

Les sigles

A

APAS : Association Paritaire d'Action Sociale du bâtiment et des travaux Publics

APNAB : Association Paritaire Nationale pour le développement de la négociation collective dans l'Artisanat du Bâtiment

AREF-BTP : Associations Régionales paritaires pour le développement de la formation dans le Bâtiment et les Travaux Publics

C

CAM BTP : Caisse d'Assurance Mutuelle du Bâtiment et des Travaux Publics

CAPEB : Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

CBTP : Caisse du Bâtiment et des Travaux Publics

CCCA : Comité Central de Coordination de l'Apprentissage

CI-BTP : Caisse Intempéries du Bâtiment et des Travaux Publics

CNETP : Caisse Nationale des Entrepreneurs de Travaux Publics

CNPO : Caisse Nationale de Prévoyance des Ouvriers du bâtiment et des travaux publics (BTP-PREVOYANCE)

CNRBTPIG : Caisse Nationale de Retraite du Bâtiment et des Travaux Publics des Industries Graphiques

CNREBTP : Caisse Nationale de Retraite des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics

CNRO : Caisse Nationale de Retraite des Ouvriers du bâtiment et des travaux publics (BTP-RETRAITE)

D

DNAS : Déclaration Nominative Annuelle des Salaires

DNACP : Déclaration Nominative Annuelle Congés Payés

E

ENTPE : Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat

F

FAF-SAB : Fonds Assurance Formation des Salariés de l'Artisanat du BTP

FFB : Fédération Française du Bâtiment

FFIE : Fédération Française des Installateurs Electriciens

FNTP : Fédération Nationale des Travaux Publics

G

GDIA : Garantie Décès et Invalidité Accidentels

GFC-BTP : Groupement pour la Formation Continue dans le Bâtiment et les Travaux Publics

O

OPCA BAT : Organismes Paritaires Collecteurs Agréés du Bâtiment

OPCA TP : Organismes Paritaires Collecteurs Agréés des Travaux Publics

OPPBT : Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics

S

SMABTP : Société Mutuelle d'Assurance du Bâtiment et des Travaux Publics

L'index des rubriques

1

11000 « Prime de hauteur, de danger »	41
11050 « Prime particip. reg. Retraite »	41
11100 « Prime interes. & particip. »	41
11150 « Prime assurance vie »	41
11200 « Prime de productivité »	41
11250 « Prime de fonction »	41
11300 « Prime de bilan »	41
11350 « Prime de responsabilité »	42
11400 « Prime d'astreinte »	42
11450 « Prime logistique »	42
11500 « Prime de nuit »	42
11550 « Prime de casque »	42
11600 « Prime de vacances »	42
11650 « Prime de salissure »	42
11700 « Prime d'échafaudage »	42
11750 « Prime de tacot »	43
11800 « Gratification exceptionnelle »	43
12200 « Prime travaux pénibles et insalubres »	43
12300 « Prime d'outillage »	43
14100 « indemnité de transport zone 1 »	44
14110 « indemnité de transport zone 1b »	44
14120 « indemnité de transport zone 2 »	44
14130 « indemnité de transport zone 3 »	44
14140 « indemnité de transport zone 4 »	44
14150 « indemnité de transport zone 5 »	44
14160 « indemnité de transport zone 6 »	45
14220 « indemnité de trajet zone 1 »	45
14230 « indemnité de trajet zone 1b »	45
14240 « indemnité de trajet zone 2 »	45
14250 « indemnité de trajet zone 3 »	45
14260 « indemnité de trajet zone 4 »	45
14270 « indemnité de trajet zone 5 »	45
14280 « indemnité de trajet zone 6 »	46
14290 « indemnité de trajet zone 7 »	46
14300 « indemnité de trajet zone 8 »	46
14310 « indemnité de trajet zone 9 »	46
14320 « indemnité de trajet zone 10 »	46
14330 « indemnité de trajet zone 11 »	46
14500 « Indemnités de trajet »	25
14600 « Autres frais professionnels »	19, 20
14600 « Autres frais professionnels »	27
150 « Salaire de base 35h »	7
19960 « HS structurelles 125% exo »	8, 66
19970 « HS structurelles 125% non exo »	8, 66

2

2200 « Heures supplémentaires 125% »	6
2250 « Heures structurelles 125% »	6, 66

2500 « Heures supplémentaires 150% »	6
26150 « URSSAF FNAL plafonné ».....	102
4	
45400 « Retraite T1 Cadre / Ouvrier »	74
45410 « Retraite T1 ETAM »	74
45470 « Retraite T2 Cadre / Ouvrier »	74
45480 « Retraite T2 ETAM »	75
45560 « Contribut° Equilibre Technique »	75
45590 « CEG T1 ».....	75
45620 « CEG T2 »	75
45650 « APEC »	74
5	
5000 « Absence congés payés »	17
50000 « PROBTP Prévoyance de base TA ».....	77
50050 « PROBTP Prévoyance de base TB »	77
50100 « PROBTP Prévoyance de base TA ».....	77
50150 « PROBTP Prévoyance de base TB ».....	78
5020 « Absence congés payés »	17
50500 « PROBTP Prévoyance de base TA »	78
50550 « PROBTP Prévoyance de base TB ».....	78
50600 « PROBTP Prévoyance de base TC ».....	78
50650 « PROBTP Prévoyance supplément. »	77
50700 « PROBTP Prévoyance supplément. »	78
50800 « PROBTP Prévoyance suppl. TA ».....	79
50820 « PROBTP Prévoyance suppl. TB »	79
5100 « Absence congés payés non rémun »	17
51050 « PROBTP Garantie AT < à 91 jrs ».....	79
51100 « PROBTP Garantie AT < à 91 jrs »	79
51150 « PROBTP Garantie AT < 91 jrs TA »	79
5120 « Absence congés payés non rémun ».....	17
51200 « PROBTP Garantie AT < 91 jrs TB »	80
51250 « PROBTP Frais médicaux ».....	80
51270 « PROBTP Frais médicaux ».....	80
51300 « PROBTP Frais médicaux »	80
51320 « PROBTP Frais médicaux »	80
51350 « PROBTP Frais médicaux »	80
51360 « PROBTP Frais médicaux »	81
51400 « OPCA FAF-SAB »	83
51450 « APNAB »	83
51500 « PROBTP Garantie rente conjoint ».....	81
51550 « PROBTP Rente conjoint TA »	81
51560 « PROBTP Rente conjoint TB ».....	81
51600 « PROBTP Rente conjoint TA ».....	81
51650 « PROBTP Rente conjoint TB ».....	82
51660 « PROBTP Rente conjoint TC ».....	82
51700 « PROBTP Garantie décès invalid. »	82
51750 « PROBTP Garantie décès invalid. ».....	82
51800 « PROBTP Garantie décès invalid. »	82
51900 « Médecine du travail »	88
51910 « Médecine du travail (Forfait) »	89
51920 « Médecine du travail »	88

51930 « Médecine du travail (Forfait) ».....	89
51940 « Médecine du travail ».....	89
51950 « Médecine du travail (Forfait) ».....	89
53000 « Complémentaire santé ».....	92
53010 « Complémentaire santé ».....	92
53020 « Complémentaire santé ».....	92
55000 « Participation construction ».....	94
5550 « Absence intempéries ».....	28, 29
56000 « Taxe d'apprentissage ».....	94
56100 « Contribut° sup. apprentissage ».....	94
57000 « Formation professionnelle ».....	96, 97
57100 « Contribut° conventionnelle -10 ».....	97
57500 « Formation profes. (+20 sala.) ».....	96
57510 « Formation profes. (+20 sala.) ».....	97
57700 « Contribut° conventionnelle +10 ».....	97
6	
60000 « Forfait social sur prévoyance ».....	72
60050 « Forfait social sur prévoyance ».....	72
65000 « Cotisation congés payés ».....	86
65010 « Professionnelle FFB ».....	87
65030 « Fédérale Electricité ».....	87
65070 « Apprentissage Electricité ».....	87
65080 « CCCA Electricité TP - 10 sal ».....	83
65090 « Apprentissage CCCA - 10 sal ».....	83
65100 « Apprentissage CCCA 10 sal et + ».....	83
65110 « CCCA Electricité TP +10 sal ».....	84
65120 « Fédérale Travaux Publics ».....	88
651500 « Prévention OPPBTP ».....	86
65170 « Professionnelle CAPEB ».....	88
65180 «APAS-BTP-RP».....	88
65200 « Intempéries Gros Œuvre ».....	87
65220 « Fédelec Ile de France ».....	88
65250 « Intempéries Second Œuvre ».....	87
65270 « Cotis. Syndic et Œuvres Soc ».....	88
7	
76000 « CSG non déductible chômage ».....	28, 31
77000 « CSG déductible chômage ».....	28, 31, 32
78000 « CRDS Chômage ».....	28, 31, 32
78500 « DSN - CSG/CRDS RR taux plein ».....	28
78550 « DSN - Réduction CSG/CRDS RR ».....	28
79990 « Titres restaurant à commander ».....	33, 35
8	
80000 « Titres restaurant ».....	33, 37
83000 « Indemnité de frais de transport ».....	20
83050 « indemnité de transport zone 1 ».....	47
83070 « indemnité de transport zone 1b ».....	47
83100 « indemnité de transport zone 2 ».....	47
83120 « indemnité de transport zone 3 ».....	47
83140 « indemnité de transport zone 4 ».....	47
83160 « indemnité de transport zone 5 ».....	47
83180 « indemnité de transport zone 6 ».....	47

8550 « Indemnités intempéries ».....	28, 30
86000 « Indemnité de repas hors restaurant »	20, 24, 25
86500 « Indemnité de repas au restaurant »	20, 24, 26
87000 « prime de panier jour < exo ».....	20, 24
87100 « prime de panier nuit < exo »	20, 24
87200 « prime de panier chantier < exo »	20, 24
87250 « Indemnité complémentaire repas »	38, 40
88000 « Ind. grands déplacements < 4mois ».....	20, 26
88050 « Ind. gds. dépl. repas < 4mois ».....	20, 24, 26
88200 « Ind. grands déplacements < 25mois »	20, 26
88250 « Ind. gds. dépl. repas < 25mois ».....	20, 25, 26
88500 « Ind. grands déplacements < 73mois »	20, 26
88550 « Ind. gds. dépl. repas < 73mois ».....	20, 25, 27
89000 « prime d'outillage »	43
9	
9000 « Indemnité de congés payés »	17
9100 « ind. petits déplacements < lim.exo ».....	20, 25
9200 « Ind. petits déplacements > exo ».....	20, 25
9300 « prime de panier jour exo ».....	19, 23
9310 « prime de panier jour > exo ».....	19, 20, 23
9400 « prime de panier nuit < exo »	19, 23
9410 « prime de panier nuit > exo »	19, 20, 23
9500 « prime de panier chantier< exo ».....	19, 23
9510 « prime de panier chantier> exo ».....	19, 20, 23
9700 « Ind compl. repas conv. < exo ».....	38, 40
9710 « Ind compl. repas conv. > exo ».....	38, 40
9750 « Titres restaurant non exonérés »	33, 36
98050 « Indemnités intempéries »	28, 30

L'index des constantes

A

AB_BRUT	10, 11, 12
AB_HREEL	12
AB_HRFERIE.....	11, 12, 13, 15
AB_NBHR02	28, 29, 107
AB_NBHR04	28, 29, 107
AB_NBHRFER.....	11, 13, 15, 54
AB_NBJR03.....	108
AB_NBJR04.....	107
AB_NBJR05.....	107
AB_NBJR06.....	108
AB_NBJR09.....	29, 53, 55, 107
AB_NBJR10	53, 55, 107
AB_REMUN	11, 14
AB_TXREEL	12, 29
ALG_NBHM.....	64
AM_ABSENCE.....	49, 51
AM_COMPLT	49, 51
AM_HRMENS	49, 50
AM_HRSUP	49, 50
AM_MTSAL	50
AM_NBHRABS	49, 51
AM_NBHREEL	49, 50
AM_SALAIRE.....	49, 50
AM_TXABS.....	50
ANCAP.....	100
AP_ANCAP	99
AP_DTACCOR.....	99
AP_DTENTRE	99
AP_SMIC1.....	99
AP_SMIC2	99
AP_SMIC3	99
ASSIETMINI	51
AT_NBH	106, 108
AT_NBIJ1.....	107
AT_NBIJ2.....	107
AT_NBIJM28.....	107
AT_NBIJP28	107
AT_NBIJSS	107
AT_NBJ.....	107
AT_NBJRAB.....	107

B

B_CSGCHP	31
----------------	----

C

CI_AFFILCP	16, 85, 93, 96
CI_AFFILIE	86
CI_BASECP	86
CI_BASECSG	30, 31
CI_BASEFP	94, 96

CI_BASEINT.....	87
CI_BASEOPP	86
CI_BASETA	94
CI_DEDCP.....	85
CI_INTEMP	30
CI_MAJO.....	93, 96
CI_MAJO2.....	85
CI_PHSS12.....	30
CI_SALHOR.....	30
CI_SALREF	28, 29
CI_TXHOR.....	30
COPRIMOI	107
CP_BRUT	13, 14
CP_DECNBJR.....	104
CP_DECOMPT	104
CP_HPJ.....	15
CP_HREEL.....	15
CP_JRNOREM	16
CP_JRREMUN	16
CP_MTIND	16
CP_NBHPARJ.....	15
CP_NBHRS	104, 107
CP_NBJMOIS	14
CP_NBJOUVE.....	14
CP_NBJR01.....	104, 107
CP_NOREMUN.....	16
CP_REMUN.....	16
CP_TXOUVE.....	14
CP_TXREEL	15
CSG_AUTCTR.....	68
CSG_BASETA	67, 68, 70
CSG_BASOUV.....	67, 68, 70
CSG_MTETA.....	68
CSG_MTOUV	68
CSG_MTPAT	69
CSG_MTPREV.....	69
CSG_TXETA.....	68
CSG_TXOUV	68
E	
EV_1EDIM	58
EV_1ERJR	55
EV_1ESAM.....	58
EV_DATDIM	58
EV_DATPREC	55
EV_DATSAM	58
EV_DATSUIV.....	56
EV_DERNJR.....	56
EV_HRSOUVE	107
EV_INDDIM.....	58
EV_INDSAM	57
EV_JPFERIE	56

EV_JRCINEU	59
EV_JRPREC	56
EV_JRSUIV	56
EV_JSFERIE	57
EV_NBHRS.....	107
EV_NBJRCI.....	59
EV_NBJRCP.....	57
EV_NEUTJP	56
EV_NEUTJPR	56
EV_NEUTJS	57
EV_NEUTJSU	57
EV_NEUTRCI	55, 59
EV_NEUTRCP	55, 57
EV_TESTDIM	58
EV_TESTSAM	58
EV_TOTOUVE	57
F	
FAA_ASSIET	76
FAA_CETANT.....	76
FAA_CETCA1.....	76
FAA_CETCA2	76
FAA_PLAFON	76
FAA_TCET1.....	76
FAA_TCET2.....	76
FI_DUREE	102
FI_LIMCOEF	65
FI_PARTIE1.....	65
FI_PARTIE2.....	65
FI_PROHOR	9
FI_SMICMEN	64
FI_TXCOEF3.....	64
FI_TXCOEF4.....	64
FI_TXCOEF5	64
FP_ACOMPTE.....	63
H	
H_NBHRS	66
H_NBHS.....	104, 105, 106
HA01.....	106
HA02	106
HA04	107
HA05	107
HA07	106, 108
HA09	108
HA10.....	107
HM_HORAIRE	6
HM_MTHMENS.....	7
HM_NBHMENS.....	5
HM_NBHRS.....	5, 6
HM_SALAIRE	7
HM_SALBASE	7
HM_TXNORM.....	6

HORAIETA.....	5
HORAISOC.....	5
HS_CTRLABS.....	7
HS_NBHEXO.....	8
HS_NBHNEEXO.....	8
HS_NBHRS.....	66
HS_TXABSNR.....	7
HS_TXHOR.....	8
HS03.....	5
I	
IJ_MTREGUL.....	107
J	
JRSINDEMEV.....	106, 107
M	
MAL_IJM30.....	106
MAL_IJP30.....	106
MAL_NBH.....	106, 108
MAL_NBIJ1.....	106
MAL_NBIJ2.....	106
MAL_NBIJSS.....	106
MAL_NBJ.....	106
MAL_NBJRAB.....	106
MAT_NBH.....	106
MAT_NBIJSS.....	106
MAT_NBJ.....	106
MAT_NBJRAB.....	106
P	
PLAFSAL.....	55
PRO_PNEXO.....	101
PSS_CNPO.....	53, 54
PSS_JRNEUT.....	54
PSS_NBJR.....	54
PSS_NBJRCI.....	53, 54
PSS_NBJRCP.....	53, 54
PSS_NEUTRA.....	54, 55
PSS_TPPART.....	54
R	
R_EXOHL.....	22
R_EXOLT.....	22
R_MTREPHL.....	19, 21, 38, 39
R_MTREPLT.....	19, 21
R_MTREPSHL.....	21, 39
R_MTREPSLT.....	21
R_NEXOHL.....	22, 39
R_NEXOLT.....	22
R_NEXREPHL.....	22, 39
R_NEXREPLT.....	22
R_TESTHL.....	22, 39
R_TESTLT.....	22
S	
S_EXOREPHL.....	21, 39

S_EXOREPLT.....	22
S_EXOREPRE.....	22
S_EXOREPTR.....	36
S_HORCOL.....	5
S_HRABSNR.....	7
S_NBHMEXO.....	64
S_NBREP01.....	19, 21
S_NBREP02.....	19, 21
S_NBREP03.....	19, 21
S_NBREP04.....	38
S_NH0950.....	104, 107
S_NH0960.....	105
S_NH0975.....	105, 107
S_NH0980.....	105, 107
S_NH0985.....	105, 107
S_NH0990.....	105
S_NH1010.....	105
S_NH1040.....	105, 108
S_NH1050.....	106
S_NH1070.....	106, 108
S_NH20950.....	104, 107
S_NH20975.....	105, 107
S_NH30950.....	104, 107
S_PHSS.....	30
S_PLAFHCOL.....	8
S_PLAFHOR.....	8, 49
S_SALHOR.....	6
SMICAGE1.....	100
SMICAGE2.....	100
SMICAGE3.....	100
SMICAPPR.....	100, 101
SMICNORM.....	50
T	
T8_AUTCTRA.....	72
T8_BASE.....	72
T8_COTPCAD.....	67, 70, 72
T8_COTPETA.....	67, 70, 71
T8_COTPOUV.....	67, 70, 71
T8_ETAPBMT.....	72
T8_OUVPBMT.....	71
T8_PREVBAS.....	72
T8_TXETAM.....	71
T8_TXOUV.....	71, 102
TOTHASMIC.....	51
TR_EX1REPH.....	40
TR_EX2REPH.....	40
TR_EX01HL.....	40
TR_EXOHL.....	40
TR_MT.....	34
TR_MTEXO.....	39
TR_MTNEXO.....	36

TR_MTSAL	34
TR_MTSUP	36
TR_NBACDE	35
TR_NBJRABS	33, 34
TR_NEXO	36
TR_PARTEMP	36, 39
TR_TXEMP	36
TRCOMMAND	35
TRDEBMOIS	35
TRFINMOIS	35
TRJRSOUVRE	35
TRMOISCOUR	37
TXSALTR	35
V	
VALCONGHR	15
VALTR	34